# John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No

★★ ADAMS
215.1
v.1

# MEMOIRES
## DE MONSIEUR
# DE TORCY,
## POUR
## SERVIR A L'HISTOIRE
## DES NEGOCIATIONS.

# MEMOIRES
## DE MONSIEUR
# DE TORCY,
## POUR
## SERVIR A L'HISTOIRE
## DES NEGOCIATIONS

Depuis le Traité de RYSWYCK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

*TOME PREMIER.*

A LONDRES,
*Chez NOURSE & VAILLANT,*
Et se trouvent A AMSTERDAM,
*Chez E. van HARREVELT,*
Et A UTRECHT, *chez H. SPRUIT,*
MDCCLVII.

ADAMS 215.1
V. 1

# AVIS
## DES NOUVEAUX
# EDITEURS.

*SUr la foi de Messieurs les Journalistes de Trévoux, nous faisons hardiment reparoître, sous le nom de Monsieur le Marquis* DE TORCY, *ces Mémoires, qui d'abord ont paru anonymes en France. On a rectifié dans cette nouvelle Edition divers noms de Personnes & de Villes de Hollande & d'ailleurs, que l'on avoit un peu défigurés dans la Copie.*

*Ces Mémoires méritent véritablement l'éloge qu'on en a fait dans les Journaux. Outre le stile qui captive, il y régne une candeur & une piété qui ne se voyent guéres dans ces sortes d'Ouvrages. Monsieur le Marquis* DE TORCY *pouvoit d'autant mieux nous instruire des affaires du tems dont il parle, qu'il y a joué en partie le rôle brillant de Négociateur.*

N B. Tome I. page 32. ligne 17. *Maison d'Autre* lisez *Maison d'Autriche.*

# AVERTISSEMENT.

LE Public recevra ſans-doute avec plaiſir ces Mémoires rédigés par un homme bien inſtruit de ce qu'il écrit.

Il n'entroit pas dans le deſſein de l'Auteur de rapporter les opérations des armées reſpectives. Nous y avons ſuppléé par des notes fort courtes, & en très-petit nombre, dans lesquelles nous avons marqué ſeulement les ſiéges entrepris, les combats livrés, les villes priſes, les batailles gagnées ou perdues, pendant les différentes campagnes, depuis 1701 juſqu'en 1712, ſans entrer dans aucun détail. Les événemens de cette guerre malheureuſe ſont trop profondément gravés dans la mémoire des François ; mais on n'avoit point encore développé avec autant d'étendue & de vérité, les reſſorts ſecrets des négociations pluſieurs fois entamées pour procurer une paix générale.

On verra avec attendriſſement & avec indignation, d'un côté, les offres multipliées, les ſacrifices, les démarches humiliantes qu'un de nos plus grands Rois

Rois faisoit pour le repos de ses Sujets; de l'autre, les prétentions injurieuses & révoltantes des ennemis de la France, jaloux du bonheur & de la puissance d'un Monarque, qui, peu auparavant, donnoit des loix à l'Europe asservie autant par ses bienfaits, par sa grandeur personnelle, par sa réputation, que par la force de ses armes. Mais ce Régne, à-jamais célébre, devoit être marqué par quelques calamités. Il semble qu'il auroit manqué quelque chose à la gloire de LOUIS XIV. si les Peuples accoutumés à admirer dans ce Prince les grands talens de régner, l'élevation, les ressources du génie, la générosité, la magnificence, les vues sublimes, la modération dans la victoire, & tant d'autres vertus réunies, n'avoient pas connu sa fermeté, sa constance, & sa résignation dans les malheurs.

# SOMMAIRE.

*Affaires d'Espagne. Etat de Charles II. & de son Royaume, avant & après la Paix de Nimégue, avant & après la Paix de Ryswyck. Négociations pour la Succession d'Espagne. Traité de partage de la Monarchie Espagnole, fait avec l'Angleterre & la Hollande. Mort du Prince Electoral de Baviére. Nouveau Traité de partage occasionné par cette mort. L'Empereur est invité & refuse d'y souscrire. Troubles en Espagne à l'occasion du partage. Charles II. change plusieurs fois de résolution. Il meurt & laisse un Testament en faveur du Duc d'Anjou. Le Roi accepte le Testament. Ses progrès. Ligue appellée la* Grande Alliance, *& guerre contre Louis XIV. Succès des Alliés. Pertes de la France. Premiéres démarches pour la Paix. Le Roi charge de ses ordres le Président Rouillé, & lui donne ses instructions avant que de l'envoyer en Hollande.*

# MEMOIRES

*POUR*

## SERVIR A L'HISTOIRE

## DES NEGOCIATIONS

Depuis le Traité de RYSWYCK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

## *PREMIERE PARTIE.*

## NEGOCIATIONS

*Pour la Succeſſion d'Eſpagne, depuis le Traité de Ryswyck jusqu'aux premiéres Conférences pour la Paix.*

SI le Public doit ſavoir gré à ceux dont le travail pénible raſſemble depuis quelques années les Traités, Actes & Mémoires, qui, vers la fin du dernier ſiécle & le commencement du ſiécle préſent, ont donné à

l'Europe une face nouvelle; la reconnoissance dûe à leurs ſoins ſeroit encore plus juſte, ſi plus diligens à rechercher la vérité, plus heureux à la découvrir, ces Compilateurs euſſent écarté de leurs Ouvrages le menſonge, qu'ils ont ſi ſouvent employé pour lier en forme d'hiſtoire les piéces vraies avec un grand nombre de fauſſes inſérées dans leurs Livres.

Plus occupés du déſir de plaîre aux ennemis de la France, ils ont ſemé l'erreur non ſeulement chez les Etrangers, mais auſſi dans le Royaume; enſorte que le grand nombre de ceux qui ſe piquent de politique & d'une connoiſſance particuliére de l'intérêt des Princes, ſont perſuadés que le testament du Roi d'Eſpagne Charles II. ſource d'une longue & ſanglante guerre, a été conçu, à Verſailles, accepté & exécuté à Madrid par les intrigues ſecrétement liées avec le Cardinal Portocarréro, ainſi qu'avec d'autres Miniſtres gagnés, comme on le ſuppoſe, par l'or que le Marquis d'Harcourt, créé depuis Pair & Maréchal de France, avoit abondamment répandu pendant le cours de ſon Ambaſſade.

Ceux qui aiment la vérité, ſouhaitent qu'elle ne demeure pas enſévelie dans les ténébres; & ſi le moment de la montrer au Public n'eſt pas encore arrivé, il eſt toujours tems que ceux qui en ſont particuliérement inſtruits, préparent & laiſſent à leurs enfans les Mémoires qui pourront

un

un jour apprendre à la poſtérité comment tant d'Etats ont changé de Maîtres ; comment l'union des principales Puiſſances de l'Europe liguées contre la France, a été diſſipée, & par quel miracle Dieu, protégeant cette Couronne, a voulu anéantir les deſſeins de ſes ennemis, dans le tems où le ſuccès de leurs armes les avoit aveuglés au point de rejetter la paix que Louis XIV. demandoit aux conditions mêmes les plus dures.

Les Traités ſignés à Utrecht mirent fin à ſes malheurs, & Dieu couronna la fermeté chrétienne de ce Roi, en maintenant ſur le trône d'Eſpagne Philippe V. ſon petit-fils, malgré les efforts d'une Ligue formidable, & les ſuccès inouïs dont l'alliance de tant de Princes avoit été ſuivie.

L'expoſition ſimple de la vérité fera voir les merveilles de la Providence, & prouvera qu'elle ſeule a conduit & ſoutenu le Prince qu'elle avoit deſtiné de toute éternité à régner ſur l'Eſpagne, ſans le ſecours d'intrigues formées & de négociations conduites de la part des hommes, dans la vue d'engager le Roi Catholique à ſe choiſir un ſucceſſeur.

Charles II. Roi d'Eſpagne, étoit d'une conſtitution foible, naturellement mélancolique, prompt, colére, mais timide. Il avoit depuis ſa naiſſance cauſé, par ſes maladies, de fréquentes allarmes à ſes Sujets. Toute application aux affaires lui étoit in-

ſupportable, & la Reine ſa Mére, ſœur de l'Empereur Léopold, Régente du Royaume, s'étoit ſervie du prétexte de ménager une ſanté ſi précieuſe, pour conſerver l'autorité dont elle jouïſſoit. Ainſi le Roi ſon fils demeuroit dans une profonde ignorance, & de ſes affaires, & même des Etats de ſa Couronne. A peine connoiſſoit-il quelles étoient les Places qui lui appartenoient hors du continent d'Eſpagne.

Dom Juan d'Autriche ſut enlever à la Reine le pouvoir dont elle étoit ſi jalouſe; mais il ſuivit comme elle le même principe, en tenant le Roi ſon Maître dans une dépendance entiére.

Les premiers Miniſtres, après Dom Juan, imitérent ſon exemple. Ils eurent ſoin de cacher à Charles le véritable état de ſon Royaume. Toutefois il ne put ignorer les pertes que la rapidité des conquêtes du Roi lui cauſoit chaque année, pendant que l'Eſpagne liguée avec l'Empereur, l'Empire & la Hollande, étoit en guerre avec la France.

Le Roi d'Eſpagne fatigué d'apprendre continuellement de fâcheuſes nouvelles, reçut enfin comme un bien la paix ſignée à Nimégue, quoique glorieuſe pour la France; & la regardant comme une aſſurance de repos, il réſolut de ne la troubler jamais.

Son mariage avec la Princeſſe Marie-Louiſe, fille du Duc d'Orléans, parut être le

le ſceau des Traités nouvellement conclus. La nouvelle Reine n'étoit nullement avide de gouverner. Elle vivoit encore quand le Roi apprit en 1685, tems où toute la guerre étoit ſuſpendue par une trêve de vingt ans, ſignée l'année précédente à Ratisbonne, que l'Empereur demandoit au Roi d'Espagne la ſouveraineté des Païs-Bas pour l'Archiducheſſe ſa fille, nouvellement mariée à l'Electeur de Baviére. Le Roi de France perſuadé que cette diſpoſition, ſi elle ſe faiſoit, ſeroit une infraction à la trêve, donna ordre au Marquis de Feuquiéres, ſon Ambaſſadeur à Madrid, de le déclarer au Roi Catholique.

La crainte d'une rupture allarma ce Prince & ſon Conſeil. La réponſe donnée à l'Ambaſſadeur de France traitoit de chimére la diſpoſition ſuppoſée des Païs-Bas, & renouvelloit les aſſurances d'un déſir très-ſincére de la part de Sa Majeſté Catholique, de conſerver la paix, & de ſon éloignement de toute réſolution capable de déplaîre au Roi.

La Cour de Vienne moins pacifique que celle de Madrid, tenta deux ans après * d'engager le Roi d'Eſpagne à recevoir à ſa Cour l'Archiduc, ſecond fils de l'Empereur, pour le faire élever ſous ſes yeux comme héritier préſomptif de ſa Couronne.

Le Roi informé de cette nouvelle tentative, écrivit au Marquis de Feuquiéres



* 1687.

de remettre entre les mains du Roi d'Eſpagne, & dans une audience ſecréte, l'Ecrit que Sa Majeſté avoit fait dreſſer, & qu'elle envoyoit à ſon Ambaſſadeur.

Cet Ecrit contenoit: „ Que ſuppoſé que „ ce Prince, ſuivant de mauvais conſeils, „ renverſât l'ordre de la ſucceſſion, le Roi „ ne pourroit en ce cas ſe diſpenſer de fai- „ re ce qui conviendroit pour conſerver les „ droits de Monſieur le Dauphin, & de re- „ garder comme infraction à la paix ce qui „ ſeroit fait en faveur du fils de l'Empe- „ reur".

La réponſe fut rendue en termes généraux, mais le Roi d'Eſpagne permit à la Reine de dire à l'Ambaſſadeur qu'il ne nommeroit de ſucceſſeur que lorsqu'il recevroit le Saint Viatique, & de l'avertir en même tems de ne pas croire les bruits qu'on répandroit au ſujet de la ſucceſſion, mais de s'en éclaircir avant que d'ajoûter foi à ce que pourroit dire le Public mal informé.

Deux ans après *, & lorsque le Comte de Rebenac avoit ſuccédé au Marquis de Feuquiéres, ſon pére, dans l'Ambaſſade d'Eſpagne, la Reine, ſelon l'opinion commune, devint la victime du louable deſſein qu'elle avoit de conſerver la paix entre la France & l'Eſpagne. Elle mourut dans le moment que l'Angleterre & la Hollande, unies avec l'Empereur, entraînoient cette Couronne dans la guerre contre la France La mort pré-

* 1689.

précipitée de la Reine d'Eſpagne excita de violens ſoupçons. Le Comte de Mansfeldt, Ambaſſadeur de l'Empereur, & le Comte d'Oropéza, ſoupçonnés l'un & l'autre d'avoir été les auteurs & les inſtrumens de cette malheureuſe politique, prirent peu de ſoin de s'en juſtifier.

La trêve de vingt ans ſignée en l'année 1684, avoit été rompue en 1688, à l'occaſion de l'invaſion du Trône d'Angleterre, uſurpé par Guillaume de Naſſow, Prince d'Orange, ſur le Roi Jaques II. ſon beau-pére, auſſi bien qu'au ſujet de la Coadjutorerie de Cologne diſputée entre le Cardinal de Furſtemberg & le Prince Clément de Baviére, frére de l'Electeur, & la guerre duroit encore lorſque le Roi d'Eſpagne épouſa en ſecondes nôces la ſœur de l'Impératrice, fille du Duc de Neubourg, devenu depuis Electeur Palatin. Elle connut le caractére de ſon mari & ſut s'emparer de ſon eſprit, par conſéquent diſpoſer de tout en Eſpagne. Senſible à la flatterie auſſi bien qu'à la douceur de la vengeance, elle diſtribuoit à ſon gré les récompenſes & les peines. Elle mépriſoit la Nation Eſpagnole, & ne le déguiſoit pas; ainſi elle étoit crainte & nullement aimée. Le Comte de Melgar, Amirante héréditaire de Caſtille, parvint à gagner ſa confiance, & par ce moyen il acquit l'autorité de premier Miniſtre ſans en avoir le titre. La Reine avoit de-plus un Conſeil ſecret, com-

poſé d'une Allemande nommée Berleps, & d'un Capucin, l'un & l'autre venus d'Allemagne avec cette Princeſſe.

La paix conclue en l'année 1697. mit fin aux nouvelles fâcheuſes que le Roi d'Eſpagne recevoit fréquemment de la perte de quelqu'une de ſes Places. La perte de Barcelone lui fut plus ſenſible qu'aucune autre, parce que cette Ville, capitale de la Catalogne, & ſituée dans le continent de l'Eſpagne, lui étoit plus connue que les Villes de Flandre, dont il ignoroit l'importance au point de croire que Mons appartenoit au Roi d'Angleterre, & de le plaindre lorſque le Roi fit la conquête de cette Province.

La paix étoit alors d'autant plus néceſſaire à l'Eſpagne, que ce Royaume étoit dépourvu de troupes, de vaiſſeaux, d'argent & de conſeil. Les Grands diviſés entr'eux, ambitieux, ſans crédit & ſans autorité, attendoient un changement qu'ils enviſageoient comme prochain. La Monarchie d'Eſpagne ne ſe ſoutenoit plus que par ſon propre poids, & tant d'Etats dont elle étoit compoſée, étoient l'objet de l'ambition des principales Puiſſances de l'Europe.

* Le Dauphin, fils unique du Roi, devoit, ſuivant les loix, hériter ſeul de ces grands Etats. La feue Reine Marie-Thérèſe ſa mére, fille aînée de Philippe IV. Roi d'Eſpagne, avoit le droit indubitable de

* 1697.

de ſuccéder à la Couronne au défaut des mâles, & le ſeul motif de conteſter ce droit, étoit la jalouſie jointe à la crainte que les autres Souverains de l'Europe avoient conçue de la puiſſance de la France. L'intérêt commun d'en empêcher l'agrandiſſement, les uniſſoit depuis longtems, & dans cette vue ils ſoutenoient que la feue Reine étoit valablement exclue de la ſucceſſion du Roi ſon pére, tant par la renonciation qu'elle avoit faite à ſes droits par ſon contrat de mariage, que par le teſtament de ce Prince.

Cet Acte appelloit, à l'excluſion de la Reine Marie-Théréſe, les deſcendans de Marguerite ſa cadette, née d'un ſecond lit, & mariée à l'Empereur Léopold. Il étoit né de ce mariage une ſeule fille que l'Electeur de Baviére avoit épouſée; ainſi cette Princeſſe auroit eu droit, & le Prince Electoral ſon fils après elle, de recueillir toute la ſucceſſion d'Eſpagne au défaut de Charles II. mourant ſans enfans, ſi le teſtament de Philippe IV. eût été valable. Mais l'Empereur n'admettoit pas le prétendu droit de l'Electrice ſa fille. Il vouloit conſerver la Monarchie d'Eſpagne dans ſa Maiſon, faire enſorte que l'Archiduc, ſon ſecond fils, en obtînt la Couronne, &, comme il l'avoit déjà tenté, que le Roi Catholique le fît venir à Madrid pour l'élever auprès de lui comme ſon Succeſſeur, & le ſeul héritier de toute ſa Monarchie.

* La nouvelle Reine d'Eſpagne, ſœur de l'Impératrice, entroit vivement dans les vues de l'Empereur. Elle employoit tout ſon crédit à favoriſer les intérêts de ſon neveu; mais la Reine-Mére d'Eſpagne vivoit encore, & plus touchée des intérêts du Prince Electoral ſon arriére-petit-fils, que de ceux de l'Archiduc ſon neveu, elle contrarioit fortement les ſollicitations preſſantes de la Reine ſa belle-fille.

L'obſtacle parut levé, lorſque la Reine-Mére d'Eſpagne mourut au mois de Mai 1696; mais les repréſentations de cette Princeſſe avoient fait une telle impreſſion ſur l'eſprit du Roi ſon fils, que l'Empereur comprit qu'il ſeroit bien difficile de les effacer, & qu'il avoit beſoin d'un Miniſtre habile pour y réuſſir. Comme il ſe confioit à la prudence du vieux Comte d'Harrach, un des principaux Miniſtres de ſon Conſeil & ſon Grand-Ecuyer, il le choiſit & le nomma ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, & déſigna le jeune Comte d'Harrach ſon fils pour lui ſuccéder dans la même Ambaſſade.

Le premier point de ſa commiſſion étoit la révocation d'un teſtament que le Roi d'Eſpagne avoit fait en faveur du Prince de Baviére, pendant la vie & à la ſollicitation de la Reine Mére. Harrach réuſſit à l'égard du premier article, & la Reine l'aida de ſon crédit ſur l'eſprit du Roi ſon mari. Ce Prince déchira le teſtament, & ré-

* 1697.

réſiſta aux inſtances que lui faiſoit le Cardinal Portocarréro, d'aſſembler les Etats du Royaume pour décider ſûrement & valablement ſur un point ſi important à la Monarchie.

Le Miniſtre de l'Empereur ne fut pas ſi heureux dans le ſecond point de ſa miſſion. Le Roi d'Eſpagne ne pouvoit ſe réſoudre à nommer ſon ſucceſſeur, encore moins à le faire venir à Madrid ; enfin preſſé & fatigué par les inſtances importunes de la Reine, il lui promit d'appeller l'Archiduc en Eſpagne, ſi l'Empereur envoyoit en même tems dix à douze mille hommes de ſes troupes pour défendre la Catalogne.

On obtint ce conſentement du Roi Catholique en 1696, année qui précéda celle de la paix ; ainſi la guerre qui duroit encore, favoriſoit les ſollicitations de l'Empereur ; mais ſon Conſeil prompt à former des projets, lent à les exécuter, apporta des difficultés continuelles à l'exécution des déſirs de ce Prince. Les fonds manquoient, ſoit pour l'envoi, ſoit pour la ſubſiſtance des troupes. Les Miniſtres de l'Empereur prétendoient que le Roi d'Eſpagne devoit y ſuppléer. Ses finances ne le permettoient pas, & ce Prince croyoit faire aſſez pour l'Empereur, d'aſſurer à l'Archiduc la poſſeſſion de ſes Etats, ſans faire encore les frais d'une expédition dont l'Empereur & ſon fils devoient recueillir tout le fruit.

La paix ſignée à Ryſwyck apporta un nouvel

vel obſtacle au tranſport des troupes de l'Empereur en Eſpagne. Il falloit des vaiſſeaux. L'Angleterre & la Hollande les auroient fournis pendant la guerre ; mais la paix changeoit l'état des affaires, & c'étoit contrevenir aux Traités que d'appuyer les prétentions de l'Empereur ſur la ſucceſſion d'Eſpagne. Ainſi la Reine & le Comte d'Harrach lui conſeillérent de ſe contenter, dans le moment préſent, d'obtenir pour l'Archiduc le Gouvernement perpétuel du Milanez, & d'envoyer par intervalles quelques troupes en petit nombre, comme ſimples recrues néceſſaires aux troupes Impériales demeurées en Catalogne après la ſignature des Traités. Ces troupes auroient ſuffi, quoique foibles, pour ſoutenir le parti de la Maiſon d'Autriche, lorſque le Roi d'Eſpagne, dont la fin ne pouvoit être éloignée, auroit ceſſé de vivre.

L'Electeur de Baviére ſe flattoit auſſi d'avoir des partiſans en Eſpagne, & perſuadé qu'il pouvoit regarder l'Amirante comme en étant le Chef, quoique dévoué à la Reine, il lui avoit confié ſes pouvoirs, comme il en avoit pareillement donné au Cardinal Portocarréro pour agir au nom du Prince ſon fils, & faire l'un & l'autre les démarches qu'ils jugeroient néceſſaires lors de l'ouverture de la ſucceſſion.

L'Electeur avoit auſſi demandé au Roi de France ſa protection, & ſupplié Sa Majeſté de l'inſtruire de ſes intentions ſur les Etats

Etats dépendans de la Monarchie d'Eſpagne qu'elle jugeroit à propos de ſe réſerver.

Le Roi, ſans rejetter ces avances, répondit que la guerre interrompant depuis neuf ans toute liaiſon entre la France & l'Eſpagne, il étoit néceſſaire, avant que de former aucun projet, que Sa Majeſté s'inſtruisît particuliérement de l'état des forces du Royaume, & de-plus que l'Electeur lui fît connoître la qualité & la force du parti qu'il croyoit avoir en Eſpagne; qu'elle enverroit inceſſamment un Ambaſſadeur à Madrid, & jugeroit par ſes rélations de ce qu'il ſeroit à propos de faire en cas de mort du Roi Catholique; événement qu'on pouvoit croire éloigné, la ſanté de ce Prince paroiſſant bien rétablie.

Le Marquis d'Harcourt nommé à l'Ambaſſade d'Eſpagne, partit pour Madrid au mois de Décembre 1697, inſtruit par Sa Majeſté de tout ce qu'elle avoit appris par des avis fidéles de l'état de cette Cour. Le Roi lui recommanda particuliérement de pénétrer autant qu'il ſeroit poſſible la diſpoſition des Grands & du Peuple au ſujet de la ſucceſſion.

De découvrir les meſures ſecrétes & les démarches des Miniſtres de l'Empereur, & de les traverſer.

La même vigilance lui étoit recommandée pour éclaircir quel étoit le parti que l'Electeur de Baviére ſe promettoit. L'Empereur & ce Prince étoient juſqu'alors les deux

deux ſeuls qui s'étoient déclarés prétendans à la ſucceſſion. Le Roi n'avoit fait aucune démarche depuis la paix, pour ſoutenir le droit de Monſieur le Dauphin; mais la juſtice parloit en ſa faveur, & le parti des Princes de France, encore inconnu à Sa Majeſté, & ſans qu'elle l'eût cultivé, étoit le plus fort & le plus nombreux.

Le Public décidoit que la renonciation de la feue Reine Marie-Théréſe, quand même elle feroit valable, ne pouvoit obliger les enfans qui n'exiſtoient pas au tems d'un Acte que l'autorité paternelle avoit exigé; que puiſqu'un mineur peut dans ſa majorité revenir contre les diſpoſitions faites à ſon préjudice pendant qu'il étoit en tutelle, la même faculté à plus forte raiſon étoit réſervée néceſſairement aux enfans privés, par quelque Acte que ce pût être, d'une ſucceſſion légitime.

Les graces accordées aux Allemans, préférés aux Eſpagnols par le crédit de la Reine, augmentérent chaque jour la haine que la Nation avoit pour eux. Les peuples accablés d'impôts, fatigués d'un gouvernement étranger, eſpéroient qu'un Prince François, établiſſant chez eux une juſte domination, affermiroit la paix & raméneroit l'abondance; mais chacun jugeoit que cette paix ne pourroit ſubſiſter*, ſi le Roi d'Eſpagne (cédant aux preſſantes inſtances de la Reine ſa femme) appelloit à Madrid l'Ar-

* 1697.

l'Archiduc, ſoutenu d'un corps de troupes Allemandes, & le déclaroit héritier de toute la Monarchie.

Louis XIV. ſe propoſoit pour objet principal de conſerver la paix nouvellement rétablie, & de s'oppoſer à toute diſpoſition capable de la troubler. Il falloit donc ſavoir quelles étoient véritablement les intentions du Roi d'Eſpagne, avant que de preſcrire au nouvel Ambaſſadeur les démarches qu'il avoit à faire; ainſi Sa Majeſté vouloit attendre les éclairciſſemens qu'il lui donneroit, avant que de décider lequel des deux partis conviendroit le mieux à ſes intérêts, auſſi bien qu'au repos de l'Europe, ou de traiter avec l'Empereur, ou bien avec l'Electeur de Baviére du partage des Etats dépendans de la Couronne d'Eſpagne.

L'Empereur moins touché du bien public, réitéroit ſes inſtances en faveur de l'Archiduc. Harrach repréſentoit vivement qu'il y avoit déjà long-tems que la réſolution étoit priſe dans le Conſeil du Roi d'Eſpagne, de faire paſſer en Catalogne, aux dépens de ce Prince, un corps de troupes Impériales pour la ſûreté de cette Province. Il en ſollicitoit l'exécution, & demandoit avec le même empreſſement que l'Archiduc fût appellé à Madrid, & reconnu préſomptif héritier de la Monarchie d'Eſpagne, & qu'on donnât dès le moment à ce Prince, pour gage de cette reconnoiſ-

noiſſance, la propriété ſouveraine du Duché de Milan.

Le crédit de la Reine d'Eſpagne ne put obtenir ce que l'Empereur déſiroit; elle, & par ſon ordre l'Amirante de Caſtille, répondirent à l'Ambaſſadeur que la paix étant faite avec la France, la réſolution priſe pendant la guerre de faire paſſer & ſubſiſter en Catalogne un corps de troupes Impériales aux dépens de l'Eſpagne, étoit inutile dans un tems de tranquillité; que d'ailleurs l'exécution en ſeroit impoſſible, l'état des finances ne permettant pas de faire les dépenſes néceſſaires, ſoit pour entretenir les troupes de l'Empereur en Catalogne, ſoit pour les y tranſporter; que les frais pour l'un & pour l'autre devoient être aux dépens de ce Prince, intéreſſé particuliérement à conſerver dans ſa Maiſon la Couronne d'Eſpagne; que la dépenſe monteroit peut-être à un million par an, objet qui n'étoit pas à comparer avec l'avantage que l'Empereur ſe propoſoit d'en tirer. Il étoit de-plus à conſidérer, que la France regarderoit comme infraction au dernier Traité, l'envoi d'un corps de troupes Allemandes en Catalogne, fait en pleine paix ſans néceſſité apparente, dont le véritable motif ſeroit facile à pénétrer. Envain le Comte d'Harrach repréſenta que les dépenſes que cauſoit à ſon Maître la guerre qu'il ſoutenoit en Hongrie contre les Turcs, & le mauvais état de ſes finances, ne lui per-

met-

mettoient pas de payer les troupes qu'il enverroit en Eſpagne. L'épuiſement n'étoit pas moindre à Madrid qu'à Vienne, & l'Angleterre ni la Hollande n'auroient pas prêté leurs vaiſſeaux.

Le Roi fut averti des demandes du Comte d'Harrach avant l'arrivée du Marquis d'Harcourt à Madrid : comme elles devoient être vraiſemblablement renouvellées, Sa Majeſté voulut que ſon Ambaſſadeur fît connoître par toutes les voyes qu'il jugeroit à propos, qu'elle regarderoit comme une rupture toute diſpoſition que le Roi d'Eſpagne pourroit faire au préjudice de ſes héritiers légitimes.

Le Roi de Portugal ôſa ſe faire l'honneur de ſe mettre de ce nombre. On dit alors qu'il y fut excité par le Comte d'Oropéza, deſcendant de la Maiſon de Bragance; mais avant que le droit à la Couronne de Portugal fût entré dans cette Maiſon, il ſe flattoit que s'il étoit poſſible que le Roi de Portugal parvînt à celle d'Eſpagne, il pourroit lui-même monter ſur le Trône que ce Prince laiſſeroit vacant.

Le Marquis d'Harcourt arrivé à Madrid, ne fut pas longtems à connoître l'intérieur du Royaume d'Eſpagne. Il ſut que le déſordre & la diſſipation régnoient également, & dans l'Etat & chez les Grands. Il en rendit compte au Roi, & jugeant que l'argent diſtribué à propos ſeroit un moyen ſûr de fortifier le parti de la France, il

propoſa à Sa Majeſté de lui faire remettre les ſommes qu'elle y voudroit employer, pour les répandre ſelon les occaſions. Il ajoûta que ſi elle faiſoit faire à ſes troupes quelques mouvemens ſur la frontiére d'Eſpagne, & des préparatifs ſuffiſans pour donner lieu de craindre le ſiége de Barcelone, ces diſpoſitions fortifiéroient l'impreſſion que les préſens ſecrets ſagement ménagés auroient déjà faite.

Si les Politiques modernes avoient eu connoiſſance de cette lettre, ils en auroient conclu encore plus hardiment, que les principaux de la Cour d'Eſpagne avoient été gagnés par l'or de la France : ils auroient cité comme une preuve ſans replique, la propoſition faite à Sa Majeſté par ſon Ambaſſadeur ; mais ils auroient ignoré, & vraiſemblablement ils n'euſſent pas dit que le Roi ne jugea pas à propos de faire des dépenſes que le crédit abſolu de la Reine rendroit inutiles, cette Princeſſe étant non ſeulement autoriſée par le pouvoir qu'elle avoit ſur l'eſprit du Roi ſon mari, mais encore appuyée ſur le reſte des troupes Allemandes demeurées en Catalogne ſous le commandement du Prince d'Armſtat, Viceroi de cette Province.

L'Ambaſſadeur de France trouva peu d'accueil à Madrid, il y demeura longtems ſans être admis à l'audience du Roi d'Eſpagne, obſédé par la Reine. Elle travailloit aſſidûment pour les intérêts de l'Empereur, quoique

que ſouvent mécontente, & ſe plaignant avec raiſon de ce Prince.

Les Conſeillers-d'Etat & les principaux perſonnages de la Cour de Madrid ſe conformérent au peu d'empreſſement que le Roi leur Maître témoignoit à donner audience à l'Ambaſſadeur. Ils évitérent longtems de le voir, mais la voix de la Cour n'étoit pas celle de la Nation. Les Peuples étoient depuis longtems perſuadés que l'Eſpagne ne ſeroit heureuſe, que lorsqu'un Prince de France gouverneroit, & qu'il éteindroit toutes cauſes de guerre entre les deux Nations. Ce vœu général n'étoit d'ailleurs ſoutenu ni de forces, ni de moyens néceſſaires pour l'accomplir. Les Allemans étoient maîtres de la Catalogne, & le Prince d'Armſtat ſe maintenoit dans ſa Viceroyauté par l'autorité de la Reine. Le Roi d'Eſpagne tomba malade au mois de Mars 1698; on commençoit à déſeſpérer de ſa vie. La nouvelle en étant portée en Catalogne, le Viceroi changea tous les Commandans de tous les poſtes principaux; il en retira les Officiers Eſpagnols qu'il remplaça par des Allemans, & paya les troupes de cette Nation, ſans faire part du payement aux troupes Eſpagnoles. La Province députa vers le Roi d'Eſpagne, mais les plaintes furent inutiles. Les Allemans demeurérent maîtres de la Catalogne. La crainte de ſubir le joug de leur domination, & l'expérience que l'Eſpagne en avoit faite depuis quelques

années, augmentoient le parti de la France; mais ce parti étoit ſans Chef & ſans forces, perſonne n'oſoit encore s'ouvrir à ſon Ambaſſadeur.

Vers la fin du mois de Mars, il fit ſa premiére viſite au Cardinal Portocarréro, autant honoré par ſon mérite, reconnu du Roi ſon Maître & du Public, que par ſa Dignité d'Archevêque de Tolède, de Primat d'Eſpagne & de Conſeiller-d'Etat. Le Cardinal aſſura le Marquis d'Harcourt de ſon profond reſpect pour le Roi. Il y ajoûta, & de ſon attachement; mais les termes furent généraux. Il s'expliqua un peu plus précisément quelques jours après, lorsqu'il rendit la viſite à l'Ambaſſadeur. „ Nous „ pourrons, lui dit-il, parler d'affaires „ quelque jour; mon devoir m'oblige à „ regarder premiérement le ſervice de „ Dieu, celui de mon Maître enſuite, & „ celui du Roi votre Maître eſt immédiatement après l'un & l'autre.

Le Marquis de Balbaſez de la Maiſon de Spinola, Conſeiller-d'Etat, auparavant Ambaſſadeur à la Paix de Nimégue, enſuite en France pour le premier mariage du Roi ſon Maître, parla le premier au Marquis d'Harcourt, & continua dans la ſuite à parler encore plus confidemment que tout autre Miniſtre. Il inſtruiſit l'Ambaſſadeur des erreurs de la Reine dans la conduite qu'elle tenoit, l'aſſura que le crédit de cette Princeſſe diminuoit conſidérablement; qu'el-

qu'elle s'étoit attiré la haine publique, & que cette haine augmentoit tous les jours; que les Ministres étoient divisés. Balbasez lui en apprit plusieurs particularités, aussi-bien que de l'intérieur du Conseil d'Espagne.

Peu à peu d'autres Grands ou Officiers principaux virent Harcourt *, & chacun d'eux fit quelque confidence à peu près semblable à celles de Balbasez. Tous désiroient un Prince de France pour succéder au Roi leur Maître, espérant qu'il maintiendroit la Monarchie d'Espagne en son entier, sans souffrir le moindre démembrement des Etats dont elle étoit composée. C'étoit à cette condition que l'ancienne antipathie entre les deux Nations cesseroit. Que le Roi donnant un des Princes ses enfans à l'Espagne, la délivreroit du joug des Allemans, & deviendroit son Protecteur sans changer le gouvernement du Royaume, & sans penser à le réduire en Province, ainsi que le publioient les ennemis de la France & de Sa Majesté.

Le Marquis d'Harcourt détruisit en peu de tems la crainte que l'on avoit en Espagne d'un tel changement de gouvernement, si jamais un Prince de France y régnoit. Il étoit plus difficile de prouver que le Roi seul maintiendroit dans la dépendance de la Couronne d'Espagne, tous les Etats soumis à cette Monarchie. Elle étoit alors inca-



* 1698.

pable de les conſerver & de ſe défendre par elle-même, épuiſée d'argent, dénuée de troupes & de vaiſſeaux; c'étoit un corps ſans ame que la France devoit animer & ſoutenir à ſes dépens dans l'ancien & le nouveau Monde, &, s'il étoit poſſible, le mettre en état d'agir, s'il en étoit encore tems, lorſque la France elle-même ſe ſeroit épuiſée pour le faire revivre; car il étoit hors de doute que le reſte de l'Europe, jalouſe de la puiſſance du Roi, allarmée de la voir encore augmenter, raſſembleroit ſes forces pour traverſer l'union de l'une & de l'autre Couronne. La ligue ſéparée par le Traité de Ryswyck, ſe réuniroit encore, & les mêmes Puiſſances joindroient leurs forces, & combattroient pour la Maiſon d'Autriche. Alors le panchant des Peuples actuellement favorable à la France, s'évanouïroit, ou s'il ſubſiſtoit, il deviendroit non ſeulement inutile, mais de plus il ſeroit presque impoſſible au Roi d'en profiter.

Ainſi, dès l'année précédente, Sa Majeſté avoit pris le parti de préférer le repos de ſes Peuples, & la gloire d'affermir celui de l'Europe à celle de faire entrer dans ſa Famille Royale une Couronne, ſon ennemie depuis qu'elle étoit poſſédée par la Maiſon d'Autriche. Le Roi aimoit mieux ſe contenter de quelque partie de la Monarchie d'Eſpagne pour tenir lieu à Monſieur le Dauphin de ſes droits légitimes, que de s'en-

s'engager à maintenir dans la même union les différens Etats dépendans de ce Royaume.

Monsieur le Dauphin soumis pendant tout le cours de sa vie aux décisions du Roi son Pére, avoit consenti sans peine à la résolution que Sa Majesté jugeoit convenir le plus au bien du Royaume & de l'Europe entiére.

L'idée de partager la Monarchie d'Espagne, si le Roi Charles II. mouroit sans enfans, n'étoit pas une idée nouvelle. Le foible tempérament de ce Prince, ses maladies fréquentes, donnérent lieu de former un pareil projet dès l'année 1688. Le Roi convint du partage avec l'Empereur Léopold par un Traité signé à Vienne, & déposé entre les mains du Grand-Duc de Toscane pour le garder secrétement jusqu'à l'événement de la succession du Roi Catholique.

Ce Traité sans effet depuis l'année 1668, servit d'exemple & de modèle aux précautions à prendre pour conserver la paix dans l'Europe. Il est vrai que les circonstances étoient différentes. L'état de la famille de l'Empereur étoit changé. Ce Prince trente ans auparavant n'avoit point de fils; il en avoit deux lors de la conclusion de la paix signée à Ryswyck, & l'ambition de la Maison d'Autriche ne pouvoit être satisfaite, si la succession de Charles ne passoit toute entiére au second de ces Princes.

Comme il étoit inutile de traiter alors avec la Cour de Vienne pour un partage, le Roi jugea plus à propos d'entrer pour cet effet en négociation avec le Roi d'Angleterre Guillaume III. dont le crédit tout-puissant en Hollande, entraîneroit certainement les Etats-Généraux des Provinces-Unies à ſuivre ſon exemple.

Vers la fin de l'Eté 1697, les Traités de la paix générale étant prêts à ſigner à Ryswyck, & les armées encore en campagne, le Maréchal de Boufflers eut, à la vue de l'une & de l'autre armée, quatre conférences avec le Comte de Portland, né Hollandois, confident intime du Roi d'Angleterre, dont il avoit été Page. On a fauſſement publié que le partage de la ſucceſſion d'Eſpagne avoit été réglé entr'eux dans les conférences; il n'en fut pas queſtion, elles roulérent ſur trois articles.

Le Roi Guillaume demandoit par le premier, que ſes ennemis ne reçuſſent ni ſecours ni aſſiſtance de la part de la France. Il ſpécifioit particuliérement le Roi Jaques II. ſon beau-pére; & pour plus grande ſûreté, Portland inſiſtoit à faire ſortir de France ce Prince infortuné, & à l'obliger à porter ſes malheurs, ſoit à Rome, ſoit en tel autre lieu de l'Univers qu'il lui plaîroit de choiſir.

Le Maréchal de Boufflers demandoit de la part du Roi, d'inſérer dans le Traité de paix qu'il ſeroit accordé une amniſtie géné-

ra-

rale aux Anglois qui avoient ſuivi le Roi Jaques en France, & de-plus la reſtitution de leurs biens, condition que le Comte de Portland rejetta, ſous prétexte que le Roi ſon Maître ne ſeroit pas en ſûreté en Angleterre, s'il conſentoit à l'accorder.

Le troiſiéme article agité dans ces conférences regardoit la Ville d'Orange. Le Maréchal de Boufflers demandoit que l'entrée & toute habitation dans cette Ville fuſſent interdites aux Sujets du Roi, qui prévoyoit que les nouveaux Convertis attachés encore à leurs premiéres erreurs, accoureroient des Provinces dont Orange eſt environnée, & s'établiroient dans cette Ville, s'ils en avoient la liberté.

Portland ſoutint que l'interdiction demandée ſeroit contraire à la prétendue Souveraineté d'Orange; toutefois il convint que le Roi ſon Maître donneroit ſecrétement parole d'empêcher tout Sujet du Roi de s'établir à Orange ſans la permiſſion de Sa Majeſté.

Les conférences roulérent ſur ces différens articles.

Après la paix le Comte de Portland vint en France en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire du Roi ſon Maître. Il dit en arrivant, qu'il ne s'étoit pas attendu à trouver encore le Roi Jaques à Saint-Germain. Il s'en plaignit au Roi même dans une audience particuliére, comme d'une contraven-

tion à la parole que le Maréchal de Boufflers lui avoit donnée. Le Roi d'Angleterre n'approuva pas la précipitation de ſon Ambaſſadeur. Ce Miniſtre ne s'étoit pas borné à demander la ſortie du Roi Jaques, il prétendoit encore que le Roi fît ſortir de ſon Royaume le Duc de Barwyck & pluſieurs autres Anglois ſoupçonnés en Angleterre d'avoir été complices dans une conſpiration qu'on ſuppoſoit formée contre la perſonne du Roi Guillaume, & nouvellement découverte.

Portland deſavoué par le Roi ſon Maître, s'excuſa ſur les premiers ordres qu'il en avoit reçus. Il proteſta que ſuivant les intentions de ce Prince, il déſiroit ardemment de travailler à l'établiſſement de l'intelligence parfaite que le Roi d'Angleterre ſouhaitoit de former & d'entretenir avec Sa Majeſté, perſuadé que cette union néceſſaire au bien de l'Europe, l'étoit par conſéquent au maintien de la paix.

L'événement le plus capable de la troubler étoit la mort du Roi d'Eſpagne. Il y avoit lieu de le prévoir comme prochain, les maladies de ce Prince étant frequentes, & ſa foibleſſe telle que chaque rechute paroiſſoit mortelle. Le Roi Guillaume, Prince habile & éclairé, ne pouvoit s'aveugler ſur la révolution que ce grand événement produiroit en Europe. Il connoiſſoit par conſéquent la néceſſité de prendre des me-

meſures juſtes, & à tems, pour prévenir le renouvellement d'une guerre générale. Son Ambaſſadeur aſſuroit que ce Prince vouloit mériter l'amitié du Roi, & cet Ambaſſadeur poſſédant la confiance de ſon Maître, il n'y avoit pas lieu de douter qu'il n'eût été choiſi pour une commiſſion importante plutôt qu'un Anglois, dont la fidélité eût été moins éprouvée & plus ſuſpecte.

Ces circonſtances jointes au déſir ſincére de maintenir la paix, déterminérent le Roi à propoſer au Roi d'Angleterre un partage de la Monarchie d'Eſpagne *, à peu près dans l'eſprit de celui que Sa Majeſté avoit fait avec l'Empereur Léopold en l'année 1668.

Le Prince d'Orange devenu Roi d'Angleterre ſous le nom de Guillaume III. avoit été l'oracle de la Ligue formée contre la France pendant la derniére guerre. Il diſpoſoit ſouverainement des réſolutions de la République de Hollande, & quoique contredit en Angleterre, où il avoit été appellé & reçu dix ans auparavant comme le Libérateur de la Nation, il pouvoit s'aſſurer qu'elle ne s'oppoſeroit pas aux meſures qu'il prendroit pour conſerver la paix, dont la déciſion, ainſi que celle de la guerre, eſt au pouvoir des Rois d'Angleterre, nonobſtant les bornes que les Loix du Pays preſcrivent à l'Autorité Royale.



* 1697.

Les deux Miniſtres (1) que le Roi chargea de conférer avec le Comte de Portland, eurent ordre de lui propoſer un Traité entre Sa Majeſté & le Roi de la Grande-Bretagne, pour régler le partage à faire de la Monarchie d'Eſpagne ſur le modèle du Traité éventuel fait entre le Roi & l'Empereur en l'année 1668. Comme il ignoroit les intentions du Roi ſon Maître ſur une propoſition toute nouvelle & d'une telle importance, il demanda le tems de lui dépêcher un Courier, & de recevoir ſes ordres, perſuadé cependant que ce Prince recevroit le projet que Sa Majeſté vouloit bien lui confier *, comme une preuve certaine du déſir que le Roi lui avoit déjà témoigné de conſerver la paix.

On étoit alors au mois de Mars de l'année 1698. Le Comte de Tallard, depuis Maréchal & Pair de France, que le Roi avoit nommé Ambaſſadeur Extraordinaire auprès du Roi d'Angleterre, partit pour ſe rendre à Londres, inſtruit de la propoſition faite au Comte de Portland, & chargé d'informer Sa Majeſté de la réponſe du Roi de la Grande-Bretagne. A peine étoit-il arrivé que le Comte de Portland reçut cette réponſe. Elle portoit : „ Que le Roi ſon „ Maître ne s'étoit pas attendu à la propo- „ ſition faite à ſon Ambaſſadeur. Ce Prince „ lui ordonnoit d'aſſurer le Roi qu'il contri- „ bue-

(1) Meſſieurs de Pomponne & de Torcy.
* 1698.

„ bueroit de tout ſon pouvoir à maintenir
„ la paix. Qu'il voyoit clairement que Sa
„ Majeſté vouloit ſincérement conſerver
„ la tranquillité de l'Europe; que lui-mê-
„ me déſiroit ardemment de concourir à de
„ ſi louables deſſeins, & ſurtout qu'elle
„ fût ſatisfaite de la conduite qu'il tiendroit.
„ Qu'il ſouhaitoit comme elle qu'on pût
„ trouver les moyens de prévenir la guer-
„ re, que l'événement de la mort du Roi
„ d'Eſpagne étoit capable de renouveller.
„ Au-reſte il n'en propoſoit aucun, ne
„ ſachant ni ce que le Roi penſoit, ni
„ ceux qui conviendroient à Sa Majeſté.
„ Il ſe remettoit donc à la connoiſſance
„ qu'elle voudroit bien lui en donner, &
„ promettoit d'en dire ſon ſentiment, auſſi-
„ bien que des meſures à prendre de con-
„ cert pour aſſurer le repos public.

Portland rendit compte * au Roi dans une audience particuliére des ordres qu'il avoit reçus. Il aſſura Sa Majeſté que le Roi d'Angleterre garderoit ſous un profond ſecret la propoſition qu'elle avoit bien voulu lui confier. Il ajoûta qu'il ſe flattoit de réuſſir mieux que tout autre à cette importante négociation, connoiſſant particuliérement les ſentimens de ſon Maître.

Après une réponſe obligeante & pour le Prince & pour l'Ambaſſadeur, le Roi le remit à ce qu'il lui feroit ſavoir par ſes Miniſtres.

Ils

* 1698.

Ils lui dirent quelques jours après, que Sa Majesté ayant bien examiné l'état de l'Europe, convenoit que la réunion de l'Espagne & des Etats dépendans de cette Couronne, soit à la France, soit sous la domination de l'Empereur, allarmeroit généralement tous les autres Etats; que ce n'étoit pas aussi sa vue de les unir, ensorte que la France & l'Espagne ne fissent désormais qu'une même Monarchie, mais qu'il étoit juste de conserver les droits de l'héritier légitime. Monsieur le Dauphin l'étoit suivant les loix; mais il lui suffisoit que son droit fût reconnu, & sitôt qu'il le seroit, il le céderoit sans peine au plus jeune de ses fils, remettant ce Prince entre les mains des Espagnols pour l'élever & le former suivant leurs maximes; ainsi la Monarchie de France & celle d'Espagne demeureroient toujours distinctes & séparées.

Comme il falloit aussi faire cesser l'inquiétude que les Anglois & les Hollandois conservoient du voisinage des Païs-Bas, si ces Provinces passoient au pouvoir d'un Prince de France, le Roi proposoit de les donner en Souveraineté à l'Electeur de Baviére, dont les forces & la puissance ne pouvoient faire ombrage à ces deux Nations.

Le Comte de Portland demanda que ces propositions lui fussent données par écrit, afin de les envoyer à Londres; persuadé cependant, quoiqu'il n'eût aucun ordre & ne pût parler de lui-même, que le Roi son

Maî-

Maître, ni les autres Princes & Etats de l'Europe ne conviendroient de laiſſer recueillir par un Prince de France la ſucceſſion d'Eſpagne; que l'union de l'une & de l'autre Monarchie ſeroit toujours à leurs yeux un objet formidable, & qu'aucune précaution ne calmeroit une crainte ſi juſte, quelque condition que le Roi voulût offrir pour diſſiper les allarmes que ces liaiſons étroites entre la France & l'Eſpagne cauſeroient indubitablement.

Portland n'admettoit pas plus le projet de diſpoſer des Païs-Bas en faveur de l'Electeur de Baviére; car il ne s'agiſſoit pas de raſſurer les Hollandois contre les entrepriſes du Souverain de ces Provinces, ils déſiroient au-contraire que celui qui les poſſéderoit eût aſſez de forces pour compter ſur lui comme ſur le rempart & la barriére des Provinces-Unies, & pour donner cette ſûreté l'Electeur étoit trop foible. Portland dit que dans la vue de favoriſer ce Prince & d'empêcher l'augmentation de la puiſſance de l'Empereur, on pourroit de concert reconnoître le Prince Electoral de Baviére, & le placer ſur le Trône d'Eſpagne à l'excluſion de l'Archiduc; propoſition qu'il accompagna de proteſtations nouvelles de parler de lui-même, & ſans être inſtruit des intentions de ſon Maître. Ce Prince vouloit peut-étre avant que de s'engager, ſavoir certainement quelle étoit la diſpoſition de la Cour d'Eſpagne & de la Nation.

L'in-

L'intérêt du Roi étoit au-contraire d'être inſtruit au-plutôt de ce qu'il devoit attendre & du Roi d'Angleterre & de la République de Hollande. Le tems perdu dans une négociation incertaine, pouvoit changer la diſpoſition préſente de l'Eſpagne ; & ſi l'Ambaſſadeur de France à Madrid négligeoit de la cultiver, il agiſſoit & faiſoit plus pour l'Empereur que les Miniſtres & les partiſans de la Maiſon d'Autriche, ſoutenus du crédit de la Reine, n'avoient obtenu jusqu'alors. La guerre étoit inévitable ſi l'Archiduc obtenoit du Roi Catholique de le reconnoître héritier préſomptif de tous ſes Etats. Quand même tous les Souverains de l'Europe, accoutumés à voir ſans allarmes les deux branches de la Maiſon d'Autriche régner en Eſpagne & dans l'Empire, auroient vu ſans crainte la puiſſance de Charles-Quint partagée entre les deux fils de l'Empereur, il n'eût été ni de l'intérêt ni de l'honneur de la France, de ſouffrir que la Succeſſion d'Eſpagne fût enlevée toute entiére aux Enfans de ſon Roi, à qui elle appartenoit légitimement. Il falloit reprendre les armes, & le Roi ſe ſeroit vu forcé de renoncer au plaiſir de faire jouïr ſes Sujets d'un repos qu'ils n'avoient connu que par intervalles toujours de peu de durée. Sa Majeſté perdoit ainſi le fruit de la paix de Ryswyck, qu'on peut dire précipitée par le ſeul motif de ſoulager le Royaume, & de récompenſer le zèle & l'invilolable fidélité des Peuples, objet que

le Roi avoit préféré aux avantages que la ſituation préſente des affaires lui promettoit, s'il eût voulu ſoutenir par les armes les prétentions que ſes ennemis n'étoient plus en état de lui diſputer.

Le Comte de Portland affectoit d'ignorer les intentions de ſon Maître, ainſi le Comte de Tallard eut ordre de preſſer ce Prince de s'expliquer.

Le Roi d'Angleterre répondit à l'Ambaſſadeur de France: „ Que ſuivant l'opinion „ commune, la renonciation de la feue Rei- „ ne Marie-Théréſe étoit bonne; mais ce „ ne feront pas, dit-il, les Avocats qui dé- „ cideront une telle queſtion; il eſt bien à „ craindre que l'épée n'y ſoit néceſſairement „ employée. Il aſſura qu'il déſiroit le main- „ tien de la paix, qu'il y contribueroit de tout „ ſon pouvoir, ſon âge étant déſormais pour „ lui une forte raiſon de ſouhaiter le repos; „ qu'il devoit en même tems préférer à tou- „ te autre conſidération l'intérêt de l'An- „ gleterre, & celui de la République de „ Hollande. Il ne nia pas d'être entré, au „ commencement de la derniére guerre, „ en quelques propoſitions de Traité avec „ l'Empereur, au ſujet de la ſucceſſion d'Eſ- „ pagne; mais ſans en expliquer le détail, „ il dit qu'il croyoit très-à-propos d'ac- „ corder au Duc de Baviére les Païs-Bas, „ augmentés de quelques Places que le Roi „ lui céderoit pour fortifier la barriére, &

„ raſſurer ainſi les Etats-Généraux des Pro-
„ vinces-Unies".

On pouvoit, ſelon ſa penſée, donner l'Eſpagne & les Indes à l'un des Princes fils de Monſieur le Dauphin; les Etats d'Italie à l'Archiduc; convenir enfin du Traité de commerce avec l'Angleterre & la Hollande, & donner à l'une & à l'autre des Places de ſûreté pour négocier dans la Méditerranée, ainſi qu'aux Indes-Occidentales.

Tallard rendit compte au Roi le 11 Avril 1698, de la réponſe que le Roi d'Angleterre lui avoit faite. La ſuite de la négociation commencée en France, lui fut remiſe pour la continuer & la terminer à Londres. Le ſuccès en étoit incertain, & par conſéquent il auroit été contre la prudence d'abandonner les diſpoſitions que le Marquis d'Harcourt trouvoit en Eſpagne en faveur des Princes de la Famille Royale. L'intention du Roi n'étoit pas d'en abuſer pendant que Sa Majeſté traitoit dans un eſprit différent avec le Roi d'Angleterre; mais il étoit de ſa ſageſſe de les cultiver, enſorte que ſi la négociation de Londres ne réuſſiſſoit pas, il dépendît d'elle de prendre tel parti qu'elle jugeroit le plus convenable au bien de ſon Royaume. Dans cette vue elle eut ſoin d'avertir réguliérement le Marquis d'Harcourt des circonſtances & des ſuites de la négociation du Comte de Tallard.

La Reine d'Eſpagne & ceux des Miniſtres qu'el-

qu'elle protégeoit le plus, ne penſoient pas, à l'égard des Princes de France, comme le commun de la Nation, & le crédit de cette Princeſſe éloignoit du Roi Catholique ceux qui pouvoient lui inſpirer des ſentimens favorables à ſes héritiers légitimes. Le Marquis d'Harcourt le reconnut dès le commencement de ſon ambaſſade, par les délais affectés de l'admettre à l'audience particuliére du Roi d'Eſpagne. Elle lui fut refuſée pendant plus de trois mois, ſous prétexte de la mauvaiſe ſanté de ce Prince, quoique cette raiſon n'eût jamais exclu de l'audience du Roi Catholique, ni de celle de la Reine, les deux Ambaſſadeurs de l'Empereur. Enfin, après plus de trois mois de ſéjour à Madrid, le Marquis d'Harcourt obtint, vers la fin du mois d'Avril, cette audience particuliére qu'il avoit jusqu'alors ſollicitée. On avoit pris ſoin de diſpoſer le lieu où le Roi d'Eſpagne le reçut, de maniére que l'Ambaſſadeur ne pût juger, en voyant ce Prince, de l'état de ſa ſanté. La chambre n'étoit éclairée que de deux bougies, & le Roi placé deſorte qu'à peine on pouvoit diſtinguer ſon viſage. Sa réponſe au compliment de l'Ambaſſadeur fut très-courte, & l'audience finit presque auſſitôt qu'elle fut commencée.

Il n'eſt guéres vraiſemblable qu'un Miniſtre éclairé tel que le Marquis d'Harcourt, eût choiſi le moment de cette audience ténébreuſe pour ſuggérer au Roi d'Eſpagne,

& l'engager à ſigner, un Acte qui n'auroit dû voir la lumiére qu'après la mort de ce Prince. Il faut cependant convenir que Charles II. n'avoit alors aucun éloignement pour la France; & le Marquis d'Harcourt croyoit que s'il eût été maître de ſuivre ſes ſentimens, même ſon inclination, il auroit pris une confiance entiére en l'amitié du Roi ; mais il n'oſoit le faire paroître, retenu par la crainte extrême de l'humeur aigre & emportée de la Reine ſa femme.

L'impreſſion que cette crainte faiſoit ſur ſon eſprit, parut quelque tems après dans une occaſion importante à l'Eſpagne. Les Maures d'Afrique aſſiégeoient Ceuta. Le Roi d'Eſpagne manquoit non ſeulement de troupes, mais de vaiſſeaux pour tranſporter le peu de ſecours qu'il pouvoit y envoyer. Louis XIV. lui fit offrir les troupes & les vaiſſeaux dont il auroit beſoin. Il s'agiſſoit non ſeulement de conſerver Ceuta, mais de-plus Oran, par conſéquent d'empêcher la priſe des deux Places dont la conquête facilitoit aux Maures un retour en Eſpagne.

Le Roi Catholique touché de la généroſité de Sa Majeſté, vouloit accepter une offre applaudie de toute l'Eſpagne. Les contradictions de la Reine retardérent longtems la réponſe que le Marquis d'Harcourt ſollicitoit : enfin cette Princeſſe ſoutenant de ſon autorité les inſtances des deux Miniſtres de l'Empereur, obligea le Roi ſon mari à refuſer ſous de vains prétextes les ſecours que

la

a France lui proposoit libéralement. Un tel refus étoit absolument contraire à l'avis du plus grand nombre & de la plus saine partie du Conseil-d'Etat, mais personne ne résistoit aux volontés souveraines & décisives de la Reine, crainte, & nullement aimée. L'aversion de toute domination Allemande étoit égale, & les Espagnols en général ne méprisoient pas moins ceux des Ministres qui paroissoient avoir le plus de part à la confiance de la Reine.

Le Marquis d'Harcourt informoit exactement le Roi de l'état de la Cour d'Espagne, & du sentiment presque général de la Nation; mais en même tems il ne laissoit pas ignorer à Sa Majesté, les difficultés qu'elle trouveroit à profiter de la disposition des Peuples en faveur d'un des Princes ses petits-fils. Elle ne devoit y faire de fondement, qu'autant qu'elle se croiroit en état de soutenir seule avec ses propres forces la Monarchie d'Espagne en son entier, sans le moindre démembrement. Les Espagnols trop foibles pour contribuer à leur propre défense, auroient changé de sentiment, & seroient devenus, comme autrefois, ennemis de la France, sitôt qu'elle auroit consenti à quelque partage des Etats dépendans de la Couronne d'Espagne.

Ces avis sages & conformes aux réflexions que le Roi avoit faites avant que d'entamer la négociation d'Angleterre, confirmérent Sa Majesté dans le parti qu'elle avoit pris

 de

de traiter du partage de la ſucceſſion d'Espagne, comme le moyen le plus capable de maintenir le repos de l'Europe. Le Roi de la Grande-Bretagne, ſûr de ſon autorité dans les Provinces-Unies, ſe chargea de les faire entrer dans le Traité, & le Comte de Tallard ſuivit ce Prince lorsqu'il paſſa en Hollande.

Pendant l'incertitude du ſuccès de la négociation, le Marquis d'Harcourt inſtruit exactement de ce qui ſe paſſoit à Londres, régloit ſa conduite à Madrid, ſuivant les avis & les ordres qu'il recevoit de Sa Majeſté. Il ménageoit ceux dont les bonnes intentions lui étoient connues, mais il ne prenoit avec eux aucun engagement, ſon unique objet étant d'empêcher qu'ils n'euſſent recours à l'Empereur, s'ils ceſſoient d'eſpérer que la France voulût les ſecourir ſuivant leurs déſirs, c'eſt-à-dire, maintenir la Monarchie d'Eſpagne en ſon entier & ſans démembrement.

Cependant le parti des Princes de la Famille Royale groſſiſſoit tous les jours. La conduite des deux Comtes d'Harrach contribuoit à le fortifier. Leurs inſtances importunes les rendoient odieux au Roi d'Espagne. Les discours qu'ils tenoient & les intrigues ſecrétes & nocturnes ne déplaîſoient pas moins à la Reine leur protectrice. Le Comte d'Harrach le pére, prêt à partir pour retourner à Vienne au mois de Juillet, fit avant ſon départ trois propoſitions au Roi

Roi d'Eſpagne, également preſſantes, & toutes trois également deſagréables à ce Prince.

La premiére, de mettre ordre à ſa ſucceſſion, & de la régler au-plutôt pour le bien de ſa Monarchie.

La ſeconde, d'accorder à l'Archiduc le Gouvernement du Milanez, confié au Prince de Vaudemont.

La troiſiéme, de renouveller avec ſes anciens Alliés, les Traités que l'Empereur jugeoit néceſſaires pour la garantie de celui de Ryswyck.

Le Roi d'Eſpagne ne daigna pas répondre à la premiére propoſition, ayant horreur de toutes celles qu'on auroit pu lui faire au ſujet de ſa ſucceſſion.

Il rejetta la demande du Gouvernement de Milan en faveur de l'Archiduc.

Quant aux Traités d'union & de garantie de celui de Ryswyck, il fit répondre que dans la ſituation préſente des affaires, ces précautions étoient inutiles.

Cette derniére demande du vieux Comte d'Harrach, déplut au Conſeil-d'Etat, autant qu'elle avoit été deſagréable au Roi Catholique.

Harrach avoit demandé que le Conſeil n'eût aucune connoiſſance des inſtances qu'il avoit faites à ce Prince; & particuliérement qu'elles ne fuſſent pas connues du Cardinal Portocarréro ſon Commiſſaire, tous les Conſeillers-d'Etat lui étant ſuſ-

pects, à l'exception du ſeul Comte d'O-ropéza.

Les Deux Comtes d'Harrach, le pére & le fils, ne ménagérent pas plus la Reine leur protectrice, dévouée jusqu'alors aux intérêts de la Maiſon d'Autriche. L'Empereur excité par ſes deux Ambaſſadeurs, lui écrivit des lettres ſi remplies de reproches & ſi dures, qu'elle ſe plaignit amérement, & de l'ingratitude de ce Prince, & du malheureux ſort qui l'avoit entraînée à ſe faire déteſter de toute l'Eſpagne, ſans autre ſujet, ſelon elle, que d'avoir témoigné trop de zèle pour les intérêts de la Famille Impériale.

La plus grande partie du Conſeil jugeoit néceſſaire d'aſſembler les Etats, & pluſieurs des principaux ſe croyoient obligés en honneur & en conſcience de repréſenter au Roi leur Maître la néceſſité d'en convoquer l'aſſemblée, & d'y régler, pour le bien de ſes Peuples, l'ordre de ſa ſucceſſion.

Le Cardinal Portocarréro très-réſervé jusqu'alors, s'ouvrit plus confidemment au Marquis d'Harcourt. Il lui dit, qu'après avoir examiné ſcrupuleuſement ce qui convenoit au ſervice de Dieu, au bien de la Patrie, auſſi-bien que de l'Equité, il avoit réſolu de prendre le parti de la Famille Royale de France; que jusqu'à la mort il ſeroit inébranlable dans ſa réſolution, conforme aux ſentimens de ce qu'il y avoit de plus conſidérable en Eſpagne; qu'on pouvoit même dire que c'étoit celui de toute

la

la Nation, si l'on en exceptoit cinq ou six brouillons appuyés par une Reine envoyée de Dieu pour punir l'Espagne; que leur crédit tomberoit dans l'instant que le Roi Charles cesseroit de vivre.

Cette Princesse commençoit à reconnoître le mauvais parti qu'elle avoit pris & suivi jusqu'alors; elle désiroit de faire oublier en France sa conduite passée, & de la réparer. Elle affecta premiérement de recevoir & de traiter le Marquis d'Harcourt avec une distinction particuliére. Elle lui fit quelques présens, y joignant des discours & des marqúes d'affection qui excitérent la jalousie de la Comtesse d'Harrach, femme du nouvel Ambassadeur de l'Empereur.

Ces légéres démonstrations eurent des suites plus dignes d'attention. L'Amirante de Castille, Ministre confident de la Reine, fut chargé par elle de lier une correspondance secréte avec le Marquis d'Harcourt. Le Pére Cienfuégos, Jésuite, & depuis Cardinal, fit les premiéres ouvertures de cette nouvelle intelligence. L'Amirante rendit ensuite plusieurs visites à l'Ambassadeur de France. Il lui fit entendre qu'il avoit trop négligé la Reine; qu'il auroit dû profiter de plusieurs avances faites de la part de cette Princesse, & quoiqu'elle ne lui eût pas été nommée, qu'il avoit pu comprendre qu'on parloit par son ordre.

L'Amirante joignit à ce discours beaucoup de protestations de son zèle pour les intérêts

du Roi & des Princes ses enfans. Il assura qu'il n'avoit rien oublié pour engager la Reine à persuader au Roi Catholique de choisir l'un d'eux pour son successeur. Il ajoûta quelques conseils sur la conduite que l'Ambassadeur devoit tenir pour déterminer absolument la Reine à regarder désormais comme son propre intérêt, celui de la France. S'il suivoit ses conseils, disoit l'Amirante, l'effet en seroit infaillible.

Le Marquis d'Harcourt connoissoit parfaitement le caractére de ce Ministre; il ne douta pas que sa vue principale & le motif de tant d'offres de services, ne fût l'espérance de l'amuser & de le tromper. Quand même il n'auroit pas eu ce juste soupçon de tant d'avances qu'il n'avoit ni recherchées ni attendues, les ordres du Roi l'obligeoient d'éluder ces sortes de propositions.

La négociation avec l'Angleterre & la Hollande approchoit de sa conclusion, & le Marquis d'Harcourt prévoyant le desagrément du poste d'Ambassadeur de France à Madrid, lorsque le Traité de partage éclateroit, avoit déjà supplié le Roi de lui accorder son congé, & réitéré ses instances pour l'obtenir. Il n'auroit pas insisté sur son rappel, si le Roi d'Espagne eût effectivement adopté ce testament qu'on a supposé que la France avoit suggéré, & même si l'Ambassadeur eût ajoûté foi aux paroles de l'Amirante, qui ne cessoit de l'assurer qu'il savoit certainement que la Reine, quoiqu'el-

qu'elle ne lui eût pas confié son secret, désiroit uniquement que le Roi voulût appeller à Madrid un des Princes de France, le déclarer héritier de toute sa Monarchie, & prendre les mesures nécessaires pour lui assurer, après Sa Majesté Catholique, la possession de tous les Etats dépendans de sa Couronne, sans la moindre division.

L'Amirante rendoit de fréquentes visites au Marquis d'Harcourt, & lui demandoit souvent quel usage il avoit fait de leurs conversations. L'Ambassadeur répondoit simplement qu'il en avoit informé le Roi, dont il attendoit les ordres. Il pria cependant l'Amirante de l'instruire des intentions de la Reine, & de ce qu'elle désiroit pour ses propres avantages. Cet article ne fut pas éclairci, Harcourt n'eut aucune curiosité de l'approfondir, sachant que la conclusion du Traité avec l'Angleterre & la Hollande étoit prochaine.

Il fut en effet signé à la Haye le 11 Octobre 1698. Le Comte de Tallard & le Comte de Briord, Ambassadeurs du Roi, le premier auprès du Roi d'Angleterre, l'autre auprès des Etats-Généraux, le signérent tous deux avec les Ministres de ce Prince & ceux de la République de Hollande, munis des pouvoirs de leurs Maîtres.

Le Traité régloit le partage à faire en cas de mort du Roi d'Espagne, des Etats dépendans de sa Couronne, précaution jugée

gée néceſſaire pour maintenir le repos de l'Europe.

Selon ce partage, Monſieur le Dauphin devoit avoir les Royaumes de Naples & de Sicile, les Places dépendantes de la Couronne d'Eſpagne ſituées ſur les côtes de Toscane, le Marquiſat de Final & la Province de Guipuſcoa.

Le Prince Electoral de Baviére, fils de l'Electeur, étoit déſigné pour régner ſur l'Eſpagne & les Indes; les Païs-Bas devoient auſſi lui appartenir

La Souveraineté du Milanez formoit le partage de l'Archiduc, ſecond fils de l'Empereur.

Le Prince Electoral, dans un âge encore tendre, pouvoit mourir avant ſon Pére; cet événement avoit été prévu, & le Traité portoit que s'il arrivoit, l'Electeur ſeroit ſubſtitué à ſon fils.

Le Roi & ſes Alliés s'engagérent réciproquement à garder le ſecret du Traité pendant la vie du Roi Catholique, condition auſſi néceſſaire que l'exécution en étoit difficile.

Car il falloit pour maintenir la paix, objet principal de l'alliance, contenter l'Empereur, en bornant cependant ſes vues qu'il étendoit ſur la ſucceſſion totale du Roi d'Eſpagne.

Le moyen de les modérer étoit de lui montrer une ligue puiſſante, formée pour arrêter ſon ambition, s'il ne ſe contentoit des

des avantages ſtipulés pour ſa Maiſon. Il étoit donc néceſſaire de l'inſtruire des conditions du Traité, pour lui perſuader d'y ſouscrire; mais l'uſage qu'il feroit de la connoiſſance qu'on lui en donneroit étoit incertain & dangereux, puisque s'il refuſoit de l'accepter, il ſe feroit auprès du Roi d'Eſpagne un mérite de ſon refus. Le Roi Catholique & ſes ſujets également irrités du projet de partage, n'auroient eſpéré de ſecours que de l'Empereur; ainſi la haine des Eſpagnols contre les Allemands ſe ſeroit tournée contre la France, & l'Electeur de Baviére auroit été pour eux un appui trop foible pour en attendre aucune aſſiſtance. Peut-être même que le Pape & les Princes d'Italie craignant la puiſſance de la France, n'auroient pas héſité à ſe déclarer pour l'Empereur. Ainſi le danger étoit égal, ſoit de communiquer, ſoit de cacher à la Cour de Vienne la convention faite pour le partage.

Le Roi d'Angleterre perſuadé de ſon crédit ſur l'eſprit de l'Empereur, ſe chargea de l'engager à conſentir au Traité & à le ſigner.

Le Marquis d'Harcourt louant la ſageſſe du Roi dans le parti que Sa Majeſté avoit pris, de conclure une alliance ſi conforme à ſes véritables intérêts, y joignit ſes réflexions; & prévoyant le mouvement violent que la publicité du Traité exciteroit à Madrid, il renouvella ſes inſtances pour obtenir ſon rappel, dans une conjoncture où ſon

ſé-

séjour à la Cour d'Espagne devenoit absolument inutile; puisqu'un Ministre du second ordre, même un simple Sécretaire suffiroit pour le peu d'affaires qu'il y auroit désormais à traiter.

Il étoit trop éclairé pour demander avec tant d'empressement la permission de retourner en France, si le Roi d'Espagne eût signé secrétement un Testament suggéré, dont l'Ambassadeur auroit négocié & obtenu la souscription.

Le Roi lui permit de répandre le bruit de la demande qu'il avoit fait de son congé, & de laisser croire que l'obtenant bientôt, Sa Majesté chargeroit du soin de ses affaires, ou Blécourt ou Digulville, anciens Officiers que le Marquis d'Harcourt avoit menés avec lui à Madrid.

Plus il évita dès-lors les avances que lui faisoient & les Grands & d'autres personnes de toute condition, plus il éprouva d'empressement de leur part à le rechercher; mais les ordres du Roi régloient la conduite qu'il devoit tenir, depuis que les ratifications du Traité de partage avoient été échangées au commencement du mois de Novembre; & la seule utilité qu'il pouvoit retirer du nouvel empressement de la Nation Espagnole, se réduisoit, suivant les intentions de Sa Majesté, à prévenir que l'Espagne n'espérant rien de la part de la France, n'eût enfin recours à l'Empereur.

La santé du Roi d'Espagne dépérissoit. Ses

Ses maladies plus fréquentes & plus dangereuses qu'elles ne l'étoient précédemment, augmentoient les inquiétudes de ses sujets, & l'incertitude sur le choix du successeur que ce Prince nommeroit. Enfin le bruit se répandoit que ce choix étoit fait, il y avoit déjà deux ans; que certainement Charles avoit alors signé un Testament dont les dispositions étoient encore inconnues; que la Reine les ignoroit elle-même, quelque tentative qu'elle eût fait pour les pénétrer: on disoit en même tems que le Cardinal Portocarréro en étoit dépositaire.

Le Marquis d'Harcourt ne pouvoit en savoir plus certainement la vérité, qu'en s'adressant à ce Cardinal. Il lui fit demander si ce Testament existoit. Portocarréro répondit qu'il avoit été entre ses mains, avec serment de sa part d'en garder le secret tant que le Roi son Maître vivroit; mais qu'il ne subsistoit plus, que la Reine avoit eu le crédit de porter le Roi Catholique à le brûler, & à appeller un des fils de l'Empereur à la succession totale de ses Etats; que l'Acte en étoit entre les mains de cette Princesse, & la déclaroit Régente de toute la Monarchie lors de la mort du Roi son mari.

Portocarréro prévoyoit qu'il y auroit de grands desordres à Madrid, mais que le parti de la France, qu'il regardoit comme celui de la raison & de la justice, seroit certainement le parti le plus fort, tant du côté

du Clergé & des Seigneurs, que de la plus grande partie de la Nation.

Cette derniére diſpoſition du Roi d'Eſpagne fut encore changée quelque tems après. Il étoit difficile que le ſecret du Traité de partage fût longtems obſervé, ainſi qu'il avoit été ſtipulé. Une telle convention intéreſſoit tant de Peuples, & trop de négociations avoient été employées à la former, pour être longtems ignorée. Les premiers avis de la concluſion parvinrent à Madrid par la Hollande. A cette nouvelle le Roi d'Eſpagne convoqua tous les Conſeillers-d'Etat: il tint un Conſeil extraordinaire, qui dura trois heures; il en réſulta que ce Prince fit un Teſtament, & par ce dernier Acte il inſtitua le Prince Electoral de Baviére ſon héritier univerſel. Lorsque l'Electeur en reçut la nouvelle, le Comte de Tallard paſſoit à Bruxelles, & venoit à Paris rendre compte au Roi de la négociation du Traité fait avec le Roi d'Angleterre. L'Electeur qu'il vit à ſon paſſage, lui confia la diſpoſition que le Roi Catholique venoit de faire en faveur du Prince Electoral, & le pria de dire au Roi, & d'aſſurer Sa Majeſté, qu'il donneroit tous les Actes qu'elle jugeroit néceſſaires pour s'engager à l'exécution du Traité de partage, nonobſtant la diſpoſition que le Roi Catholique faiſoit par ce dernier Teſtament.

C'étoit un foible engagement que la paro-

role & la bonne volonté de l'Electeur; son fils étoit mineur, & lorsqu'il auroit atteint l'âge de majorité, il auroit été maître de desavouer tout engagement pris à son préjudice. Il parut donc nécessaire au Roi, & pareillement au Roi d'Angleterre de retour à Londres, que l'Ambassadeur de France à Madrid se plaignît de la disposition faite en faveur du Prince Electoral. C'étoit l'approuver que de garder le silence, accoutumer les Espagnols à croire que la derniére disposition du Roi leur Maître maintiendroit la paix dans son Royaume, & l'union dans ses Etats; que la France en étoit contente, puisqu'elle ne s'en plaignoit pas, & qu'ils n'auroient pas à craindre la vengeance impuissante de l'Empereur.

Il convenoit, pour l'exécution du Traité de partage, d'effacer ces idées: ainsi le Roi fit dresser un Mémoire que le Marquis d'Harcourt devoit présenter au Roi d'Espagne, dans une audience particuliére qu'il demanderoit pour cet effet. Ce Mémoire sans contenir de menaces, s'expliquoit assez pour laisser entrevoir que le Roi ne pourroit voir ni souffrir tranquillement aucune injustice faite aux droits de Monsieur le Dauphin.

Le Marquis d'Harcourt eut ordre de remettre la copie de ce Mémoire au Cardinal de Cordoue son Commissaire, & de le communiquer ensuite aux autres Conseillers-d'Etat: ces démarches faites il devoit garder le silence. La conjoncture étoit trop impor-

tante pour laiſſer au Marquis d'Harcourt la liberté d'uſer de la permiſſion que le Roi lui avoit donnée de revenir en France. Elle fut donc ſuſpendue, & le Marquis d'Harcourt obligé de prolonger encore ſon ſéjour à Madrid, & de garder le ſecret du Traité de partage ; car il paroiſſoit néceſſaire d'en différer l'aveu jusqu'à ce qu'on ſût quelle ſeroit la réſolution de l'Empereur, lorsqu'il ſeroit informé de la derniére diſpoſition du Roi d'Eſpagne.

La conduite du Comte d'Harrach ne fut pas ſi meſurée. A peine ſut-il le Teſtament du Roi d'Eſpagne, qu'il s'en plaignit comme d'un outrage fait à l'Empereur, au préjudice de toute la Maiſon d'Autriche. Il en fit des reproches peu reſpectueux à la Reine, dans une audience qu'il obtint d'elle avec beaucoup de peine. Cette Princeſſe voulut bien convenir qu'il s'étoit tenu un Conſeil extraordinaire en préſence du Roi ſon mari, qu'elle ſavoit même que la question importante de la ſucceſſion y avoit été agitée ; mais elle prétendit & ſoutint qu'elle en ignoroit la déciſion ; que le Roi lui avoit ſeulement dit, que les bruits répandus dans le public étoient faux.

Malgré ces proteſtations, on ſavoit que la Reine n'avoit pas oublié ni négligé ſon propre intérêt, en travaillant à ceux du Prince Electoral de Baviére, ſecondée de l'Amirante. L'une & l'autre avoient engagé le Roi d'Eſpagne à déclarer la Reine Ré-

gen-

gente du Royaume, si le Prince de Baviére étoit encore mineur lorsque la succession s'ouvriroit. La *Junte*, ou Conseil pour le Gouvernement, devoit être composée du Cardinal Portocarréro, des deux Présidens de Castille & d'Arragon, de l'Inquisiteur-Général, d'un Conseiller-d'Etat & d'un Grand d'Espagne. Après la Régence, la Reine auroit choisi pour sa résidence telle Ville d'Espagne qu'il lui plaîroit, & le revenu dont elle jouïroit, devoit être de huit cens mille écus.

L'opinion commune de Madrid, étoit que l'Electeur de Baviére, pour obtenir ce Testament, avoit distribué vingt-cinq mille pistoles, dont la Berleps avoit touché la meilleure partie. D'autres, se croyant mieux informés, pensoient que l'Amirante, persuadé qu'il ne devoit rien espérer ni de la part du Roi, ni de celle de l'Empereur, avoit déterminé la Reine à favoriser, contre son goût, les intérêts de la Maison de Baviére.

Le Roi d'Espagne toujours infirme, gardoit le silence; mais sensible à l'état où il laisseroit son Royaume, & prévoyant les guerres que sa succession exciteroit, il avoit consulté secrétement les Théologiens & les Jurisconsultes, & demandé si les Loix Divines & Humaines lui permettoient de disposer de sa Couronne. Tous unanimement avoient répondu qu'il n'étoit pas maître de faire tort à ses héritiers, & de changer les

constitutions du Royaume sans le consentement des Etats - Généraux.

Au commencement de l'année 1699, les principales Puissances de l'Europe concouroient à l'élevation de la Maison de Baviére. La France, l'Angleterre, la Hollande, de concert destinoient au Prince Electoral, encore enfant, l'Espagne & les Indes, & s'accordoient à laisser à son Pére la Souveraineté des Païs-Bas. L'Electeur souscrivit pour son fils, en bas-âge, au partage du reste de la Monarchie d'Espagne, spécifié par le Traité de la Haye. En même tems à peu près, le Roi d'Espagne appelloit ce jeune Prince à sa succession. Qui n'auroit pensé qu'aucune cause de guerre ne troubleroit de longtems le repos dont l'Europe jouïssoit alors ? Mais envain la prudence humaine forme des projets, s'ils ne sont conformes aux desseins de Dieu, Maître de donner la paix, de créer la guerre, & de disposer des événemens. La sagesse des Conseils de ces Princes ne put prévenir l'incendie dont l'Europe devoit être généralement embrasé, ni épargner le sang versé pendant une longue suite d'années.

Le Prince de Baviére mourut à Bruxelles le 8 Février 1699. Plusieurs discours furent tenus sur la véritable cause de sa mort. L'Electeur vivement touché de la perte de son fils, ne l'attribua pas simplement à la maladie qui l'avoit enlevé. Il publia ses soupçons,

çons, ſoulagement inutile à ſa juſte douleur, & le Traité de partage s'anéantit.

Il auroit dépendu du Roi, libre alors de tout engagement, de s'en tenir à ce prétendu Teſtament ſuggéré, ſi véritablement il eût exiſté; mais cette diſpoſition étant abſolument fauſſe, Sa Majeſté ordonna au Comte de Tallard de ſavoir du Roi d'Angleterre, ce qu'il penſoit depuis l'événement fatal qui détruiſoit la principale condition du Traité de partage, & de propoſer à ce Prince un nouveau Traité ſur le modèle du précédent, qui ne pouvoit plus ſubſiſter.

Le Roi d'Angleterre avoit déjà penſé à renouveller les premiers engagemens, au moment qu'il apprit la mort du Prince Electoral. Il avoit ordonné à ſon Miniſtre en France, de s'informer des intentions du Roi, ſur le changement que cette mort inopinée apportoit aux meſures priſes pour la conſervation du repos de l'Europe; il entra dans la propoſition que lui fit le Comte de Tallard, de laiſſer à l'Archiduc l'Eſpagne & les Indes; d'ajoûter le Milanez au partage deſtiné à Monſieur le Dauphin; & quant aux Païs-Bas, d'en diſpoſer de maniére que l'Angleterre & la Hollande n'euſſent ni jalouſie ni inquiétude de ce qui ſeroit réglé de concert ſur ce dernier article.

Pendant que la nouvelle négociation commençoit en France & en Angleterre, le Roi

apprit que, ſuivant ſes ordres, le Marquis d'Harcourt avoit remis au Roi d'Eſpagne le Mémoire envoyé par Sa Majeſté, au ſujet du dernier Teſtament fait en faveur du Prince Electoral de Baviére. La réponſe en étoit ſimplement, „ qu'il ne falloit pas „ croire tous les bruits que le Public ſe „ plaîſoit à répandre".

L'Ambaſſadeur de France peu ſatisfait d'une réponſe ſi vague, avoit, ſuivant les ordres du Roi, diſtribué des copies du même Mémoire, applaudi du Public, & particuliérement du Cardinal Portocarréro: non ſeulement ce Miniſtre le trouvoit convenable à la conjoncture préſente, mais il prévoyoit encore avec plaiſir l'embarras que la démarche de l'Ambaſſadeur de France cauſeroit aux mal-intentionnés, ſur-tout au Comte d'Oropéza & d'Aguilar, auſſi bien qu'à l'Amirante. „ A cette occaſion le Car„ dinal renouvella les aſſurances de ſon res„ pect pour le Roi, & de ſa fidélité. Sen„ timens, dit-il, fondés ſur l'honneur, „ la conſcience, la juſtice, l'intérêt de la „ Patrie, & par ces mêmes motifs il dé„ ſiroit que le Roi ſon Maître voulût aſ„ ſembler les Etats de ſes Royaumes".

La réponſe verbale que le Roi d'Eſpagne avoit faite au Marquis d'Harcourt, fut ſuivie quelques jours après ſon audience, d'une nouvelle réponſe par écrit, en termes auſſi généraux que la premiére. Elle contenoit que „ ce Prince n'avoit donné aucu-

„ ne

„ ne atteinte à la paix; qu'il n'étoit pas
„ moins zèlé, ni moins empreſſé que le
„ Roi Très-Chrétien à la conſerver invio-
„ lablement; d'ailleurs, que la bonté divi-
„ ne lui ayant rendu la ſanté, il ne ſe cro-
„ yoit pas obligé de prendre des réſolutions
„ anticipées; qu'il eſpéroit donc être en-
„ core longtems en état de répondre aux
„ marques de l'amitié de Sa Majeſté Très-
„ Chrétienne".

La diſpoſition faite en faveur du Prince Electoral de Baviére étoit conſtante, l'Electeur ſon Pére en avoit informé le Roi. Ce jeune Prince n'étant plus, il étoit inutile d'éclaircir une vérité qui n'étoit pas douteuſe. Le Roi ordonna ſeulement à ſon Ambaſſadeur de dire, que ſans approfondir un fait connu de toute l'Europe, il ſuffiſoit que le Roi d'Eſpagne donnât ſes ſoins à la conſervation de la paix, & que ſon âge & ſa ſanté éloignant toute penſée de ſe nommer un ſucceſſeur, il voulût rejetter toute propoſition contraire aux Loix & Coutumes de ſa Monarchie.

Ce diſcours, que le Marquis d'Harcourt avoit ordre de faire au Roi Catholique, devoit être accompagné d'aſſurances de l'amitié du Roi, jointes au déſir de voir que Dieu voulût exaucer les vœux des Eſpagnols, en accordant au Roi leur Maître la poſtérité qu'ils déſiroient. C'étoit dans le même ſens que l'Ambaſſadeur avoit ordre de parler aux Conſeillers-d'Etat, & d'y mêler quelques

termes capables de faire ſoupçonner & craindre le reſſentiment de la France, s'il étoit encore excité par quelqu'injuſte diſpoſition, ſemblable à celle que le Roi Catholique avoit faite en faveur du Prince de Baviére: ordres & précautions bien inutiles, nuiſibles même aux intérêts du Roi, ſi le Roi d'Espagne eût véritablement ſigné un Teſtament ſuggéré en faveur d'un Prince de France.

La diviſion régnoit dans le Conſeil d'Espagne. La Cour étoit plus agitée que jamais. La diſette des grains excitoit le Peuple contre le Gouvernement; & comme il arrive ordinairement dans les Villes Capitales, Madrid étoit plus ſoulevé qu'aucune autre Partie du Royaume. On attribuoit la rareté des grains & le défaut de ſubſiſtance, au peu de précaution du Comte d'Oropéza, Préſident de Caſtille. Contraint de ſe réfugier dans ſa maiſon pour éviter la fureur de la populace, il n'oſoit plus en ſortir. Le Roi d'Eſpagne ſe vit obligé de l'exiler, autant pour le metre en ſûreté, que pour le punir de la négligence dont il étoit accuſé. Lui ſeul formoit le parti qu'on prétendoit favoriſer les vues chimériques du Roi de Portugal à la ſucceſſion d'Eſpagne.

L'Amirante de Caſtille, nonobſtant la protection de la Reine, eut le même ſort que le Comte d'Oropéza. Il fut exilé de la Cour, avec défenſe d'approcher de Madrid de plus de trente lieues: les intrigues du Comte d'Harrach contribuérent à cette dis-

disgrace. La Reine reprocha à cet Ambaſſadeur ſes manœuvres ſouterraines, & ſes conférences nocturnes avec les ennemis de ſon autorité. Il répondit fiérement à ſes reproches, ſans rien changer à ſa conduite précédente.

Les troubles de la Cour excitoient encore l'empreſſement que les Peuples témoignoient pour un Prince de la Famille Royale de France, perſuadés qu'ils ne ſeroient heureux que lorsque la ſucceſſion à la Couronne d'Eſpagne lui ſeroit aſſurée. L'opinion commune fut confirmée lorsqu'on ne douta plus des Traités ſignés dès l'année précédente à la Haye, & que le bruit ſe répandit à la fin de Juillet 1699, que ce Traité annullé par le décès du Prince Electoral de Baviére, étoit déjà renouvellé, ou le ſeroit inceſſamment.

Le Roi d'Eſpagne * en reçut la nouvelle par le Courier que lui dépêcha ſon Ambaſſadeur à la Haye. Il doutoit ſeulement ſi l'Empereur entroit dans les projets de partage. Ce ſecond Traité n'étoit pas encore ſigné, mais les conditions du partage étoient réglées. L'avis qu'on en reçut à Madrid, donna lieu à différens raiſonnemens, & produiſit deux effets. L'opinion la plus généralement répandue, étoit qu'il falloit regarder ce Traité comme un artifice de la France, employé pour intimider les Eſpagnols, & leur faire enviſager la diviſion de la Mo-



* 1699.

narchie, évidente & certaine, ſi l'Archiduc étoit appellé à la Couronne: on diſoit que l'unique moyen d'empêcher la ſéparation de tant d'Etats, & de les conſerver ſous la puiſſance d'un même Souverain, étoit d'en aſſurer la poſſeſſion à l'un des Princes de la Famille Royale de France; que ce ſeul parti convenoit à l'Eſpagne; qu'elle devoit le prendre, quand ce ne ſeroit que pour ſe venger du Roi Guillaume & des Hollandois, & punir leur perfidie. La voix presque générale étoit, que ſans perdre un moment on devoit dépêcher en France un Conſeiller-d'Etat, le charger d'obtenir du Roi d'envoyer inceſſamment à Madrid le Duc d'Anjou; & dans l'intervalle de ſon arrivée, faire une ligue offenſive & défenſive avec la France & l'Eſpagne, pour conſerver l'intégrité de la Monarchie dans toutes ſes parties. Déjà le Marquis de Losbalbaſez diſoit qu'il s'offriroit pour cette commiſſion, nonobſtant ſon âge avancé, s'il avoit les jambes aſſez bonnes pour faire encore le voyage de Paris. Il nommoit le Comte de Monterey comme très-propre à ſe charger d'une telle commiſſion, & capable de l'exécuter heureuſement en quatre jours.

Le Roi d'Eſpagne que ſes maladies plus fréquentes & plus dangereuſes conduiſoient peu à peu aux portes du tombeau, penſoit plus ſérieuſement que jamais à ce qu'il devoit faire pour le bien de ſes Sujets, lorsqu'il ſut que réellement la France, jointe à d'au-

d'autres Puiſſances de l'Europe, avoit pris & prenoit encore des meſures pour partager après lui ſes Etats.

Le Marquis de Caſtel los Rios, Catalan, qu'il avoit nommé ſon Ambaſſadeur en France, étoit encore en Eſpagne. Il eut ordre de partir au-plutôt, & de ſe rendre inceſſamment à Paris. A ſon arrivée il devoit demander une audience au Roi, repréſenter à Sa Majeſté que le Roi Catholique informé des différentes négociations traitées en Angleterre & en Hollande, ne pouvoit voir ſans ſurpriſe que pendant qu'il vivoit encore, on voulût régler quel ſeroit après ſa mort le ſort de ſa Monarchie, & par une convention ſans exemple partager les différens Etats ſoumis à ſa Couronne; qu'il eſpéroit non ſeulement que le Roi n'entreroit pas dans un pareil Traité, mais auſſi qu'il s'y oppoſeroit, d'autant plus que Sa Majeſté Catholique l'aſſuroit qu'elle n'avoit pris aucun engagement au ſujet de ſa ſucceſſion avec quelque Prince que ce fût, & qu'elle lui donnoit ſa parole de rejetter toute propoſition contraire aux intérêts de la France. L'Ambaſſadeur devoit ajoûter, que la moindre demande que ſon Maître pouvoit faire, & qu'il faiſoit effectivement, étoit qu'on le laiſſât jouïr en repos de ſes Etats pendant le reſte de ſa vie. Il ſe plaignoit principalement de la perfidie des Anglois & des Hollandois.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'étoit pas encore

core arrivé en France, lorsque Sa Majesté, de concert avec le Roi d'Angleterre, jugea nécessaire de donner part au Roi Catholique des mesures prises entre les Alliés, pour conserver la paix, si malheureusement ce Prince ne laissoit après lui aucune postérité. Le Marquis d'Harcourt chargé de confirmer au Roi d'Espagne ce qu'il savoit déjà par la voix publique, devoit l'inviter à souscrire aux conditions du Traité.

Le Roi invita pareillement l'Empereur d'en accepter les conditions. Le Marquis de Villars, que ses services à la guerre élevérent depuis au commandement des armées de Sa Majesté, ainsi qu'aux plus hautes Dignités du Royaume, étoit alors à Vienne Envoyé extraordinaire du Roi. Il y avoit eu lieu de juger par quelques discours du Comte de Kinsky, premier Ministre de l'Empereur, que ce Prince ne s'éloigneroit pas de traiter avec le Roi d'un partage de la succession d'Espagne, & d'en régler les conditions avant la mort de Charles II. Le Marquis de Villars rendit compte à Sa Majesté de ces discours; mais ils étoient très-généraux, & on ne pouvoit les regarder que comme de simples souhaits d'un Ministre instruit du véritable intérêt de son Maître, toutefois sans être autorisé au point de négocier & de convenir des conditions d'un Traité. On examinoit alors avec le Roi d'Angleterre & la Hollande, par quels moyens on pouvoit assurer la paix, & prévenir une guer-

guerre générale, presque infaillible à l'ouverture, regardée comme imminente, de la succession d'Espagne Le premier Traité de partage, renversé depuis par le décès du Prince Electoral de Baviére, approchoit de sa conclusion. Le Roi ne jugeant pas qu'il fût de sa prudence d'abandonner les mesures sages que Sa Majesté avoit prises, & de se laisser éblouïr par les discours d'un Ministre qui ne parloit pas même au nom de l'Empereur, écrivit seulement au Marquis de Villars, lequel il n'avoit pas encore instruit de la négociation prête à finir avec l'Angleterre & la Hollande, d'écouter les propositions soit du Comte de Kinski, soit des autres Ministres, d'en rendre compte à Sa Majesté, & d'attendre tranquillement ses ordres. Ce Prince savoit que dans ce même tems l'Empereur, aidé du crédit de la Reine d'Espagne, agissoit vivement par ses Ambassadeurs à Madrid, pour engager le Roi Catholique à déclarer l'Archiduc son héritier, à l'appeller auprès de lui en cette qualité, & à recevoir, pour soutenir les prétentions de ce jeune Prince, un corps suffisant de troupes Impériales.

Le Comte de Kinski mourut, & les autres Ministres ne tinrent pas les mêmes discours qu'il avoit tenus. Le Marquis de Villars ne put douter des dispositions du Conseil de Vienne, lorsque l'année suivante le Roi lui commanda par sa dépêche du 6 Mai 1700, de faire part à l'Empereur du se-

ſecond Traité de partage, ſigné le même mois de Mai, entre le Roi, le Roi d'Angleterre, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Sa Majeſté ordonnoit à ſon Miniſtre à Vienne, d'inviter l'Empereur à ſouſcrire aux diſpoſitions faites entre elle & ſes Alliés, jugées néceſſaires pour conſerver la paix, & garantir l'Europe de l'embraſement général que produiroit une guerre inévitable. Villars devoit demander une réponſe prompte & déciſive, & l'envoyer à Sa Majeſté dès le moment qu'il l'auroit reçue. Les ordres envoyés à Vienne, furent auſſi communiqués par ordre du Roi au Comte de Sinzendorf, Envoyé de l'Empereur auprès de Sa Majeſté.

Les circonſtances de ces faits, qui n'arrivérent que l'année ſuivante 1700, ſont rapportées avant le tems, parce qu'il eſt néceſſaire de faire voir qu'il n'a pas été au choix du Roi de convenir d'un partage avec l'Empereur, plutôt que de traiter avec le Roi Guillaume d'Angleterre & les Etats-Généraux. Ce n'eſt pas la ſeule fauſſeté que l'ignorance ait répandue à l'occaſion de la ſucceſſion d'Eſpagne, & le ſeul menſonge qui ſe ſoit établi au préjudice de la vérité. Envain le Marquis de Villars preſſa l'Empereur & ſes Miniſtres de répondre déciſivement à l'invitation que le Roi avoit faite à ce Prince. Cette réponſe étoit différée de jour en jour, & toujours ſous des prétextes frivoles. Quelquefois les Miniſtres Impériaux

riaux insistoient sur un changement des principales conditions du Traité. L'Empereur ne pouvoit supporter, disoient-ils, de se voir exclu de la possession du Milanez, par conséquent de l'Italie: il vouloit y conserver au moins l'Etat de Milan; il demandoit le secret du consentement qu'il donneroit au partage, surtout qu'il fût absolument caché à la Cour de Madrid. En échange du Milanez, il offroit au Roi les Païs-Bas Espagnols: propositions captieuses, avancées seulement pour exciter la défiance des Alliés de Sa Majesté, qui n'auroient jamais consenti à cet échange, & par conséquent pour rompre l'intelligence nécessaire à l'exécution du Traité.

Ainsi ces Ministres espéroient gagner un tems utile & nécessaire, pour exciter des mouvemens à Madrid, & grossir pendant le trouble le nombre des partisans que la Maison d'Autriche pouvoit avoir en Espagne. Enfin le Roi Catholique dépérissant tous les jours, & laissant peu d'espérance de vivre encore longtems, l'Empereur pressé de s'expliquer, fit remetre au Marquis de Villars, au commencement du mois de Mai, sa réponse. Elle contenoit un refus positif d'entrer dans le Traité de partage. Mais alors toute décision de la Cour de Vienne étoit inutile, & le Testament du Roi d'Espagne, reçu à Versailles avec la nouvelle de sa mort, changea la face des affaires, comme on le verra en reprenant la suite de ces

Mé-

Mémoires, & de la négociation continuée pendant le reste de l'année 1699 & le cours de 1700.

* L'incertitude des résolutions que prendroit l'Empereur, avoit servi de prétexte au long retardement de la conclusion parfaite du nouveau Traité. Le Roi d'Angleterre & & les Etats-Généraux en différoient la signature, espérant, disoit-on, persuader à l'Empereur d'entrer dans les mêmes engagemens.

Pendant ces délais, le Roi voulut savoir ce que pensoit le Marquis d'Harcourt, du projet de communiquer au Roi d'Espagne les mesures prises pour assurer par un partage la tranquillité générale de l'Europe, & Sa Majesté lui commanda au mois de Juillet de lui en écrire son sentiment.

Les lettres de cet Ambassadeur avoient exposé fidélement la foiblesse de l'Espagne. Il avoit toujours exactement représenté à Sa Majesté, qu'elle ne devoit faire aucun fond sur le désir presque général que la Nation témoignoit de voir un Prince de France appellé à la succession du Roi Charles. Que cette bonne volonté seroit impuissante, l'Espagne n'étant pas en état de la soutenir. Il avoit loué, par cette même raison, la sage résolution que le Roi avoit prise de traiter avec le Roi d'Angleterre & la République de Hollande, & regardé la convention faite pour un partage, comme le seul parti convenable & nécessaire pour conserver la paix. Toutefois sans changer

* 1699.

de

de ſentiment, il répondit: „ Qu'il croyoit
„ que rien ne ſeroit plus contraire au ſuc-
„ cès du Traité, que de le communiquer
„ au Roi d'Eſpagne & à ſon Conſeil; que
„ la propoſition d'y ſouſcrire ſeroit égale-
„ ment odieuſe au Souverain & aux Sujets,
„ depuis le premier jusqu'au dernier; que
„ les Eſpagnols conſidéroient la diviſion de
„ la Monarchie d'Eſpagne, comme le plus
„ grand mal qui pouvoit leur arriver, ſoit
„ par la perte de l'établiſſement qu'ils a-
„ voient dans toutes ſes parties, ou les Vi-
„ ce-Royautés & Commandemens qu'ils
„ eſpéroient, ſoit par l'honneur & la répu-
„ tation de la Nation. Tout cela, écri-
„ voit Harcourt, les réunira dans cette ex-
„ trémité pour s'y oppoſer, du-moins au-
„ tant que leurs forces le permettront; &
„ cette déclaration peut au-moins leur don-
„ ner le tems de ſe précautionner contre la
„ priſe de poſſeſſion, & en rendre l'exécu-
„ tion plus difficile; & comme les Etats qui
„ ſont échus en partage à Votre Majeſté,
„ ſont ceux qui ſont plus difficiles à occu-
„ per, tant par leur ſituation maritime, que
„ par leur éloignement; & l'abondance des
„ Peuples ayant le tems devant eux pour
„ prendre leur parti, les choſes en devien-
„ nent plus épineuſes, ſans que je puiſſe en-
„ viſager le profit qui peut revenir à Votre
„ Majeſté de cette déclaration. D'ailleurs
„ Sa Majeſté Catholique aura lieu de ſe plain-
„ dre, que ſans lui avoir jamais parlé de ſa

„ ſucceſſion, on en ait fait le partage avec „ les autres Puiſſances qui y ſont entrées; „ & qu'après avoir affecté de répandre que „ les motifs qui avoient empêché de lui „ parler de ſucceſſion, étoient pour ne „ point lui donner la moindre inquiétude, „ & pour ne pas avancer la fin de ſes jours, „ on verra tout d'un coup le contraire, en „ lui ſignifiant le partage qu'on a fait. En „ effet, s'il vient à mourir dans une ſaiſon „ où l'on ne puiſſe tenir la mer, & qu'on ſoit „ obligé de remettre la partie au printems, „ Votre Majeſté jugera qu'ils auront du „ tems pour prendre leurs meſures; & s'il „ vit jusqu'au printems, cette déclaration „ leur donnera tout le tems néceſſaire pour „ ſe précautionner".

Le Marquis d'Harcourt prévoyant les mouvemens qui arriveroient à la mort du Roi d'Eſpagne, s'en expliquoit ainſi à la fin de ſa lettre: „ Ce Prince n'aura pas plutôt „ les yeux fermés, qu'il y aura une con- „ fuſion générale, excitée par la diviſion „ des Grands, le mécontentement général „ des Peuples, & la miſére à laquelle ils „ ſont réduits par la cherté de toutes cho- „ ſes; & s'il n'y a point de juſtice ni de „ police à-préſent, on en doit encore moins „ attendre dans cet événement.

„ Le général des Peuples eſt tellement „ porté en faveur de la France, qu'il y a „ beaucoup d'apparence qu'ils viendront à „ moi, auſſi-bien que ceux plus élevés en

„ rang,

„ rang, qui n'ont oſé parler jusqu'à-pré-
„ ſent, ſurtout s'ils ne ſavent rien du Trai-
„ té. On donnera les ordres pour aſſembler
„ les Cours; & j'eſpére que ſur toutes cho-
„ ſes Votre Majeſté aura la bonté de me
„ donner ſes ordres poſitifs, ou de demeu-
„ rer ici jusqu'à ce qu'elle m'ordonne d'en
„ ſortir, ou de m'en tirer, ſous prétex-
„ te d'aller recevoir ſes ordres pour aſſiſter
„ aux Cours, ne voyant point qu'il reſte rien
„ à faire dans cette occaſion à un Ambaſſa-
„ deur de Votre Majeſté pour ſes intérêts.

Le dernier article de la lettre portoit:
„ Le Roi d'Eſpagne retomba plus mal que
„ jamais jeudi dernier au ſoir; vendredi
„ & ſamedi il fut très-mal; le dimanche
„ il a commencé à être mieux; avant-hier
„ & hier il s'eſt levé quelques heures; mais
„ tout le monde eſt perſuadé que cela re-
„ commencera bientôt, & qu'on ne peut eſ-
„ pérer ni ſe promettre qu'il ſe rétabliſſe".

Ces conſidérations ſolides auroient été déplacées, & ne pouvoient être repréſentées par un Miniſtre auſſi éclairé que l'étoit le Marquis d'Harcourt, ſi l'habileté de ſa négociation à Madrid, eût engagé le Roi d'Eſpagne à ſigner un Teſtament ſuggéré; car en ce cas il lui auroit ſuffi de rappeller au Roi, ce qu'il avoit obtenu en conſéquence des ordres de Sa Majeſté, s'il avoit été poſſible qu'elle eût oublié un point ſi important, & apparemment déſiré.

La fauſſe politique établit, qu'il eſt quel-

quefois néceſſaire qu'un Prince trompe ſon Ambaſſadeur. Mais en cette occaſion, le Roi auroit agi directement contre ſes intérêts, s'il eût eu moins de confiance dans le zèle & les lumiéres du Marquis d'Harcourt, que n'en avoient ceux des Eſpagnols qui pouvoient lui faciliter le ſuccès de ſa négociation.

Quand même on pourroit ſuppoſer que Sa Majeſté eût employé quelque Négociateur obſcur auprès du Roi Catholique, & dérobé à ſon Ambaſſadeur la connoiſſance d'un point ſi important, il ne convenoit pas à ſon ſervice, on peut ajoûter à ſon honneur, & à la reconnoiſſance dûe en ce cas au Roi d'Eſpagne, d'affliger ſans ſujet un Prince mourant dont la bonne volonté n'auroit plus été douteuſe, & de lui ſignifier hors de propos & contre toute raiſon, un Traité directement contraire au Teſtament que Sa Majeſté auroit ménagé ſecrétement & par des voyes ſouterraines & inconnues.

Après avoir examiné les obſervations du Marquis d'Harcourt, elle ſuſpendit par ſa dépêche du 16 Août, l'ordre qu'elle lui avoit donné, de communiquer au Roi d'Eſpagne le projet de partage, & de l'inviter d'y ſouſcrire; mais elle différoit ſeulement à deſſein d'attendre encore quelque tems une réponſe déciſive de l'Empereur, ce Prince donnant lieu d'eſpérer qu'il accepteroit enfin les diſpoſitions faites en ſa faveur. Alors ſelon les termes de cette dépêche „ il n'y

„ n'y aura plus d'inconvénient à commu-
„ niquer en Espagne un projet devenu pu-
„ blic. Les Espagnols sans force & sans
„ gouvernement ne peuvent empêcher seuls
„ l'exécution d'un Traité que j'aurai fait
„ avec l'Empereur, l'Angleterre & la Hol-
„ lande, lorsque toutes ces Puissances se-
„ ront également intéressées au succès des
„ mesures prises pour le repos de l'Europe.

„ Quand même les Espagnols seroient en
„ état de traverser ce dessein, ils ne pour-
„ roient avoir recours qu'à l'Empereur en-
„ gagé à se contenter du partage destiné à
„ l'Archiduc; par conséquent, si la nou-
„ velle de ce Traité les allarme, comme
„ il n'y a pas lieu d'en douter, l'effet qu'el-
„ le produira ne peut nuire à mes intérêts,
„ puisque l'Empereur n'en tire aucun avan-
„ tage, & qu'au-contraire les Peuples de
„ cette Monarchie concluëront, comme
„ vous voyez qu'il font jusqu'à-présent,
„ que le choix de l'Archiduc leur apporteroit
„ une guerre certaine; que ce Prince seroit
„ trop foible pour la soutenir; qu'il lui se-
„ roit impossible de conserver la Monarchie
„ entiére contre ma puissance secondée de
„ celle des Anglois & des Hollandois; &
„ que quand même il y pourroit résister,
„ l'Espagne ne doit pas se le prometre, puis-
„ que l'Empereur consentiroit au partage.

„ Il est certain que dans cette disposition
„ les plaintes des Peuples doivent être plu-
„ tôt contre l'Empereur que contre moi.

„ Je n'en ai donné aucun ſujet au Roi d'Eſ-
„ pagne; j'ai évité de parler de ſucceſſion,
„ & je n'ai pas voulu l'inquiéter pendant
„ ſa vie; mais je ne fais rien à ſon préju-
„ dice, lorsque je prends des meſures pour
„ aſſurer après ſa mort le repos de l'Eu-
„ rope. Je céde même dans cette vue la
„ plus grande partie des droits de mon fils.
„ Le Roi Catholique pourroit avoir lieu de
„ ſe plaindre, s'il avoit paru diſpoſé à ren-
„ dre juſtice à ſes héritiers légitimes, à fai-
„ re un Teſtament en faveur de mon fils,
„ ou de mes petits-fils; mais au-lieu de cette
„ diſpoſition, il n'a été queſtion depuis la
„ paix, que du Prince Electoral de Baviére;
„ & ſitôt qu'il a été mort, je n'ai entendu
„ parler que des intrigues des Miniſtres de
„ l'Empereur à Madrid, pour y faire appel-
„ ler l'Archiduc & le faire reconnoître ſuc-
„ ceſſeur de toute la Monarchie,

„ Il eſt vrai que les Peuples ont paru
„ déſirer, que ſi le Roi leur Maître ve-
„ noit à mourir, la juſtice fût rendue aux
„ légitimes héritiers; mais ce ne ſont que
„ de ſimples vœux ſans effet, & je n'ai pas
„ vu la moindre démarche en faveur de mon
„ fils, ou de mes petits-fils, pendant que
„ l'Ambaſſadeur de l'Empereur avoit le cré-
„ dit de changer le Conſeil du Roi d'Eſpa-
„ gne, de faire éloigner les Miniſtres qui
„ avoient le plus de part à la confiance de
„ ce Prince, & de donner une nouvelle
„ forme au Gouvernement, lorsqu'il ne le

cro-

„ croyoit pas aſſez favorable aux intentions
„ de ſon Maître.

„ On ne doit pas être ſurpris que dans cet-
„ te conjonćture, j'aye cherché d'autres
„ voyes pour aſſurer le repos de l'Euro-
„ pe, qui auroit été certainement troublé,
„ ſoit que le Roi d'Eſpagne eût vécu, &
„ qu'il eût déclaré l'Archiduc ſon ſucceſ-
„ ſeur, ſoit qu'il fût mort ſans faire de
„ Teſtament.

„ Toutes ces raiſons dont vous pourrez
„ vous ſervir dans l'occaſion, me perſuadent
„ que les plaintes des Peuples ne peuvent
„ regarder que l'Empereur. Vous n'avez
„ point accuſé le Roi d'Eſpagne par de vai-
„ nes propoſitions: il n'a voulu prendre au-
„ cune meſure avec moi: je les ai priſes
„ avec d'autres Puiſſances, & ſans lui faire
„ d'inſtances fâcheuſes ſur la ſucceſſion,
„ j'ai réglé les choſes de maniére qu'un tel
„ événement ne puiſſe altérer le repos de
„ la Chrétienté. Ainſi je ne vois pas quels
„ reproches ce Prince & ſes ſujets peuvent
„ vous faire, s'il vit encore aſſez pour lui
„ communiquer le Traité, & s'il n'eſt pu-
„ blié qu'après la mort du Roi Catholique,
„ les reproches s'adreſſeroient bien plu-
„ tôt à l'Ambaſſadeur de l'Empereur qu'à
„ vous. Mais je ſuis perſuadé que des Peu-
„ ples prêts à paſſer ſous la domination de
„ l'Archiduc, reſpećteroient l'Ambaſſadeur
„ de l'Empereur, à plus forte raiſon la
„ crainte de ma puiſſance, la conduite que

„ vous avez tenue, enfin les engagemens
„ que l'honneur auroit pris avec moi, suffi-
„ roient pour faire obſerver à votre égard
„ le reſpect dû à votre caractére.

„ Les meſures que les Eſpagnols pour-
„ roient prendre pour empêcher l'exécution
„ du Traité feroient bien inutiles, ſi l'Em-
„ pereur ſouſcrit aux engagemens qui lui
„ ſont propoſés; & ce ſeroit envain qu'ils
„ voudroient conſerver des Etats, que celui
„ qui doit être leur Maître s'engageroit de
„ céder à mon fils. Vous jugez bien que
„ ſi l'Empereur refuſe d'entrer dans le pro-
„ jet de partage, il en fera ſavoir toutes
„ les conditions au Roi Catholique, & qu'il
„ feroit pour lors inutile de lui donner d'au-
„ tre communication.

„ L'incertitude où je ſuis encore du parti
„ que l'Empereur prendra, eſt cauſe que
„ je ne puis donner d'ordre bien précis ſur
„ la conduite que vous auriez à tenir ſi le
„ Roi d'Eſpagne venoit à mourir. Si le
„ Traité étoit ſigné, vous n'auriez alors
„ qu'à vous joindre à l'Ambaſſadeur de l'Em-
„ pereur, aux Envoyés d'Angleterre & de
„ Hollande, déclarer aux Etats & au Con-
„ ſeil, ſi les Etats n'étoient pas aſſemblés,
„ les conditions du partage, faire voir qu'il
„ étoit néceſſaire, pour le maintien de la
„ paix, qu'il aſſure une longue tranquillité
„ à l'Eſpagne; & comme je me mettrois
„ en poſſeſſion des Etats deſtinés à mon
„ fils, en même tems que l'Archiduc paſſe-
„ roit

„ roit en Eſpagne, il n'y auroit aucune autre „ négociation à faire, & vous reviendriez „ auprès de moi.

„ Mais s'il arrive que Dieu diſpoſe du Roi „ Catholique, avant que l'Empereur ait „ accepté le Traité, ou que le tems auquel „ il doit être ſigné, fixé au 25 Septembre, „ ſoit expiré, vous n'aurez en ce cas d'au- „ tre parti à prendre, que de recevoir fa- „ vorablement ceux qui viendront vous fai- „ re des propoſitions, & leur dire que vous „ m'en rendrez compte, que je les écoute- „ rai avec plaiſir, qu'il faut en même tems „ qu'ils faſſent connoître les moyens qu'ils „ ont de marquer par les effets leur bon- „ ne volonté; vous m'en avertiriez, & j'au- „ rois certainement le tems de vous en- „ voyer mes ordres avant que les Etats „ fuſſent aſſemblés. J'ai examiné, s'il con- „ venoit de vous rappeller dès à préſent de „ votre ambaſſade, ou de vous y laiſſer en- „ core quelques mois; j'ai conſidéré d'un „ côté les inconvéniens de vous laiſſer ex- „ poſé aux mouvemens du Peuple, & peut- „ être hors d'état de conſerver la dignité „ de votre caractére, d'un autre côté le „ préjudice que recevroit le bien de mon „ ſervice ſi je vous rappellois préſentement.

„ Pendant la vie du Roi d'Eſpagne je „ ne vois nul danger. Si ce Prince meurt, „ & que l'Empereur ait ſigné le Traité, le „ Comte d'Harrach ſera plus expoſé que „ vous. Je ſuis cependant perſuadé que

„ vous pourriez aifément vous foutenir ré-
„ ciproquement l'un & l'autre.

„ Si l'Empereur n'a pas figné, la confi-
„ dération des Peuples pour vous en fera
„ plus grande encore. Ils verront qu'en
„ appellant l'Archiduc, ils n'éviteront pas
„ le partage; qu'ils feront obligés de fou-
„ tenir une guerre très-defavantageufe
„ avec des forces inférieures aux miennes,
„ & qu'au-lieu d'attendre du fecours de
„ l'Angleterre & de la Hollande, ces deux
„ Puiffances fe joindront à moi: ainfi, bien
„ loin de craindre que le Peuple manque de
„ refpect à votre égard, vous verrez aug-
„ menter fon empreffement à demander
„ mon affiftance, comme la feule reffour-
„ ce de la Monarchie d'Efpagne.

„ Ces raifons m'ont fait conclure qu'en
„ vous laiffant à Madrid, il n'y avoit à
„ craindre aucune infulte de la part du
„ Peuple, qu'il y auroit en même tems de
„ grands inconvéniens à vous en retirer.

„ La raifon la plus forte pour détermi-
„ ner l'Empereur à confentir au Traité, fe-
„ ra l'opinion d'un parti confidérable que
„ je puis avoir en Efpagne, & que ceux
„ qui le compofent peuvent traverfer tou-
„ tes le mefures qu'il prendroit pour faire
„ déclarer l'Archiduc fucceffeur du Roi
„ Catholique. Je ne puis vous rappeller,
„ fans donner un jufte fujet de croire, que
„ je connois moi-même le peu de fond que
„ je dois faire fur ce parti, que je l'aban-

„ donne, que l'Empereur n'en doit rien
„ craindre; qu'il perdroit par conféquent
„ en traitant avec moi, tous les Etats
„ qui compofent le partage de mon fils;
„ que l'Archiduc enfin fera maître de tou-
„ te la Monarchie, s'il attend ce que les
„ Peuples feront en fa faveur.

„ Il eſt certain que, jusqu'à-préfent, le
„ le Roi d'Angleterre & les Etats-Géné-
„ raux ont eu la même opinion du parti
„ que j'ai en Eſpagne, il ne convient pas
„ qu'ils la perdent.

„ Vous connoiſſez aſſez l'importance de
„ ces confidérations, pour n'avoir pas regret
„ à quelques mois, que mon fervice de-
„ mande que vous demeuriez encore à
„ Madrid.

S'il y eût eu quelque réalité au Teſtament fecret, qu'on fuppofe apparemment que le Roi d'Eſpagne avoit fait à l'infu du Marquis d'Harcourt, les ordres contenus dans la dépêche du 16 Août, auroient été directement contraires aux intérêts du Roi; il ne l'étoit pas moins de prolonger le féjour à Madrid, d'un Ambaſſadeur à qui le Roi fon Maître auroit caché un point fi capital de fa négociation. Il eût envain acquis l'estime des Eſpagnols pendant le cours de fon ambaſſade, la défiance fi marquée de Sa Majeſté, fuffifoit feule pour le décréditer au moment où il importoit le plus de faire connoître la confiance entiére qu'il méritoit, & dont elle l'avoit toujours honoré.

On

On laiſſe à quiconque aura le ſens-commun, à juger par la dépêche du 16 Août, ſi la connoiſſance que le Roi avoit du zèle & des lumiéres de ſon Ambaſſadeur, recevoit la moindre altération.

Le partage divulgué, excitoit la vigilance du Conſeil d'Eſpagne; & depuis les ordres donnés au Marquis de Caſtellos Rios de ſe rendre inceſſamment à Paris, le Roi d'Eſpagne jugea néceſſaire de calmer l'inquiétude que l'Ambaſſadeur de France pouvoit avoir, au ſujet des bruits répandus dans Madrid, de quelques diſpoſitions, encore inconnues, en faveur de l'Archiduc.

Le Cardinal de Cordoue, nommé Commiſſaire pour traiter avec le Marquis d'Harcourt, inſéra à la fin d'un Mémoire qu'il eut occaſion de lui envoyer: „ Qu'on ne „ devoit pas croire que Sa Majeſté Catho„ lique ſongeât ſi peu au bien de ſes Sujets, „ que ſi elle venoit à mourir ſans poſtérité, „ elle ne laiſſât pas les choſes diſpoſées „ avec la réflexion dûe pour maintenir le „ repos public, ſelon la juſtice. Le Car„ dinal ajoûtoit, que l'Ambaſſadeur pou„ voit s'aſſurer, & aſſurer le Roi ſon Maî„ tre, qu'il ne ſe traitoit aucune réſolu„ tion touchant le point important de la „ ſucceſſion."

Pareilles aſſurances avoient été données au Marquis d'Harcourt, dans le tems même que le Roi d'Eſpagne appelloit par un Teſtament le Prince Electoral de Baviére

pour

pour ſuccéder à ſa Couronne. La mémoire d'un fait ſi récent, ôtoit toute créance à de telles proteſtations.

Harcourt ne ſe défioit pas moins de la bonne-foi du Roi d'Angleterre. Il avoit expoſé ſes ſoupçons au Roi; mais Sa Majeſté dont les intentions étoient droites, jugeoit par ſa droiture de celles de ſes Alliés. Il paroiſſoit jusqu'alors que le Roi Guillaume regardoit comme ſon affaire propre de conduire à une heureuſe fin la négociation commencée à Vienne. Heinſius, Penſionnaire de Hollande, dépendant abſolument de ce Prince, témoignoit un égal empreſſement d'achever cet ouvrage; & l'Envoyé de Hollande avoit reçu des ordres bien précis, de faire tous ſes efforts pour engager l'Empereur à ſouſcrire au partage.

Malgré ces apparences de bonne-foi, rien n'avançoit, & chaque jour il ſurvenoit quelque nouvelle difficulté à la conſommation du Traité, ſoit de la part des Anglois, & ſous le prétexte des oppoſitions du Parlement, ſoit de la part de l'Empereur. Ce Traité devoit être ſigné le 25 Septembre. Déjà le mois d'Octobre étoit avancé, & la ſignature ſe différoit. Le prétexte des délais étoit toujours l'eſpérance que les Alliés de la France conſervoient d'amener enfin l'Empereur à contracter le même engagement. Dès lors on pouvoit croire que leur objet principal étoit d'affoiblir le parti de la France en Eſpagne, faiſant voir à ceux qui

qui le compoſoient, qu'elle mépriſoit & rejettoit leur bonne volonté, & ne déſiroit que la diviſion de leur Monarchie. Le Roi perſiſta cependant à croire que ſes Alliés vouloient ſincérement ſatisfaire à leurs engagemens.

Enfin l'Empereur répondit, & le Roi apprit à la fin d'Octobre, qu'il rejettoit toute convention de partage. Vers le même tems l'Ambaſſadeur d'Eſpagne arrivé à Paris, demanda & eut du Roi une audience particuliére. Il avoit ordre de ſon Maître, de ſe plaindre des meſures priſes pendant ſa vie, pour partager les Etats de ce Prince après ſa mort *. Le Roi répondit, qu'il ſeroit fâché d'avoir donné aucun ſujet de plainte légitime au Roi ſon frére, Sa Majeſté n'ayant rien plus à cœur que la conſervation de ce Prince, ſa bonne ſanté, & de voir naître de lui une poſtérité nombreuſe, ſentimens également fondés ſur l'eſtime perſonnelle & les liens du ſang; que c'étoit auſſi par ces mêmes raiſons qu'elle avoit facilité & preſſé la concluſion des derniers Traités de paix, ſa vue principale étant d'entretenir à l'avenir, ſans obſtacle, une union parfaite & réciproque avec le Roi Catholique, telle, & ſi ſolide que rien ne fût capable de la troubler.

Les Miniſtres d'Eſpagne dans les principales Cours de l'Europe, eurent ordre d'y porter des plaintes à peu près ſemblables. El-

* 1699.

Elles furent plus vives en Angleterre & en Hollande, mais égalcment vaines en tous lieux, & la foibleſſe de l'Eſpagne ne permettoit pas à ſon Roi de ſe reſſentir du traitement dont il croyoit à propos de ſe plaindre. Toute reſſource manquoit également dans ſon Royaume, l'adminiſtration ne réparoit pas le défaut d'argent & de forces. La diviſion régnoit également dans le Conſeil & à la Cour. La Reine jusqu'alors maîtreſſe abſolue de toutes les diſpoſitions à faire, doutoit dans cette confuſion du parti qu'elle avoit à prendre. Le Comte d'Harrach, lié avec ſes ennemis, traverſoit ſouvent les vues de cette Princeſſe. Il la contraignit par ſes intrigues ſecrétes à congédier la Berleps, ſa favorite, quoique depuis qu'elle étoit en Eſpagne elle eût inceſſamment travaillé à ſervir l'Empereur.

Cette favorite renvoyée en Allemagne, voulut, avant que de partir de Madrid, avoir une converſation ſecréte avec le Marquis d'Harcourt. Elle ne l'entretint que des ſujets que la Reine avoit d'être mécontente du Comte d'Harrach. La Berleps perſonnellement n'étoit pas moins irritée; ainſi joignant ſon intérêt à celui de ſa Maîtreſſe, elle dit que toutes deux regardoient les Harrach, pére & fils, comme leurs plus mortels ennemis. Le pére, dit-elle, pendant qu'il étoit à Madrid, & le fils marchant ſur ſes traces, ont toujours été à la tête des partis formés contre la Reine. Ils n'ont ceſſé

ceſſé de condamner ſa conduite & la mienne. Le fils eſt préſentement le chef de ces aſſemblées nocturnes de gens conjurés pour ſéparer le Roi d'avec la Reine; en même tems on me renvoie en Allemagne. Harrach, lié avec Monterey & Leganez, incite le Peuple à la révolte; & ce digne Ambaſſadeur, le plus grand ennemi de la Reine auſſi-bien que ſon pére, non content du mal qu'il a fait à Madrid, a de-plus peint ma Maîtreſſe des plus noires couleurs à la Cour de Vienne. Il imite parfaitement ſon pére, qui dit un jour au Prince de Darmſtat, qu'il n'y avoit pour les Reines, quand elles demeurent veuves & ſans enfans, que deux chemins, l'un du Couvent des *Deſcalcas Reales* (1), l'autre de l'Eſcurial.

Le ſecond Traité de partage n'étoit pas encore fini au commencement de Décembre. Harcourt à qui la foi du Roi d'Angleterre & des Hollandois étoit toujours ſuſpecte, eſtimoit que le Roi devoit profiter des ſujets que la Reine avoit d'être mécontente de la Cour de Vienne, & propoſer des avantages à cette Princeſſe pour l'engager à ſe détacher abſolument du parti de l'Empereur. Il obſerva cependant, que quand même elle perſuaderoit à ſon mari de faire, en faveur d'un Prince de France, un Teſtament ſemblable à celui qu'il avoit fait précédemment en faveur du feu Prince de Baviére, une telle diſpoſition n'auroit de va-

(1) Couvent des Carmélites.

valeur, qu'autant qu'elle ſeroit admiſe par les Etats des Royaumes de Caſtille & d'Arragon ; mais que la propoſition de les aſſembler ſeroit inſupportable au Roi d'Eſpagne, qui depuis longtems avoit pris la réſolution de ne les convoquer de ſa vie ; & que la Reine, & ceux qui avoient le plus de crédit & le plus d'accès à la Cour, ſe croiroient également intéreſſés à s'oppoſer à cette convocation.

Quoique le Roi ne voulût pas encore ſoupçonner la droiture du Roi d'Angleterre, ni même la foi douteuſe des Hollandois, les délais qu'ils apportoient à la ſignature du Traité étoient ſi affectés, que Sa Majeſté jugea qu'il étoit de ſa prudence d'ordonner au Marquis d'Harcourt de ménager la voie que la Berleps lui avoit ouverte, enſorte qu'il eût un moyen de traiter avec la Reine d'Eſpagne, ſi quelque accident imprévu empêchoit la concluſion d'un nouveau Traité de partage.

Dans le tems de cette incertitude, la ſanté du Roi d'Eſpagne devint ſi mauvaiſe, qu'on douta de ſa vie au commencement de Janvier 1700. La converſation du Marquis d'Harcourt avec la Berleps, n'avoit eu aucune ſuite ; par conſéquent nulle meſure priſe avec la Reine, ainſi nulle apparence que le Roi d'Eſpagne fît quelque diſpoſition favorable à la France, & le Roi n'étoit pas ſûr de la bonne-foi de ſes Alliés.

La ſignature du ſecond Traité de partage calma ces ſoupçons. Elle ſe fit à Londres le 13 Mai 1700. Le même Traité fut ſigné à La Haye, par les Députés des Etats-Généraux, le 25 du même mois de la même année. L'Empereur perſiſta dans le refus d'y entrer.

Le partage de Monſieur le Dauphin devoit être composé des Royaumes de Naples & de Sicile, des Places conſtruites ſur la côte de Toscane, des Iles ſituées dans cette Mer, & de la Province de Guipuscoa, conformément au premier Traité. Le ſecond ajoûtoit à ce partage les Duchés de Lorraine & de Bar. Le Duc de Lorraine convenoit de les céder, & de recevoir en échange le Duché de Milan.

Si l'Empereur ſouſcrivoit au Traité, il étoit ſpécifié que l'Archiduc auroit pour ſon partage l'Eſpagne, les Indes, les Païs-Bas. Un article ſéparé portoit, que l'Empereur auroit le tems de trois mois pour délibérer; que s'il n'acceptoit pas le partage à l'expiration de ce terme, les Alliés conviendroient entr'eux du Prince qu'ils jugeroient à propos de ſubſtituer à l'Archiduc: article d'autant plus important, que la Cour de Vienne lente à ſe déterminer, prolongeroit ſa déciſion, s'il y avoit lieu d'eſpérer quelque avantage de ſa lenteur, auſſi bien que des événemens imprévus & capables de changer les meſures priſes pour le maintien du repos de l'Europe.

La

La concluſion du nouveau Traité mit fin à toute eſpéce de négociation à Madrid. Ainſi le Roi voulut bien accorder aux inſtances preſſantes du Marquis d'Harcourt la permiſſion de revenir en France, qu'il ſollicitoit depuis longtems. Blécourt, ancien Officier d'Infanterie, plus capable de commander un bataillon, & de le mener à la charge, que de négocier, fut chargé des affaires peu conſidérables qu'il y auroit déſormais à traiter à la Cour d'Eſpagne.

Le bruit ſe répandit peu avant la ſignature du Traité de partage, de quelques diſpoſitions incertaines, mais favorables à l'Archiduc. L'opinion commune étoit que le Roi d'Eſpagne l'avoit appellé à ſa ſucceſſion. Le Marquis d'Harcourt encore à Madrid, en demanda l'éclairciſſement à Ubilla, Sécretaire de la Dépêche *Univerſale.* Il parut embarraſſé, & ſon embarras augmenta les ſoupçons que l'Ambaſſadeur de France n'auroit pas eus, s'il eût obtenu pendant le cours de ſon ambaſſade, ce Teſtament que les Ecrivains de Hollande prétendent qu'il avoit négocié, ou plutôt acheté, en faveur du Duc d'Anjou.

Les bruits au ſujet de l'Archiduc ſe fortifioient, enſorte que les plus conſidérables perſonnages de la Cour d'Eſpagne doutoient de ce qu'ils en devoient croire. Le Comte d'Oropéza, encore exilé, fit prier le Marquis d'Harcourt de lui faire part de ce qu'il ſavoit d'une telle diſpoſition. Il aſſuroit

qu'elle feroit abfolument contraire à fon avis, perfuadé qu'un Prince de France choifi pour fucceffeur, conviendroit feul au bien de l'Efpagne.

Les doutes n'étoient pas encore éclaircis lorsque le Marquis d'Harcourt prit fes audiences de congé du Roi & de la Reine d'Efpagne, un plus long féjour à Madrid devenant inutile au fervice du Roi. Harcourt en partit le 20 de Mai. Le Confeil d'Efpagne travailloit alors à trouver des fonds pour lever & entretenir de nouvelles troupes. On ne doutoit plus que ces préparatifs ne fe fiffent à deffein de foutenir les difpofitions faites en faveur de l'Archiduc. Le Public en jugeoit par les conférences longues & fecrétes que Dom Francifco Molez, nommé à l'ambaffade de Vienne, avoit fouvent avec le Roi & la Reine d'Efpagne, & par l'ordre qu'il eut de fe rendre inceffamment à fon emploi. Il l'avoit obtenu par le crédit de l'Amirante, fon protecteur, préférablement à Caftel dos Rios. Les affaires à traiter à la Cour de Vienne paroiffoient les plus importantes. Elles furent confiées à Molez, dévoué à l'Amirante, & Caftel dos Rios fut nommé pour aller en France, comme à une ambaffade où il ne fe préfentoit aucune occafion de négocier, & nulle affaire de conféquence à traiter. La commiffion donnée à Caftel dos Rios lui produifir l'année fuivante la Grandeffe, & depuis la Vice-Royauté des Indes.

Mo-

Molez attaché aux intérêts de l'Empereur, reçut peu de récompenſe de ſon zèle, & ſe vit obligé de renoncer à ſa patrie. Ainſi la Providence ſe joue des projets que forme l'ambition, & fait réuſſir ou renverſe, comme il lui plaît, les deſſeins que les hommes croient avoir concertés avec ſageſſe, & conduits avec le plus de prudence.

Harcourt partoit lorſque le Roi fit part à l'Empereur du Traité de partage, l'invitant d'y ſouſcrire. Sa Majeſté donna ordre de le communiquer à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, avec la même invitation pour le Roi ſon Maître. Elle voulut que Blécourt répondît ſeulement, lorſqu'on lui en parleroit à Madrid, qu'on ne devoit pas s'étonner en Eſpagne, ſi elle avoit pris les précautions néceſſaires pour prévenir le préjudice dont les héritiers légitimes du Roi d'Eſpagne étoient menacés, & maintenir le repos de l'Europe; puiſque le Roi d'Eſpagne n'avoit laiſſé appercevoir, depuis la paix, aucune diſpoſition favorable, ſoit à l'égard de Monſieur le Dauphin, ſoit envers ſes enfans; que toutes ſes vues au-contraire s'étoient portées, ou ſur le feu Prince Electoral de Baviére, ou ſur l'Archiduc.

Blécourt rendit compte au Roi des différens mouvemens que la nouvelle du ſecond Traité de partage produiſit à Madrid. Il écrivit que la Reine, tranſportée de colére, avoit marqué ſon extrême agitation aux dépens des meubles de ſon appartement. Que

le Conſeil s'étant aſſemblé le lendemain; qu'on avoit dépêché des Exprès à l'Amirante, aux Comtes d'Oropéza & de Monterey, tous trois exilés, & demandé leurs avis dans une conjonćture ſi importante. Que le Peuple étoit affligé & craignoit de tomber ſous la domination des Allemands; que les Arragonois diſoient qu'au défaut du Roi régnant encore, ils choiſiroient tel ſucceſſeur qui conviendroit au Royaume d'Arragon.

* On diſoit communément que le Roi avoit pris ſagement ſon parti, & prudemment fait de traiter pour un partage; mais la haine générale retomboit ſur les Anglois & les Hollandois.

Le Comte d'Harrach employant à contretems le ſtyle hautain & fanfaron de la Cour de Vienne, publioit que ſon Maître perdroit plutôt l'Empire que de ſouffrir le tort qu'on prétendoit lui faire; qu'à quelque prix que ce fût, il devoit s'en venger.

Le Cardinal Portocarréro retiré à Tolède depuis quelques mois, reçut ordre du Roi ſon Maître de ſe rendre inceſſamment à Madrid. Il obéit, mais déclara qu'il n'entreroit point au Conſeil, voyant avec douleur arriver ce qu'il avoit ſi ſouvent prédit. Il entra cependant; on délibéra; les avis furent différens; & le Conſeil ſe ſépara ſans rien conclure.

La confuſion étoit générale; aucune reſſource dans le Royaume. On propoſa de rap-

* 1700.

rappeller les Exilés, de former un petit Conseil composé seulement de quatre ou cinq personnes. Le Peuple de Madrid loin de murmurer contre la France, redoubloit ses vœux pour un Prince de la Famille Royale. Les Conseillers-d'Etat, à l'exception du vieux Comte d'Aguilard, s'exprimoient comme le Peuple. La Reine encore favorable aux intérêts de l'Empereur, nonobstant les sujets qu'elle avoit de s'en plaindre, pria le Roi son mari de suspendre toute résolution jusqu'à ce qu'il eût quelque réponse de Vienne.

Ce Prince gardoit le silence, & cependant consultoit, soit dans l'intérieur de son Royaume, soit au dehors, ceux qu'il croyoit les plus capables de lui donner des conseils conformes à la justice, au bien de ses sujets, & par conséquent de mettre en repos sa conscience. Il s'étoit déjà adressé à différens Théologiens & Jurisconsultes, en Espagne, à Naples, & à différens Evêques. Il voulut encore consulter l'Evêque de Covença, fils naturel de Philippe IV. & l'Archevêque de Sarragosse. Les avis furent uniformes. Aucun ne mit en doute que les Princes de France n'eussent droit de lui succéder. Ce ne fut pas assez pour calmer l'agitation d'un Monarque prêt de rendre compte à Dieu de sa conduite.

Blécourt apprit que ce Prince avoit dépêché un Courier à Rome au commencement du mois de Juin précédent, & qu'il en atten-

doit le retour avec beaucoup d'impatience. On ignoroit à Madrid le motif de l'expédition. Le Roi l'apprit par le Cardinal Janſon, chargé des affaires de Sa Majeſté auprès du Pape.

Charles Second non content des conſultations qu'il avoit faites en Eſpagne, voulut encore conſulter le Chef de l'Egliſe. Le Cardinal Pignatelli, Napolitain, élu Pape ſous le nom d'Innocent XII. en l'année 1692, occupoit encore le Saint Siége. Le Roi d'Eſpagne lui écrivit de ſa main, lui repréſenta le péril où le Traité de partage expoſoit la Religion, ne doutant pas que les Anglois & les Hollandois n'euſſent quelque part au démembrement de ſa Monarchie. Il ſe plaignoit amérement d'un projet de partage de ſes Etats, réglé pendant qu'il étoit encore au monde. Il repréſentoit les malheurs qu'une telle entrepriſe cauſeroit à l'Europe, les guerres inévitables qu'elle ſuſciteroit, les déſaſtres que le Saint Siége en particulier auroit à craindre. La lettre finiſſoit en informant Sa Sainteté des inſtances que le Conſeil d'Eſpagne faiſoit à Sa Majeſté Catholique, d'appeller à ſa ſucceſſion un des fils cadets du Dauphin, comme l'unique moyen de préſerver ſes Peuples des maux qu'ils auroient à craindre, lorsqu'il plaîroit à Dieu de le retirer de ce monde. Il demandoit au Pape, & ſes conſeils ſur un point ſi capital, & ſes priéres, réſolu de ſacrifier ſa propre volonté au bien comme au repos de ſes Royaumes.

La

La lettre écrite le 18 Juin 1700, fut adreſſée au Duc de Ducéda, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome. Le Roi ſon Maître lui écrivit auſſi de ſa main, & lui commanda de remettre ſecrétement au Pape celle qu'il lui adreſſoit pour Sa Sainteté, dont il joignit la copie, impoſant à ſon Ambaſſadeur de la tenir très-ſecréte. Uride en avertit le Cardinal Janſon, & le Roi en fut promptement informé.

Le Pape voulut ſur une affaire ſi importante, avoir l'avis de quelques Cardinaux. Il en aſſembla trois, diſtingués par le mérite, la vertu & la capacité. L'un étoit Spada, nommé autrefois Nonce en France, & qui depuis avoit été Sécretaire; l'autre le Cardinal Albano, qui ſuccéda peu de mois après à Innocent XII. & prit le nom de Clément XI; le troiſiéme fut le Cardinal Spinola-San-Céſareo. La conſultation étant faite „ Sa Sainteté répondit au Roi d'Es-„ pagne, donna les louanges dûes à ſa pié-„ té, à ſon zèle pour la Religion & le „ bien de ſes Royaumes, & conclut qu'il „ ne devoit pas s'écarter de l'avis de ſon „ Conſeil Royal, fondé ſur le principe né-„ ceſſaire d'aſſurer l'union, & la conſerva-„ tion entiére de ſa Monarchie."

L'avis poſitif & certain que le Roi reçut par le Cardinal Janſon, ne laiſſoit plus lieu de douter des intentions du Roi d'Eſpagne, favorables à l'un des Princes de France. Cependant Sa Majeſté perſiſta dans la réſo-

lution de s'en tenir aux engagemens qu'elle avoit pris & renouvellés par le ſecond Traité, quelque ſujet qu'elle eût de douter de la bonne-foi de ſes Alliés, que le ratardement, les difficultés continuelles, la répugnance à convenir des meſures néceſſaires pour l'exécution du Traité, rendoient chaque jour plus ſuſpects. Le Roi ſavoit encore que l'affection des Peuples d'Eſpagne pour un Prince de ſa Famille, augmentoit & n'étoit plus cachée. Le Cardinal Portocarréro faiſoit gloire de ſes ſentimens, il étoit convenu avec Blécourt de l'avertir de tout ce qui pourroit contribuer au ſuccès ſi avantageux à l'Eſpagne. Peu de gens ſongeoient alors à ſervir l'Empereur. Dans ce petit nombre on comptoit le Marquis de Léganez & le Sécretaire Ubilla.

Nonobſtant l'alliance des Provinces-Unies avec la France, le Réſident de Hollande à Madrid, exclu de toute fonction publique à cauſe d'une querelle perſonnelle, avoit pendant la nuit de fréquentes conférences dans la rue avec Léganez. Il n'y avoit plus de Miniſtre d'Angleterre à la Cour d'Eſpagne, ainſi Blécourt étoit ſeul à tenir tête à l'Ambaſſadeur de l'Empereur.

Au mois de Juillet 1700, Harrach offrit au Roi d'Eſpagne vingt mille hommes de troupes Impériales pour la garde du Milanez, autant pour Naples, autant pour la Sicile. Vaines promeſſes, dont l'accompliſſement étoit

étoit impoſſible. A peine furent-elles écoutées. Il s'apperçut qu'elles devenoient un ſujet de dériſion. Il changea de ſtyle, & pour affoiblir le parti de France, il répandit que le Roi s'étoit clairement expliqué, que ſi la Monarchie d'Eſpagne lui étoit offerte pour l'un des Princes ſes petits-fils, Sa Majeſté la refuſeroit. Il aſſura que Blécourt l'avoit dit poſitivement en conſéquence des ordres qu'il avoit reçus de le déclarer.

Un tel diſcours, quoique faux, ne laiſſa pas de faire impreſſion ſur l'eſprit du Roi d'Eſpagne; il avoit promis à Portocarréro d'appeller un Prince de France à ſa ſucceſſion. Le Cardinal le preſſant d'exécuter ſa réſolution, il répondit que ſon honneur ſeroit bleſſé ſi le Roi de France refuſoit de conſentir à ſon choix. En même tems il renouvella ſes exhortations à l'Empereur pour le détourner d'accepter aucune propoſition de partage. Il donna de-plus ordre aux Vicerois de Naples & de Sicile, ainſi qu'au Gouverneur de Milan, de recevoir dans ſes différens Etats les troupes que l'Empereur ſe propoſoit d'y envoyer. Néanmoins l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en France aſſuroit que le Roi ſon Maître n'avoit pas nommé de ſucceſſeur.

Les inſtances importantes & aſſidues de la Reine d'Eſpagne produiſoient ces contradictions dans la conduite du Roi Catholique, affoibli par ſes fréquentes maladies, & ſentant les approches de la mort, quoi-

que

que pendant le mois d'Août sa santé parût meilleure qu'à l'ordinaire. Harrach profitant de sa foiblesse, obtint qu'il ne consulteroit plus son Conseil; mais peu de jours après ce Prince dit au Duc de Médina Sidonia, qu'il vouloit suivre l'avis de ce même Conseil, & nommer un Prince de France pour succéder à sa Couronne; qu'il ne pouvoit au-reste se résoudre à l'appeller en Espagne.

Depuis cette confidence, Sidonia pressa Blécourt plus que jamais de lui dire, si le Roi accepteroit le total de la succession d'Espagne pour un des Princes ses petits-fils, la disposition du Roi Catholique n'étant plus douteuse, au moment qu'il seroit sûr qu'elle ne seroit pas rejettée.

Castel Dos Rios, en France, eut ordre de s'informer bien précisément des intentions du Roi.

Tous les sentimens en Espagne se réunissoient; le Clergé, le Conseil-d'Etat, les Gens de Loi, tous reconnoissoient les droits du Dauphin, & souhaitoient de voir un de ses fils assuré de régner. On espéroit à Madrid que le Roi d'Angleterre manqueroit à ses engagemens. C'étoit un bien désiré de toute la Nation, la conduite du Résident de Hollande donnoit lieu de s'en flatter, sa correspondance avec le Marquis de Léganez continuoit, & souvent il conféroit avec l'Ambassadeur de l'Empereur, quoiqu'il assurât Blécourt du contraire.

Harrach ne perdit pas courage; il espéroit

roit encore un changement, & malgré les ſujets de mécontentement que ſa conduite, ſes diſcours, ſes relations à l'Empereur, avoient cauſés à la Reine, il fondoit ſes eſpérances non ſeulement ſur le crédit, mais de-plus ſur la bonne-foi de cette Princeſſe. Elle obtint en effet un ordre adreſſé aux Conſeillers-d'Etat de s'aſſembler, pour faire entendre de la part du Roi leur Maître, que la partialité qu'ils témoignoient pour un Prince de France, lui déplaîſoit. Cette déclaration faite, ſept d'entr'eux confirmérent plus fortement encore l'avis qu'ils avoient donné en faveur de l'un des fils du Dauphin.

Une maladie nouvelle réduiſit le Roi d'Eſpagne à l'extrémité, vers la fin de Septembre. Il reçut les derniers Sacremens de l'Egliſe. On diſoit ſourdement qu'il avoit confirmé ſon Teſtament fait en faveur de l'Archiduc, déclaré la Reine Régente, & formé un Conſeil.

Les discours changérent au commencement d'Octobre. Blécourt écrivit au Roi, que ſuivant les bruits de Madrid, un des fils du Dauphin étoit appellé à la Couronne d'Eſpagne; que le Cardinal Portocarréro avoit conſtamment & utilement travaillé pour un Prince de France; qu'il avoit empêché qu'un Teſtament contraire, extorqué par la Reine, ne fût exécuté.

L'événement prévu depuis longtems arriva. Charles II. Monarque Souverain de tant d'Etats, mourut le premier Novembre de

de l'année 1700, & sa mort causa bientôt après l'embrasement général de toute l'Europe.

Par son Testament, signé le 2 d'Octobre précédent, il reconnut le droit de l'Infante Marie-Thérése, sa sœur, Reine de France, & mére du Dauphin, & celui de la Reine Anne, sa tante, par conséquent celui du Dauphin, qui devoit être son unique héritier, conformément aux loix de ses Royaumes; mais pour éviter l'allarme que l'Europe concevroit de l'union de tant d'Etats à la Monarchie de France, dont le Dauphin étoit le seul héritier présomptif, Charles appelloit à sa succession le Duc d'Anjou, second fils du Dauphin; & le nommoit héritier de tous ses Royaumes & Seigneuries, sans en excepter aucune partie & sans démembrement. Il ordonnoit à tous ses Sujets & Vassaux de le reconnoître pour leur Roi & Seigneur naturel. Il vouloit que jusqu'à l'arrivée de ce Prince à Madrid, & même jusqu'à sa majorité, le Royaume fût gouverné par un Conseil de Régence, ou *Junte*, dont il nomma les Sujets, & la Reine à la tête de ce Conseil.

Immédiatement après la mort du Roi d'Espagne, la *Junte* écrivit au Roi, pour lui donner part de cet événement; & l'Ambassadeur d'Espagne eut ordre de remettre à Sa Majesté le Testament, & la Lettre signée de la Reine & des Conseillers qui composoient la *Junte*.

Comme on doutoit à Madrid, si le Roi ac-

accepteroit les derniéres propoſitions du Roi Catholique, dans cette incertitude la *Junte* ordonnoit à Caſtel dos Rios, en cas de refus de la part de Sa Majeſté, de faire inceſſamment paſſer à Vienne le même Courier envoyé de Madrid; l'intention du feu Roi ayant été de déférer ſa ſucceſſion entiére à l'Archiduc, ſi ſa diſpoſition n'étoit pas acceptée en France.

Le Roi étoit alors à Fontainebleau *. A l'arrivée du Courier, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne communiqua les ordres qu'il venoit de recevoir, à celui des Miniſtres à qui le Roi confioit le département des Affaires étrangéres, & demanda une audience particuliére à Sa Majeſté. Avant que d'en fixer l'heure, elle voulut entendre les avis de ſon Conſeil, & décider de la réſolution qu'elle auroit à prendre ſur un événement peu attendu, mais ſi important à la Famille Royale, au bien du Royaume, & au repos général de l'Europe.

Le Conſeil étoit compoſé de Monſieur le Dauphin, principalement intéreſſé à la diſpoſition faite par le Roi d'Eſpagne; du Comte de Pontchartrain, Chancelier de France; du Duc de Beauvilliers, Chef du Conſeil des Finances, Gouverneur des Princes Enfans de France; & du Marquis de Torcy, Sécretaire-d'Etat ayant le département des Affaires étrangéres.

Il étoit plus aiſé de prévoir que de prévenir les ſuites de la déciſion dont il s'agiſſoit.

* 1700.

soit. Le Roi s'étoit engagé à rejetter toute disposition que le Roi d'Espagne pourroit faire de sa Monarchie, en faveur d'un Prince de France, à quelque titre que l'Acte en seroit fait : Testament, donation, toute forme que ce fût, souffroit une exclusion. Sa Majesté contrevenant à ses engagemens, s'attiroit le reproche de violer la parole sacrée des Rois, & encore en y manquant la guerre étoit inévitable. L'objet principal que le Roi s'étoit proposé, en pressant la conclusion de la Paix signée à Ryswyck, avoit été de laisser à ses Peuples le tems de se rétablir, après une longue suite de guerres; lorsqu'ils commençoient à peine à jouïr de quelque repos, ils se verroient encore obligés de soutenir le poids d'une nouvelle guerre, qui deviendroit incessamment universelle, puisqu'il n'y avoit pas lieu de se flatter que les Princes voisins de la France, allarmés de sa puissance, souffrissent tranquillement que son autorité s'étendît à donner des loix, sous le nom de son petit-fils, aux Etats soumis à la Couronne d'Espagne, dans l'ancien & le nouveau Monde.

D'un autre côté il y avoit à considérer que si le Roi refusoit d'accepter les dispositions du Testament, ce même Acte transféroit la succession totale à l'Archiduc. Le même Courier dépêché en France, passoit à Vienne. La Nation Espagnole n'auroit pas hésité à reconnoître pour son Roi le second fils de l'Empereur. La Maison d'Autri-

triche réunissoit encore, entre le pére & le fils, la puissance de Charles-Quint, autrefois si fatale à la France. La paix conclue à Ryswyck n'en étoit pas plus assurée, le Traité de partage ne suffisoit plus pour la maintenir.

L'Empereur avoit refusé opiniâtrement de souscrire à ce Traité, dans le tems qu'il avoit lieu de craindre l'effet des liaisons de la France avec l'Angleterre & la Hollande. Ses allarmes étoient dissipées par les avis secrets que les Ministres de ces deux Puissances avoient confiés à ceux de la Cour de Vienne. Nuls préparatifs de leur part ne donnoient à ce Prince le moindre lieu de croire que le Roi Guillaume & la République de Hollande eussent intention de soutenir, par les armes, la disposition faite des Etats de la Couronne d'Espagne. L'Empereur pleinement rassuré, n'auroit pas accepté ce qu'il avoit refusé, lorsqu'il avoit eu le plus sujet d'être allarmé.

Le Roi n'acceptant pas le Testament, n'avoit de parti à prendre que d'abandonner totalement la succession d'Espagne, ou de faire la guerre pour conquérir la part que le Traité de partage assignoit à la France.

Un abandon général privoit les Princes ses Enfans de leurs droits légitimes, reconnus par le Roi Charles, par la Nation Espagnole; & enrichissoit, à leurs dépens, la Maison d'Autriche, si ennemie de celle de France, que l'Empereur avoit mieux ai-

mé s'expofer à tout perdre, que de consentir à partager avec elle cette grande fucceffion.

Si le Roi fe déterminoit à la guerre, pour maintenir les engagemens pris avec l'Angleterre & la Hollande, il étoit indubitable qu'il feroit obligé d'en foutenir feul tout le poids; mais de-plus on devoit s'attendre que peu de tems après qu'elle feroit commencée, ces Alliés infidéles s'uniroient aux ennemis de Sa Majefté, & s'oppoferoient à l'exécution de ce même Traité dont elle auroit craint de violer les engagemens.

La guerre étoit néceffaire pour les foutenir. Elle étoit onéreufe à la France, mais de-plus elle étoit injufte. Quelle raifon pour la déclarer à l'Efpagne? A quel titre s'emparer d'une partie de fes Etats? Quel tort fon dernier Maître avoit-il fait à la France, en reconnoiffant un de fes Princes pour fon héritier univerfel? Et quelle injure lui faifoit la Nation Efpagnole, de fe foumettre & fe conformer aux volontés équitables de fon Roi? Elle fe donnoit fans réferve; la France en la rejettant, l'auroit regardée comme ennemie, fans autre raifon que de croire qu'il convenoit mieux à fes intérêts de s'emparer d'une partie des Etats de l'Efpagne, fans autre droit que celui d'un Traité dont fes Alliés avoient déjà violé les conditions effentielles.

Si la guerre étoit inévitable, il falloit la faire pour foutenir le parti le plus jufte, &

certainement c'étoit celui du Testament; puisque le Roi d'Espagne rappelloit ses héritiers naturels à sa succession, dont ils avoient été injustement exclus par ses prédécesseurs.

Il y avoit lieu de croire que malgré le désordre des finances d'Espagne, cette Monarchie ne seroit pas encore hors d'état d'aider la France à s'opposer à la division de ses Etats. L'Espagne livroit pour sa défense de fortes Places, des Ports dont la situation facilitoit le Commerce de la France, & pouvoit ruiner celui de ses ennemis. On pouvoit se flatter que les Indes ne seroient pas d'un médiocre secours.

Le Sécretaire-d'Etat appuya de toutes ces raisons l'avis qu'il ouvrit dans le Conseil, d'accepter le Testament.

Le Duc de Beauvilliers qui parla ensuite, conclut à s'en tenir au Traité de partage, persuadé que la guerre, suite nécessaire de l'acceptation, causeroit la ruine de la France.

Le Chancelier reprit en détail les différens avantages qu'il y avoit à se promettre de l'un ou de l'autre parti; il les exposa clairement & réciproquement; il fit la récapitulation des inconvéniens que chacun de ces partis entraînoit nécessairement; ensorte que n'osant prononcer sur une question si importante, dont la décision seroit ou louée ou blâmée généralement, suivant l'événement, il conclut que le Roi seul, plus

éclairé que ſes Miniſtres, pouvoit connoître & décider, ſuivant les lumiéres de Sa Majeſté, ce qui convenoit le mieux à ſa gloire, à ſa Famille Royale, & au bien de ſon Royaume & de ſes Sujets.

Monſieur le Dauphin parla peu, & ſans héſiter il conclut à l'acceptation du Teſtament, plus touché de voir ſon ſecond fils régner ſur toute la Monarchie d'Eſpagne, que d'être lui-même Souverain des Royaumes de Naples & de Sicile.

Le Roi décida, & voulut que la réſolution qu'il prit d'accepter le Teſtament, fût tenue ſecréte pendant quelques jours.

Les Ecrivains des derniers tems ont avancé fauſſement que Madame de Maintenon avoit aſſiſté à ce Conſeil, & qu'elle avoit donné ſon avis.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, admis enſuite à l'audience particuliére que le Roi lui donna dans ſon cabinet, eut l'honneur de remettre à Sa Majeſté le Teſtament du feu Roi d'Eſpagne, avec la Lettre de la *Junte*, ſignée de la Reine Douairiére & des Miniſtres dont ce Conſeil étoit compoſé.

Le Roi lui confia la réſolution qu'il avoit priſe: comme elle ne devoit être déclarée que lorſque le Roi ſeroit de retour à Verſailles, il lui recommanda le ſecret pendant peu de jours encore, & pour ne pas retarder le renvoi du Courier venu de Madrid, il fit remettre dès le lendemain à l'Ambaſſadeur la Lettre qu'il écrivit à la *Junte*.

La

La réſolution que le Roi prit d'accepter le Teſtament, devenue publique, excita dans l'Europe l'agitation qu'on avoit prévue. La Couronne d'Eſpagne transférée dans la Maiſon de France, étoit un des grands événemens qui fût arrivé depuis pluſieurs ſiécles, & le plus capable de renouveller inceſſamment une guerre générale. Le Roi cependant déſiroit de conſerver la paix, & pour y parvenir il eut ſoin de faire des alliances au dehors de ſon Royaume, pendant qu'au dedans il donnoit ſes ordres pour oppoſer des forces ſuffiſantes aux Puiſſances qui ſe déclareroient contre Sa Majeſté & contre le Roi ſon petit-fils.

Il traita donc avec le Roi de Portugal, avec le Duc de Savoye, & avec celui de Mantoue qui remit aux troupes du Roi la garde de la ville de Mantoue.

Il eut pour ſes Alliés en Allemagne, les Ducs de Brunswyck-Wolfembuttel, de Saxe-Gotha, l'Evêque de Munſter. L'Electeur de Saxe, Roi de Pologne, étoit prêt à entrer auſſi dans la même alliance, lorſque les diſpoſitions de l'Europe changérent.

Le plus fidéle & le plus puiſſant des Alliés du Roi dans l'Empire, fut l'Electeur de Baviére, alors Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols. Il engagea dans les mêmes liaiſons l'Electeur de Cologne, ſon frére. Ces deux Princes, Oncles du Roi Philippe V. ſe dévouérent à ſoutenir ſon droit, & malgré la perte de leurs Etats & de leurs

Dignités, ils perſiſtérent avec fermeté dans le parti qu'ils avoient pris, comme le plus juſte.

Le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, auſſi bleſſés de l'infraction du Traité de partage que s'ils en avoient fidélement obſervé les engagemens, balancérent cependant ſur le parti qu'ils prendroient. Après des plaintes améres, les Hollandois, pour les intérêts de leur Commerce, reconnurent le Roi d'Eſpagne. Incertains des Alliés, & des moyens qu'ils auroient pour ſoutenir une nouvelle guerre dans le tems qu'ils avoient le plus beſoin de repos, ils entretinrent pendant le cours de l'année ſuivante une négociation frauduleuſe, qui ne ceſſa que lorsque la crainte & la jalouſie des forces & du nouveau pouvoir de la France, unit enfin le Roi d'Angleterre & la République de Hollande avec la Maiſon d'Autriche, & qu'en vue de ſoutenir ſes intérêts, le fameux Traité, nommé *de la Grande Alliance*, fut ſigné à La Haye le 7 Septembre 1701, par les Miniſtres de l'Empereur, du Roi de la Grande-Bretagne, & des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Déjà la guerre étoit allumée en Italie. Le Prince de Vaudemont, Gouverneur du Milanez, avoit obéi aux derniéres volontés du feu Roi Charles II. ainſi que les autres Gouverneurs de tous les Etats ſoumis à la Monarchie d'Eſpagne. Selon la demande du Prince de Vaudemont, le Roi avoit envoyé un

un corps de troupes pour la défenſe du Duché de Milan. Sa Majeſté fit paſſer enſuite dans cet Etat une forte armée, dont le Duc de Savoye fut déclaré Généraliſſime. L'Empereur de ſon côté fit entrer ſon armée en Italie. Si la bonne-foi du Prince qui commandoit l'armée Françoiſe eût égalé ſa valeur, la France & l'Eſpagne auroient eu lieu de ſe promettre de cette guerre les ſuccès les plus heureux.

L'Empereur ſe ſoutint ſeul pendant la premiére année (1). Le Traité ſigné à La Haye l'aſſuroit qu'il ſeroit bientôt ſecouru; mais pour reſſentir l'effet des promeſſes du Roi Guillaume, il falloit que le Parlement d'Angleterre concourût à l'accompliſſement des engagemens que ce Prince avoit pris.

Il eſt rare que la Nation Angloiſe penſe unanimement. L'aigreur étoit alors très-vive entre les deux Partis des Wigths & des Torys. Le Roi de la Grande-Bretagne favoriſoit les premiers, & leur confioit les Charges & les principaux Emplois. Il étoit ſûr de leurs ſuffrages dans le Parlement; mais il ne l'étoit pas de déterminer à la guerre une Nation fatiguée du poids de la guer-

(1) En 1701 le Prince Eugéne força le poſte de Crépi, & reſta maître de tout le pays entre l'Adige & l'Adda. Monſieur de Catinat reçut pluſieurs échecs. Le combat de Chiari, donné le premier Septembre, fut malheureux à la France.

guerre précédente, & qui reſſentoit le préjudice que ſon Commerce en avoit ſouffert. On auroit peut-être repréſenté vainement à ceux ſur qui tombe le fardeau des ſubſides, que l'Europe étoit en danger de ſe voir inceſſamment opprimée, ſi le juſte déſir de maintenir ſa liberté, ne réuniſſoit les Princes & les Etats intéreſſés à s'oppoſer aux vaſtes deſſeins du Roi. L'ancien phantôme de la Monarchie Univerſelle touchoit moins les Anglois, que l'horreur des taxes qu'ils ſeroient obligés de payer en cas d'une guerre nouvelle.

* Mais l'événement de la mort du Roi d'Angleterre Jaques II. † & ſurtout la réſolution que le Roi prit de reconnoître le Prince de Galles en qualité de Roi de la Grande-Bretagne, changea les diſpoſitions qu'une grande partie de la Nation témoignoit à conſerver la paix. Les ſentimens des différens partis ſe réunirent. Tous les Anglois unanimement regardoient comme une offenſe mortelle de la part de la France, qu'elle prétendît s'attribuer le droit de leur donner un Roi, au préjudice de celui qu'ils avoient eux-mêmes appellé & reconnu depuis pluſieurs années.

Le Roi d'Angleterre profita de cette diſpoſition commune, & dans la harangue qu'il fit au Parlement, il traita la reconnoiſſance du Prince de Galles, non ſeulement comme la plus grande indignité que l'on pouvoit fai-

* 1701. † 16 Sept.

faire à ſa Perſonne & à la Nation, mais encore comme un Acte intéreſſant également la Religion Proteſtante, la tranquillité préſente & future, & le bonheur de l'Angleterre.

Le Roi Guillaume n'oublia pas d'exagérer le péril où le Commerce de l'Angleterre, dans ſes branches principales, étoit expoſé, par l'union de l'Eſpagne avec la France.

Ce Prince flattant ainſi le génie des Anglois, reçut de la part des deux Chambres des aſſurances d'indignation contre la France, de zèle pour le maintien du repos & de la liberté de l'Angleterre, auſſi-bien que de toute l'Europe, & de l'empreſſement à ſoutenir les droits de la Maiſon d'Autriche, comme le ſeul moyen d'établir ſolidement la tranquillité commune.

Il obtint auſſi les ſubſides néceſſaires pour commencer & ſoutenir une guerre qu'il avoit repréſentée, & que la Nation vouloit regarder comme indiſpenſable, réſolue „ de ne „ point faire de paix, jusqu'à ce qu'elle eût „ reçu ſatisfaction de la grande indignité „ qui lui avoit été faite, par la reconnois„ ſance du prétendu Prince de Galles."

Pour ſoutenir cette guerre, les Communes réſolurent qu'on léveroit & entretiendroit quarante mille hommes, pour la part que le Roi de la Grande-Bretagne devoit contribuer dans la grande Alliance, & quarante mille matelots pour la flotte. Ce Prince demanda de-plus dix mille hommes, qui

lui furent accordés pour un débarquement.

Pendant que tant d'ennemis s'aſſembloient contre la France, elle recevoit peu de ſecours de l'Eſpagne, affoiblie depuis longtems, & qu'il falloit ſoutenir par des dépenſes immenſes, mais néceſſaires pour la conſervation des différentes parties d'une Monarchie mal gouvernée depuis une longue ſuite d'années.

Les commencemens de la guerre furent heureux pour la France, & la campagne de 1703 lui fut glorieuſe en Allemagne (1). Briſac ſe rendit à Monſieur le Duc de Bour-

(1) Voici quelles furent les principales opérations de la guerre pendant les années 1702 & 1703. En 1702 les Impériaux entrérent dans le Duché de la Mirandole. Le Prince Eugéne ſurprit Crémone, & en fut chaſſé le même jour, premier Février : le Maréchal de Villeroi y fut fait priſonnier. Monſieur de Vendôme, le 24 Mai, fit lever le ſiége de Mantoue au Prince Eugéne ; & défit, le 26 Juillet, le Général Visconti à Santa Vittoria. Albergoti s'empara de Régio & de Modéne. Les deux partis s'attribuérent le gain de la bataille de Luzara, donnée le 15 Août. Monſieur de Vendôme prit Luzara & Guaſtalla. En Flandre, les ennemis prirent Venlo le 23 Septembre, Ruremonde le 8 Octobre, & la Citadelle de Liége le 23 du même mois. En Allemagne, Monſieur de Blainville rendit Keiſerswert le 13 Juin. Le Duc de Baviére ſurprit Ulme le 8 Septembre. Monſieur de Melac rendit Landau le

Bourgogne. Le Maréchal de Tallard prit ensuite Landau, & défit près de Spire l'armée

le 11 Septembre. Monsieur de Villars prit Neubourg le 11 Octobre, & défit l'armée Impériale à Fridlinghen. Le Prince Frédéric de Brandebourg leva le siége de Rhimberg le 20 Octobre. Le Comte de Tallard prit Tréves le 25 Octobre, la Ville & le Château de Traerbarch le 6 Novembre. Nos troupes entrérent dans Nancy le 3 Décembre. Le Comte de Château-Renaud fut entiérement défait le 22 Octobre, par le Duc d'Ormond, dans le Port de Vigo, où il avoit conduit les galions du Mexique.

En 1703 les ennemis reprirent Rhimberg le 9 Février. Le Maréchal de Tallard fit lever le siége de Traerbach le 25 Février. Le Maréchal de Villars s'empara d'Offembourg, de Rastadt, & des redoutes que les ennemis avoient sur la Quinche. Il prit le Fort de Kell le 9 Mars. L'Electeur se rendit maître de Neubourg sur le Danube, le 3 Février. Il battit les ennemis à Passau le 11 Mars, & à Burglenfeldt le 28, s'empara de Ratisbonne le 8 Avril, & fut joint le 11 Mai à Dutlingen, par le Maréchal de Villars. L'Electeur prit Kufstein le 18 Juin, & Inspruck le 26. Monsieur de Vendôme força le passage des montagnes à l'entrée du Trentin, le 26 Juillet. Monsieur de Vaubecourt prit Barsello le 27 Juillet. Monsieur de Legal mit en déroute, le 30 Juillet, un détachement près du Prince de Baden. Le Maréchal & l'Electeur défirent entiérement à Hochstet le Comte de Stirum, le 20 Septembre. Dans les Païs-Bas, le Maréchal de Villeroi força Tongres le 10 Mai. Marlborough prit Bonn le 15 Mai, & Huy le 26 Juin. Les François eurent l'avantage au com-

mée des ennemis, commandée par le Prince de Heſſe-Caſſel, devenu depuis Roi de Suéde.

La face des affaires changea l'année ſuivante (1). Le ſuccès malheureux de la batail-

combat d'Ekeren, donné le 30 Juin. Les ennemis prirent Limbourg le 27 Septembre, & la Ville de Gueldres le 17 Décembre. Monſieur de Vendôme battit le Général Visconti. Le Duc de Bourgogne prit le Vieux-Briſac le 6 Septembre. Le Prince de Heſſe fut vaincu par le Maréchal de Tallard, qui prit enſuite Landau. Les Impériaux ſe ſaiſirent de Bamberg le 30 Novembre. Les flottes Angloiſes & Hollandoiſes furent battues pluſieurs fois par les vaiſſeaux François.

(1) Dans cette année 1704, le Roi d'Eſpagne eut d'abord quelques ſuccès contre le Roi de Portugal, qui le repouſſa enſuite. La flotte Angloiſe s'empara de Gibraltar le 4 Août. Monſieur de Vendôme ſe rendit maître des Etats du Duc de Modéne, qui s'étoit joint à l'Empereur. Les Impériaux s'emparérent des Etats du Duc de la Mirandole, qui traitoit avec la France.. Le Grand-Prieur de Vendôme prit Rovére le 10 Avril, Monſieur de la Feuillade prit le Château de Suze le 12 Juin. Il s'étoit emparé ſur la fin de l'année précédence de toute la Savoye, excepté de Montméliand. Les François prirent encore en Italie, Verceil le 20 Juillet, la Ville d'Yvrée & Senſano. En Allemagne, l'Electeur prit Paſſau le 9 Janvier, & Marlborough Donawert le 2 Juillet. La bataille d'Hochſtet ſe donna le 13 Août. Le Prince Eugéne & Marlborough y remportérent une victoire complette ſur les armées de France & de Baviére. Monſieur de Tallard fut fait priſon-

taille d'Hochſtet, força l'Electeur de Baviére à repaſſer le Rhin avec l'armée du Roi, dont il avoit le commandement. Son pays devint la proie des ennemis.

Ce Prince revenu dans les Païs-Bas, dont il étoit Vicaire-Général pour le Roi d'Eſpagne, ne fut pas plus heureux deux ans après à Ramilly, & la fatale déroute de l'armée du Roi, arrivée au mois de Mai 1706, li-

ſonnier. Les ennemis gagnérent plus de 80 lieues de pays. Ils prirent le 23 Novembre Landau, Traerbach le 19 Novembre, & Tréves le 29 Octobre.

L'année ſuivante 1705, en Italie, les François prirent Villefranche le 7 Février, & le Château le 3 Avril, la Mirandole le 11 Mai, Chivas le 28 Juillet. Le champ de bataille reſta aux François dans le combat de Caſſano, donné le 16 Août. Nous prîmes Soncino le 23 Octobre, & les ennemis prirent Montméliand le 11 Décembre. En Eſpagne, le Maréchal de Teſſé fut obligé de lever le ſiége de Gibraltar; & les Portugais prirent en Mai Salvaterra, Valencia, Alcantara & Albuquerque. Gironne ſe déclara pour l'Archiduc le 4 Octobre. Barcelonne ſe rendit à ce Prince le 9 Octobre. Le Maréchal de Villars força les lignes de Weiſſembourg le 3 Juillet. Hombourg ſe rendit au Marquis de Conflans. Le Prince de Bade força les lignes de Haguenau le 28 Septembre, & entra le 5 Octobre dans la Ville. En Flandre, les ennemis forcérent les lignes de Vignemont, & prirent Tillemont & Leuve. L'Electeur prit Dieſt le 25 Novembre.

livra les Païs-Bas aux ennemis de la France & de l'Espagne (1).

Ce ne fut pas encore la fin des malheurs. Le siége de Turin mal entrepris, mal conduit, donna le tems au Prince Eugéne de voler aux secours du Duc de Savoye. L'armée du Roi forcée dans ses lignes, se retira

(1) Pendant la campagne de 1706, on perdit en Espagne, Villaréal le 8 Janvier, Alcantara le 16 Avril. On leva le siége de Barcelonne le 12 Mai. La Catalogne fut ouverte à l'Archiduc. Les Portugais prirent Ciudad-Rodrigo & Albuquerque. Les ennemis s'emparérent de Carthagéne le 30 Juin, de Salamanque le 8 Juillet; allérent à Madrid, & y proclamérent Roi l'Archiduc. Ils prirent Alicante le 4 Septembre. On reprit sur eux Carthagéne le 18 Novembre. Les Iles d'Yvica & de Majorque se rendirent à l'Archiduc. On reprit Alcantara sur les Portugais, le 14 Décembre. En Flandre, la bataille de Ramilly, livrée le 23 Mai, & fatale à la France, nous fit perdre Louvain, Bruxelles, Malines, Liége, Bruges, Gand, Anvers, Oudenarde, Ostende, Menin, Ath, &c. En Italie, nous prîmes d'abord le Château de Nice le 4 Janvier, & nous gagnâmes la bataille de Calcinato le 19 Avril; mais ensuite nous levâmes le siége de Turin le 7 Septembre; nos lignes furent forcées par le Prince Charles, & nous perdîmes le Modenois, le Mantouan, le Milanez, le Piémont, enfin le Royaume de Naples. En Allemagne nous eûmes quelques avantages; nous prîmes Drusenheim le 2 Mai, Haguenau le 11 Mai, & l'Ile du Marquisat le 30 Juillet.

tira en Dauphiné. On conſentit aux conditions d'une capitulation dreſſée par le Prince Eugéne, pour ramener en France ce qui reſtoit en Italie de troupes victorieuſes de celles de l'Empereur, dans une bataille que le Comte de Médavi gagna ſur les Impériaux, commandés par le Prince de Heſſe-Caſſel, dans le tems qu'on capituloit pour aſſurer la ſortie de ces troupes hors de l'Italie, abandonnée à l'armée de l'Empereur.

Le Roi d'Eſpagne n'étoit pas plus heureux. L'arrivée d'une flotte Angloiſe devant Barcelone, l'avoit obligé de lever avec précipitation le ſiége de cette Place, où l'Archiduc s'étoit enfermé. Aucun paſſage ne ſe trouvant libre au Roi d'Eſpagne pour retourner dans ſon Royaume, il fut obligé d'y rentrer par la France.

Le Roi ſoutenoit avec fermeté tant d'événemens ſi différens du bonheur dont ſes armes étoient autrefois accompagnées. Il y eut quelque lueur flatteuſe du retour de cette ancienne proſpérité, lorſqu'au commencement de la campagne de 1708 (1), Monſieur

(1) Pendant les deux années de 1707 & de 1708, on fit les opérations ſuivantes. En 1707 nos troupes évacuérent toute la Lombardie. Les ennemis prirent Capoue le 2 Juillet, Naples le 8, enfin tout le reſte du Royaume; Gaëte le 30 Septembre, le Château de Suze le 13 Octobre, & Orbitello le 21 Décembre. Monſieur le Maréchal de Berwick gagna la bataille d'Almanza le 25 Avril,

ſieur le Duc de Bourgogne, commandant l'armée de Sa Majeſté, ſurprit la ville de Gand; mais l'eſpérance de progrès heureux pendant le cours de cette campagne, s'évanouit à la fatale journée d'Oudenarde, auſſi malheureuſe que mal concertée: funeſte effet de la jalouſie entre les Courtiſans d'un jeune Prince, & le Général qui commandoit l'armée ſous ſes ordres.

Cet

vril, & nous prîmes Requéna le 3 Mai, Valence & les autres Villes de ce Royaume; Sarragosſe le 25 Mai, Serpa le 26 Mai, Alcira le 10 Juin, Méquinença le 7 Juillet, Mouçon le 7 Août, Puicerda & toute la Cerdagne; Ciudad-Rodrigo le 4 Octobre, la Ville de Lérida le 13 Octobre, & le Château le 12 Novembre. Les ennemis levérent le ſiége de Toulon le 22 Août. Le Maréchal de Villars ſurprit les lignes de Stoloffen le 22 Mai, s'empara du Duché de Wirtemberg, & leva des contributions jusqu'au-delà du Danube, prit Schorendorf, battit le Général Jances, le fit priſonnier; mais l'Electeur d'Hanovre le força de repaſſer le Rhin. Sur Mer nous eûmes pluſieurs avantages.

Dans l'année 1708, nous prîmes Gand, Bruges, & Plaſſendal. Dans le combat d'Oudenarde les ennemis eurent l'avantage, le 11 Juillet. Ils aſſiégérent Lille le 22 Août, & la prirent le 23 Octobre, & la Citadelle le 8 Décembre. Les Alliés reprirent Gand le 30 Décembre. Les Anglois s'emparérent de la Sardaigne le 15 Août, & du Port-Mahon le 29 Septembre. Le Duc de Savoye prit les Forts d'Exiles, de Feneſtrelles & de la Pérouze. En Eſpagne nous eûmes quelques ſuccès.

Cet événement fit perdre à l'Eſpagne ce qu'elle poſſédoit encore dans les Païs-Bas, à l'exception ſeulement de Luxembourg, de Mons, & de Niewport. Il auroit de-plus entraîné la France à ſubir les conditions les plus dures, pour obtenir une paix devenue néceſſaire, ſi Dieu protégeant le Roi, n'eût après l'avoir humilié, aveuglé ſes ennemis.

Quoique ſon courage parût à toute épreuve, il ſentoit intérieurement la juſte douleur que lui cauſoit la prolongation d'une guerre dont le poids accabloit ſes Sujets. Plus touché de leurs maux que de ſa propre gloire, il avoit employé pour les terminer, différens moyens d'entamer une négociation.

L'opinion commune étoit que la ſeule voie de parvenir à la paix, étoit de s'adreſſer à la Hollande. C'étoit la route ſuivie depuis 1706. Déjà pluſieurs propoſitions d'accommodement avoient été faites à cette République. Le tems des ſuccès favorables, eſt le tems de préſenter la paix; mais elle n'eſt pas écoutée, ſi elle n'eſt pas appuyée de la victoire.

Les tentatives faites après tant d'événemens ſiniſtres, produiſirent pour toute réponſe, que les Hollandois inſéparablement attachés à leurs Alliés, exigeoient comme condition préliminaire, comme baſe des Traités à faire, que l'Eſpagne & les Etats dépendant de cette Monarchie, dans l'ancien comme dans le nouveau Monde, appartiendroient à la Maiſon d'Autriche: Que

la République de Hollande, toujours inquiéte des desseins de la France, auroit dans les Païs-Bas une barriére suffisante pour sa sûreté, & pour calmer ses justes allarmes: Que le commerce de ses Sujets avec la France, seroit assuré; & les avantages accordés à Ryswyck, sur cet article, augmentés.

Ces conditions préliminaires réglées, on pouvoit ensuite négocier sur les autres conditions de la paix.

Ces impérieuses demandes étoient soutenues par les discours des ennemis de la France. Leur langage ordinaire étoit, qu'on devoit se défier de ses artifices, être en garde contre sa séduction: Qu'une paix solide, telle que l'Europe devoit la désirer pour assurer son repos & sa liberté, ne seroit jamais du goût des François, ni le véritable objet du Roi leur Maître; qu'il n'en avoit d'autres que de diviser une ligue puissante, dont l'union entre les parties dont elle étoit composée, faisoit la force principale; encore quelques années de guerre, disoit-on, & la France si formidable ne sera plus à craindre.

Ces discours & la dureté des conditions prétendues par les ennemis, paroissoient à bien des gens en France, autant de suppositions répandues pour abuser les Peuples, & faire supporter patiemment les maux de la guerre.

Mais enfin la vérité se fit connoître. Le Comte de Bergheick, Intendant des Païs-

Bas

Bas pour le Roi d'Eſpagne, avoit entamé, après la bataille de Ramilli, une eſpéce de négociation avec Van der Duſſen, Penſionnaire de la ville de Tergow. Le Roi l'avoit approuvé, & le Préſident Rouillé chargé pour lors des ordres de Sa Majeſté auprès de l'Electeur de Baviére, avoit été admis au ſecret. On le communiqua au Sieur Hennequin, Echevin de Rotterdam, dont les bonnes intentions pour la paix avoient paru en d'autres occaſions, principalement à la paix conclue à Ryswick. Il eut ordre d'inſtruire le Penſionnaire de Hollande des conditions que le Roi conſentiroit d'accorder pour terminer la guerre.

On pouvoit croire alors que les événemens de l'année 1706, décideroient du partage à faire, pour le repos de l'Europe, entre le Roi Philippe & l'Archiduc.

Le premier, contraint de ſortir du Royaume d'Eſpagne, tenoit encore ſous ſon obéiſſance les Royaumes de Naples & de Sicile; on jugeoit qu'il pourroit ſe contenter de les conſerver avec les autres Etats de la Couronne d'Eſpagne en Italie, & laiſſer l'Eſpagne à l'Archiduc, qui pour lors en étoit poſſeſſeur. Les malheurs de la guerre autoriſoient ce partage.

Il ne fut plus à propos l'année ſuivante. Les troupes de l'Empereur entrées dans le Royaume de Naples s'en emparrérent aiſément, pendant qu'en Eſpagne la bataille d'Almanza gagnée par le Duc de Berwick, remit ſous

 l'obé-

l'obéissance du Roi légitime toutes les Provinces de ce Royaume, à l'exception de la Catalogne.

Le Roi Philippe ne possédoit plus du côté de l'Italie, que la Sicile & les Places situées sur la côte de Toscane. Ainsi le plan pour la paix conforme à l'état des affaires en 1706. ne convenoit plus en 1707. Mais ce Prince maître des Indes Occidentales, pouvoit accorder aux Hollandois de grands avantages pour leur commerce, & peut-être supérieurs à ceux qu'ils auroient obtenus de la Maison d'Autriche. Un intérêt si sensible paroissoit un moyen propre à les porter à la paix.

Le Sieur Ménager Député pour la ville de Rouen au Conseil de commerce, bien instruit de ce qui regardoit le commerce des Indes Occidentales, avoit formé un projet suivant les connoissances que son séjour en Espagne lui avoit acquises, & prétendoit qu'il étoit facile, en suivant ses idées, d'assurer, sans préjudice de l'Espagne, & de concert avec elle, le commerce de toutes les Nations de l'Europe au nouveau Monde. Le Roi goûta ce projet; & comme Ménager eut occasion d'aller à La Haye pour des affaires particuliéres, Sa Majesté lui permit de communiquer son projet à quelques-uns des principaux de la République de Hollande.

Il le fit voir au Pensionnaire Heinsius, au Baron de Duyvenvoorden & à Van der Dussen; mais quand même ils en auroient jugé favorablement, & qu'ils auroient cru du bien

de leur Patrie de travailler à le faire accep ter, les disgraces de la campagne de 1708. auroient détruit toute eſpérance de paix.

Cependant le rétabliſſement en devenoit chaque jour plus néceſſaire à la France. Le Roi, Pére de ſes Sujets, ſe croyoit plus obligé à leur procurer le repos, qu'à continuer au prix de leur ſang des efforts inutiles pour maintenir le Roi ſon petit-fils ſur le Trône d'Eſpagne. L'Etat épuiſé par des dépenſes déſormais inſoutenables, ne pouvoit réparer tant de malheureux événemens que par la paix, & la plus prompte étoit la meilleure.

Le plan propoſé pour le commerce par Ménager, auroit pu ſervir d'introduction à la négociation; mais il ne fut pas écouté dès-qu'il parut que pour baſe il établiroit la condition de laiſſer au Roi Philippe V. la Couronne d'Eſpagne & les Indes. Il fallut tenter d'autres voyes.

Environ deux ans auparavant, un Réſident du Duc de Holſtein-Gottorp auprès des Etats-Généraux, vint à Verſailles de ſon pur mouvement & ſans aucune miſſion. Il ſe préſenta au Miniſtre du Roi chargé du département des Affaires Etrangéres, & offrit ſes ſoins pour faire paſſer ſecrétement par des voyes non ſuſpectes, telles propoſitions que Sa Majeſté jugeroit à propos pour avancer la paix. Sa bonne volonté fut louée, mais avant que d'en faire uſage, le Roi voulut qu'en le renvoyant à La Haye, on lui dit ſeulement de faire ſavoir au Penſionnaire,

que Sa Majesté consentoit à traiter sur le fondement des conditions que ses ennemis qualifioient de préliminaires; qu'il étoit nécessaire de convenir d'un lieu où l'on pût conférer secrétement, & d'envoyer un passeport pour la sûreté du Ministre que le Roi chargeroit de ses ordres.

On convint avec ce Résident, nommé Pettekum, d'entretenir avec lui la correspondance que demandoit le bien des affaires & son zèle pour la paix. Il repartit pour La Haye, & s'acquittoit des commissions dont il avoit été chargé, lorsque le Comte de Bergheick vint de Mons à Versailles vers la fin du mois de Janvier 1709. & rendit compte au Roi des instructions secrétes que le Roi Catholique lui avoit envoyées, avec un ordre de les communiquer à Sa Majesté.

Ces instructions écrites de la main de ce Prince, contenoient un ample pouvoir d'offrir aux Hollandois toutes les conditions qu'ils demanderoient pour la sûreté de leur commerce. Il en informa Heinsius & Van der Dussen, & la réponse commune de l'un & de l'autre fut portée sur le champ à Mons, par un nommé Lamberg, qu'ils y envoyérent. Elle contenoit que „ les propositions „ que Bergheick auroit à faire, seroient „ écoutées, s'il avoit pouvoir d'offrir l'Es„ pagne & les Indes pour les céder à la „ Maison d'Autriche, comme condition „ fondamentale & nécessaire de la paix."

Un Ministre du Roi d'Espagne ne pouvoit pas

pas suivre une négociation, dont le premier article auroit été de consentir à détrôner son Maître. Bergheick se retrancha sur les avantages que les Hollandois trouveroient pour leur commerce, en traitant avec le Roi d'Espagne, & dit à Lamberg, qu'actuellement il venoit de recevoir de ce Prince le pouvoir d'entamer avec la République une négociation secréte; qu'il en enverroit la copie à Van der Dussen; que pour agir de concert dans une affaire si importante, il étoit nécessaire de se parler avec une confiance égale & réciproque des deux côtés, qu'il se rendroit en tel lieu qui lui seroit indiqué pour conférer; & qu'enfin les propositions qu'il feroit pour le commerce des sujets de la République, seroient si sûres & si avantageuses, que ses Ministres ne balanceroient pas à les accepter. Il reçut pour réponse un Mémoire écrit de la main de Van der Dussen, contenant ces mots.

„ Le Comte de Bergheick saura qu'à „ moins qu'on ne fasse les mêmes offres faites ci-devant des Espagnes & des Indes, „ du Milanez & des Païs-Bas, & ce qui „ a été ajoûté, comme aussi un Traité favorable de commerce, on ne pourra parler confidemment sur les autres articles „ préliminaires."

Ces conditions si dures étoient à peu près les mêmes que Pettekum avoit portées en Hollande, comme devant servir de fondement à la paix générale. Il avoit écrit de-

puis son arrivée à La Haye, qu'il reviendroit incessamment à Versailles, pour y rendre compte de sa mission. Mais tel étoit l'état des affaires au commencement de l'année 1709 (1), que tous les momens étoient à ménager pour parvenir à la paix. Il paroissoit essentiel de lier, pour cet effet, des conférences, d'en convenir à quelque prix que ce fût, & de rendre inutiles, avant l'ouverture de la campagne, les détours & les artifices que les ennemis mettoient en usage, pour éloigner & dissiper toute apparence de négociation.

Ainsi, sans attendre le retour prochain de Pettekum, le Roi commanda à celui de ses Ministres qui avoit le département des Affaires Etrangéres, d'écrire directement à Van der Dussen, que Sa Majesté ayant vu le Mémoire écrit de sa main, consentoit, pour le bien de la paix, à traiter aux conditions demandées pour servir de base à la négociation.

(1) On a vu plus haut les pertes que nous fîmes en 1708. Dans l'année 1709 les ennemis prirent Tournai le 29 Juillet, & la citadelle le 3 Septembre. Le 11 Septembre se donna la bataille de Malplaquet, la plus meurtriére de toute cette guerre. Le champ de bataille resta aux ennemis. Ils prirent Mons le 26 Octobre. Le Comte du Bourg sauva l'Alsace, en battant le Comte de Merci à Ottmersheim, le 26 Août. En Espagne, nous prîmes quelques villes, & remportâmes quelques avantages peu considérables.

tion. Elles étoient toutes répétées exactement, & moyennant le conſentement donné à ces préliminaires, la Lettre finiſſoit par la demande d'un paſſeport, tant pour la perſonne que le Roi chargeroit de ſes ordres, que pour le Comte de Bergheick.

Il y avoit lieu de croire que les Hollandois inſiſtant opiniâtrement ſur la ceſſion abſolue de la Monarchie d'Eſpagne, comme condition fondamentale de la paix, refuſeroient d'admettre aux conférences un Miniſtre du Roi Philippe. Ce refus indubitable de leur part, n'avoit pas échappé aux lumiéres de Sa Majeſté; mais ſon intention étoit de faciliter au-moins à Bergheick quelque conférence ſecréte & particuliére avec les Députés que la République auroit choiſis; enſorte que ſeul avec eux il eût le moyen de faire des offres capables de toucher les Provinces-Unies, & de les engager, pour l'intérêt même de leurs ſujets, à maintenir le Roi d'Eſpagne ſur le Trône où Dieu l'avoit placé.

Pettekum apporta la réponſe de Van der Duſſen au Miniſtre qui lui avoit écrit, de l'ordre exprès de Sa Majeſté. Il envoya le paſſeport pour la ſûreté du Plénipotentiaire qu'elle choiſiroit. Le Penſionnaire demandoit qu'il ſe rendît à Anvers, à deſſein de le faire enſuite approcher de La Haye; car il croyoit plus à propos de tenir la conférence dans un lieu dépendant de la Province de Hollande que dans le Brabant. Il

confidéroit que les ordres feroient plus promptement donnés, à caufe de la proximité de La Haye, & les difficultés applanies: que l Etat enfin feroit plus maître de la négociation, & d'y employer plus aifément un de fes membres.

La réponfe de Van der Duffen à Bergheick apportée auffi par Pettekum, étoit un refus du paffeport demandé ; elle contenoit que pour la fûreté du fecret des conférences, il y falloit fimplement admettre le Plénipotentiaire de France.

Le tems de la campagne approchoit, à peine reftoit-il trois mois avant fon ouverture; & lorsqu'elle feroit commencée, la négociation, ou fe romproit, ou le fuccès en deviendroit plus difficile.

Le Roi délibéra fur le choix du fujet à qui Sa Majefté confiéroit fes inftructions & fes pouvoirs, pour une commiffion fi importante au bien de fon Royaume. Entre différens fujets, Elle choifit le Sieur Voifin, alors Confeiller-d'Etat; il avoit été Intendant à Maubeuge, & pendant que le Roi affiégeoit Namur l'année 1692, Voifin & fa femme avoient eu l'art & le bonheur de plaîre à Madame de Maintenon, demeurée à Dinan.

Lorsqu'il apprit par le Sécretaire-d'Etat pour les Affaires Etrangéres, la diftinction dont le Roi l'honoroit, loin de regarder ce choix comme une grace, il jugea que c'étoit un fardeau trop pefant pour lui, & dans le même inftant il prit le parti de refufer. Il s'ex-

s'excuſa d'abord ſur ſon incapacité ; dit avec agitation, qu'il n'avoit jamais manié d'affaires politiques, élevant enſuite le ton avec un mouvement de colére : „ Je ſuis, dit-il, „ ſi las de m'entendre nommer par le Public chaque fois qu'il vaque quelque place conſidérable, & de n'en obtenir aucune, que je ne veux pas me charger d'une telle commiſſion, dont je ne pourrois attendre que peines & deſagrémens."

Envain le Sécretaire-d'Etat voulut relever les marques d'eſtime & de confiance que le Roi lui donnoit, l'importance de l'emploi & la qualité du ſervice qu'il rendoit à Sa Majeſté & au Royaume, en travaillant à une paix ſi néceſſaire ; le tort au-contraire qu'il ſe feroit, s'il refuſoit de répondre à un choix ſi honorable. Ces discours furent inutiles. Le Sieur Voiſin, comme guidé par la fortune qu'il avoit à ſa porte, & ne l'attendoit pas en Hollande, finit en diſant : „ Je ſaurai bien „ me dégager, n'en ſoyez pas en peine, je „ ne crains pas que le Roi m'en ſache mauvais gré." Il ſortit en même tems, alla à Saint Cyr, & le lendemain le Roi nomma le Sieur Rouillé, Préſident au Grand-Conſeil, pour aller en Hollande conférer avec les Députés des Etats-Généraux, & travailler avec eux au rétabliſſement de la paix générale.

Rouillé avoit été Ambaſſadeur en Portugal, & depuis chargé des ordres du Roi auprès de l'Electeur de Baviére, lorsque ce Prince retourna dans les Païs-Bas après la

fa-

fatale bataille d'Hochſtet. Pendant ſon ſéjour auprès de l'Electeur, il avoit entamé un commencement de négociation avec ce même Van der Duſſen déſigné pour conférer avec le Plénipotentiaire que le Roi enverroit, ainſi la matiére n'étoit à ſon égard ni nouvelle ni étrangére.

Les inſtructions qu'il reçut de Sa Majeſté, écartoient toutes les difficultés que pour l'ordinaire les Négociateurs trouvent ou ſuſcitent à l'ouverture d'une négociation. Comme il n'y avoit point de tems à perdre, elle lui prescrivit d'admettre les pouvoirs dont les Députés de la République de Hollande ſeroient revêtus, ſans s'arrêter à diſcuter ſcrupuleuſement leur validité. Elle voulut qu'il ne s'étendît pas en longs diſcours, pour prouver qu'elle déſiroit ſincérement le rétabliſſement du repos de l'Europe. La preuve la plus complette de la ſincérité de ſes intentions, étoit l'ordre qu'elle lui donnoit de déclarer, dès la premiére conférence, qu'elle conſentoit d'abandonner pour le bien de la paix, l'Eſpagne, les Indes, le Milanez, les Païs-Bas, d'accorder à la Hollande des traitemens favorables pour ſon commerce, & la ſûreté d'une barriére en Flandre.

Le ſort des armes, toujours incertain, renverſe aiſément les négociations de paix, lors même qu'elles ſont le plus avancées. Celle dont il s'agiſſoit alors, étoit appuyée ſur de foibles fondemens; elle n'étoit pas même encore commencée.

La

La campagne étoit prête à s'ouvrir, & ſes premiers événemens pouvoient détruire toute eſpérance de paix. Le moyen le plus ſûr d'éviter de nouveaux malheurs où l'Europe ſe verroit plongée, étoit de conclure promptement, & de prévenir le tems où les armées ſeroient aſſemblées. Le Roi convenoit déjà des plus grandes conditions de la paix, conſentant à celles que les Hollandois nommoient préliminaires. On pouvoit régler en général les autres conditions des Traités, marquer un tems pour donner la forme aux articles, & cependant ſuſpendre les hoſtilités.

Le Préſident Rouillé eut ordre de le propoſer aux Députés qui ſeroient nommés pour entrer avec lui en conférence, & d'inſiſter ſur la néceſſité de prendre ce parti, ſi l'on vouloit ſincérement établir le repos général.

Les Royaumes de Naples & de Sicile n'avoient jamais été compris dans le nombre des ceſſions exigées pour la paix. Une partie ſi modique de la ſucceſſion d'Eſpagne ne devoit pas être diſputée au Roi Philippe, pour tenir lieu d'un léger dédommagement de tant de grands Etats qu'il ſeroit obligé d'abandonner. Les Anglois ſeuls affectoient de craindre qu'un Prince de la Maiſon de France demeurât poſſeſſeur de ces deux Royaumes, maître par conſéquent d'interrompre le commerce d'Angleterre au Levant & dans la Méditerranée. Mais cette crainte ne frappoit pas les Hollandois, & jusqu'alors ils ne s'étoient pas oppoſé à l'idée d'un dé-

dédommagement ſi peu proportionné à ce que le Roi ſacrifioit au public. On pouvoit donc croire qu'ils en appuyeroient la propoſition, & de-plus qu'ils ne ſeroient pas contraires à la demande que Rouillé devoit faire, pour augmenter un partage ſi médiocre.

Ainſi le Roi voulut que la Sardaigne fût ajoûtée aux Royaumes de Naples & de Sicile, avec les Places que l'Eſpagne poſſédoit ſur les côtes de Toſcane. Sa Majeſté n'avoit pas ſeulement en vue l'intérêt particulier du Roi ſon petit-fils, mais celui de toute l'Europe. Car il convenoit à ſon repos, que le Prince qui régneroit ſur les deux Siciles, fût aſſez puiſſant pour ſe maintenir dans ſa nouvelle domination. Car il auroit eu tout à craindre des deſſeins ambitieux de la Maiſon d'Autriche, ſoutenue d'un grand nombre de partiſans, qui s'étoient déclarés hautement pour elle dans la derniére révolution du Royaume de Naples.

L'Archiduc devenant Roi d'Eſpagne, auroit entretenu facilement des intelligences ſecrétes à Naples & en Sicile; mais de-plus il lui auroit été aiſé d'y faire paſſer promptement des ſecours de troupes, s'il fût demeuré maître de la Sardaigne. Au-reſte le point principal étoit de faire la paix, chaque jour en augmentoit la néceſſité preſſante. Sa concluſion étoit le premier objet que le Roi ſe propoſoit. Quelque déſir que Sa Majeſté eût d'adoucir la condition du Roi ſon petit-fils, elle ne vouloit pas retarder

par

par de vaines conteſtations, un ouvrage qu'il étoit ſi important de terminer promptement.

Elle permit donc au Sieur Rouillé de ſe déſiſter, quand il le jugeroit à propos, de la demande qu'il avoit faite de la Sardaigne & des Places de Toſcane; mais ce déſiſtement devoit être ſuivant les degrés qu'elle lui preſcrivit.

Le premier, d'abandonner la Sardaigne, & de garder les Places de Toſcane fortifiées.

Le ſecond, de raſer les fortifications de ces Places, & de laiſſer les lieux au Roi Philippe.

Le troiſiéme, de céder les Places au Grand-Duc de Toſcane, ou fortifiées, ou démolies.

Le Roi déſiroit ſi ſincérement la paix, & ſa bonne-foi étoit ſi pure, que Sa Majeſté preſcrivit particuliérement à Rouillé, de ſupprimer dans les conférences toute expreſſion capable de laiſſer croire qu'il eût deſſein de fomenter la jalouſie que la République de Hollande commençoit à concevoir des deſſeins ſecrets de la Cour de Vienne; & véritablement cette République tenoit depuis longtems une conduite directement contraire à ſes anciennes maximes. La plus inviolable pour elle, étoit autrefois de faire enſorte que la balance fût égale entre les principales Puiſſances de l'Europe. Elle s'en étoit tellement écartée, qu'elle employoit maintenant ſes richeſſes, & les épuiſoit, pour faire pancher cette balance, ou plutôt l'entraîner en faveur de la Maiſon d'Autriche.

Ces

Ces réflexions si justes, paroissoient inutiles dans un tems où la passion unissoit les ennemis de la France. Ce qu'on pouvoit dire pour éclairer les moins échauffés, eût été regardé comme un artifice pour diviser les Alliés. La bonne-foi, la sincérité, étoient les guides que le Négociateur devoit se proposer dans l'exécution des ordres du Roi.

Mais l'une & l'autre étoient réciproquement nécessaires de la part des Hollandois; & puisqu'ils traitoient pour leurs Alliés aussi-bien que pour eux-mêmes, l'équité & le bien de la paix demandoient également, qu'ils prissent les précautions convenables & sûres, pour établir & maintenir le Roi Philippe dans la possession tranquille de cette espéce de dédommagement dont il seroit obligé de se contenter.

Il n'y avoit pas lieu de douter que l'agitation ne devînt extrême en Espagne, qu'elle ne produisît même une révolution totale, lorsque les Sujets du Roi Catholique, jusqu'alors inébranlables dans leur fidélité, apprendroient que ce Prince consentiroit ou seroit forcé de les abandonner; que l'Archiduc régneroit sur eux; & que ce Prince, actuellement à la tête d'une armée en Catalogne, seroit maître d'exercer telle vengeance qu'il lui plaîroit sur la plus grande partie d'un Royame, dont les habitans de tous états avoient constamment refusé de le reconnoître pour Souverain, dans le tems de ses plus grandes prospérités.

Il

Il étoit donc eſſentiel de faire expliquer les Hollandois, bien clairement & ſans ambiguïté, ſur les moyens qu'ils employeroient pour obliger l'Empereur à retirer ſes troupes du Royaume de Naples. La Sicile étoit encore au pouvoir du Roi d'Eſpagne, & on devoit leur demander ce qu'ils feroient pour mettre le Roi de Naples en poſſeſſion de cet Etat, au même moment qu'il céderoit le grand nombre d'autres Etats dont il étoit encore le maître. Cette eſpéce d'échange de part & d'autre, devoit marcher d'un pas égal. La bonne-foi le demandoit; & le Roi conſentant, pour le bien de la paix, à tant de conditions ſi dures, il étoit juſte que l'exécution des articles concernant le Roi ſon petit-fils, fût aſſurée.

Ainſi le Préſident Rouillé avoit ordre de preſſer vivement le Député qui traiteroit avec lui, d'expliquer nettement l'intention de ſes Maîtres, ſur un point ſi eſſentiel, dont la concluſion & le maintien de la paix dépendoient.

Si le Député lui demandoit de quel avis il ſeroit lui-même, & ce qu'il penſeroit ſur les meſures convenables pour aſſurer le dédommagement du Roi Philippe, & l'exécution du Traité; le Roi permettoit en ce cas à Rouillé de propoſer que la République de Hollande agît auprès de l'Empereur, pour l'engager à retirer ſes troupes de Naples, & de toute l'étendue de ce Royaume, pour être relevées par les troupes Hollandoiſes,

à qui la garde en feroit confiée, jusqu'à ce que l'Etat fût remis paifiblement & fans troubles entre les mains du Roi Philippe. Que les navires de la République ferviroient au tranfport des troupes. Qu'elle deviendroit ainfi & demeureroit dépofitaire de ce Royaume jusqu'à l'accompliffement de la paix. Qu'une autre efcadre Hollandoife ferviroit au paffage du Roi d'Efpagne, foit pour Naples, foit pour la Sicile; & que fi les Anglois témoignoient quelque jaloufie de la préférence accordée aux Hollandois, on pourroit joindre encore une efcadre d'Angleterre à celle de Hollande. Que lorsque les conditions du Traité feroient réglées, le Roi feroit fon affaire de perfuader au Roi fon petit-fils d'y foufcrire; qu'en cas de refus, Sa Majefté rappelleroit les troupes Françoifes qui fervoient alors en Efpagne.

Elle n'avoit pas oublié l'intérêt des particuliers diftingués par leur attachement fidéle au Roi Catholique.

Rouillé devoit auffi ftipuler que les biens, honneurs, dignités, que ce Prince avoit accordés, tant à fes Sujets qu'aux Etrangers, leur feroient confervés.

Ces conditions regardoient moins la République de Hollande que fes Alliés. L'avantage direct dont elle étoit le plus frappée, étoit celui qu'elle pouvoit efpérer pour fon commerce. Elle n'étoit pas moins fenfible à la fûreté de cette prétendue barriére qu'elle demandoit dans les Païs-Bas. Le com-

commerce eſt le fondement de ſa puiſſance. Elle ne s'eſt élevée que par le ſoin que ſes Peuples ont apporté à le cultiver, par leur application & leur induſtrie à l'augmenter. Il languit pendant la guerre. Il s'affoibliſſoit plus que jamais, depuis que les Hollandois engagés dans la Ligue formée contre la France, en ſoutenoient les plus grandes dépenſes, ſans en retirer la moindre utilité.

Leurs Alliés étoient leurs ennemis ſecrets. La Nation Angloiſe, attentive à profiter de toute conjoncture d'étendre ſon commerce ſur les ruines de celui des autres Nations, ne perdoit aucune occaſion de faire eſſuyer aux Hollandois ſon injuſtice & ſes vexations. La République étoit cependant prévenue de la fauſſe opinion, que ſon commerce périroit, ſi Philippe V. petit-fils de France, demeuroit paiſible poſſeſſeur de l'Eſpagne & des Indes. Perſuadée qu'une ſéparation prématurée de ſes Alliés ſeroit pour elle plus fatale que leur mauvaiſe foi, elle regardoit comme une régle dont elle ne devoit pas s'écarter, ſa conſtance à perſiſter dans les engagemens qu'elle avoit pris, jusqu'à ce que la Ligue eût obtenu de concert, & par de communs efforts, une paix conforme à ſes idées.

On n'ignoroit pas cependant en Hollande les diſpoſitions du Roi à favoriſer, par le Traité de paix, le commerce des Hollandois. Ménager, par ordre de Sa Majeſté, en avoit inſtruit le Penſionnaire Heinſius,

le Baron de Duyvenvoorden, & Van der Duffen. Ils ſavoient qu'en conſidération de la paix, le Roi accorderoit le renouvellement du Traité de commerce, tel qu'il avoit été ſigné à Ryswick; par conſéquent l'exemption pour les vaiſſeaux Hollandois, de payer le droit de cinquante ſols par tonneau; le Tarif de 1644; la ſuppreſſion des Arrêts poſtérieurs, & celle du Tarif de 1699.

Lorsque Ménager leur offrit ces conditions, elles leur parurent ſi avantageuſes, ils comprirent ſi bien qu'en les obtenant, la condition des Négocians Hollandois deviendroit ſupérieure pour le commerce à celle des autres Nations, ſans en excepter les François; que plutôt que de perdre de tels avantages, ces Miniſtres de la République ne contredirent jamais la propoſition que Ménager leur fit, d'excepter de la révocation des Arrêts poſtérieurs au Tarif de 1664, douze eſpéces de marchandiſes, dont le débit, s'il étoit permis dans le Royaume, y feroit tomber les manufactures, l'induſtrie, & la navigation de Sa Majeſté.

Le Gouvernement de Hollande inſtruit des intentions du Roi ſur l'article du commerce, ne s'étoit pas encore expliqué ſur le ſecond article, qui ne lui tenoit pas moins à cœur. C'étoit cette barriére dont ſes Miniſtres parloient continuellement, & qu'ils regardoient comme eſſentielle pour la ſûreté de la République; ſans avoir dit encore de quelle maniére ils demandoient qu'el-

qu'elle fût formée. Selon eux, l'Etat avoit tout à craindre de la puiſſance de Sa Majeſté; ſes allarmes ne ceſſeroient jamais, il ſeroit perpétuellement agité, ſi les conditions de la paix ne le mettoient à couvert du reſſentiment & des ſurpriſes de la France.

C'eſt donc par une barriére forte & ſuffiſante, qu'il pouvoit eſpérer de jouïr à l'avenir d'une heureuſe tranquillité. Il falloit deviner quel étoit le plan des Hollandois, & ce qu'ils déſiroient pour compoſer cette fameuſe barriére. Ils gardoient encore le ſilence ſur les circonſtances d'une condition ſi précieuſe pour eux, demandée avec tant d'inſtances, & dont la paix dépendoit.

Le billet écrit de la main de Van der Duſſen, qui donnoit lieu à l'ouverture des conférences, marquoit après ces mots, *les Païs-Bas Eſpagnols*, les mots ſuivans, *& ce qui a été ajoûté*, mais l'addition étoit obſcure, & de la part des Hollandois l'explication n'en avoit pas encore été donnée.

Le Préſident Rouillé eut ordre de la demander, & de ſavoir de Van der Duſſen ce qu'il entendoit par ces termes, *& ce qui a été ajoûté*; de le preſſer enfin de déclarer nettement quelle deſtination ſes Maîtres prétendoient faire des Païs-Bas Eſpagnols. Il étoit néceſſaire d'en inſtruire le Roi, avant que de convenir du Réglement de la barriére. La France avoit trop d'intérêt au ſort des Païs-Bas, pour ignorer celui que ſes ennemis deſtinoient à ces Provinces. La

Hollande elle-même n'étoit pas moins intéreſſée à le faire connoître à Sa Majeſté; car enfin les tems devoient changer, l'animoſité que la guerre inſpiroit devoit ceſſer par la paix, & par la liaiſon que le commerce forme entre les Nations. L'accroiſſement de puiſſance que les Provinces-Unies s'efforçoient de procurer à la Maiſon d'Autriche, pouvoit leur devenir ſuſpect un jour, peut-être même fatal. Elles ne demandoient maintenant ni barriére ni ſûreté pour ſe mettre à couvert des deſſeins de l'Empereur, qui s'agrandiſſoit aux dépens de la République. Mais pouvoit-elle s'aſſurer que, lorsqu'il auroit réuni par les aſſiſtances qu'elle lui donnoit, tous les Etats qu'elle travailloit à faire entrer dans ſa branche, la reconnoiſſance prévalût ſur la tentation que ce Prince auroit peut-être d'y joindre encore les autres Etats, autrefois dépendans de la Couronne d'Eſpagne. Si ce cas arrivoit, envain la Hollande auroit-elle recours à la France. Tant de précautions priſes pour lui fermer l'entrée des Païs-Bas, pendant que celle des Provinces-Unies demeuroit ouverte à l'Empereur, priveroit la République des ſecours d'une Couronne dont l'ancienne alliance a tant contribué à ſa liberté, auſſi bien qu'à ſon élevation.

Le Roi permit au Préſident Rouillé d'inſinuer ces réflexions ſi ſimples & ſi naturelles, elles devoient naître de la queſtion même qu'il auroit faite, ſans qu'il parût de ſa

part,

part, ni affectation, ni deſſein de ſemer la diviſion entre les ennemis de Sa Majeſté.

Les Etats-Généraux, autant qu'on le pouvoit croire, réſervoient pour eux la Gueldre Eſpagnole, comme un dédommagement très-léger des dépenſes immenſes qu'ils avoient faites pour ſoutenir la guerre. Une telle prétention auroit été à diſcuter entre l'Empereur & la République de Hollande. Le ſeul intérêt du Roi devoit être celui de la Religion, & de la conſerver dans la Gueldre, ſi cette Province paſſoit ſous la domination des Hollandois.

Les diſcours que leurs Miniſtres avoient tenus en diverſes occaſions, donnoient lieu de croire qu'ils demanderoient au Roi, pour former leur barriére, les villes d'Ypres, de Menin, de Tournai, de Condé & de Maubeuge; que ce ſeroit à ce prix qu'ils mettroient la reſtitution de Lille & de ſa Châtellenie, qu'on vouloit regarder comme indubitable.

De telles prétentions paroiſſoient exceſſives, mais la paix étant néceſſaire, tout ce qu'on pouvoit eſpérer, étoit de les modérer, & de propoſer des tempéramens capables d'amener à des conditions moins dures, des ennemis perſuadés qu'ils pouvoient obtenir tout ce qu'ils demanderoient, & qu'ils devoient profiter de leur bonne fortune. Ainſi le Roi permit au Préſident Rouillé de propoſer l'échange d'Ypres & de Menin. avec la Place & le Duché de Luxembourg, plus éloi-

gnés des Païs appartenans aux Etats-Généraux, que ne le sont Ypres & Menin: cette proposition devoit calmer leur inquiétude, & ces deux Places que le Roi donneroit en échange, fortifieroient leur barriére.

Sa Majesté se seroit contentée que Luxembourg lui fût remis, les fortifications démolies, si moyennant ce tempérament la proposition de l'échange étoit acceptée; mais il y avoit lieu de croire que Rouillé trouveroit beaucoup de difficulté à la faire passer, l'éloignement pour la paix, de la part des ennemis, étant tel qu'ils trouveroient à acquérir Ypres & Menin avec leurs dépendances, au prix d'une Place, dont le revenu ne pouvoit être mis en aucune comparaison avec celui des deux Villes que Sa Majesté leur céderoit.

Mais enfin si la proposition de l'échange, quelqu'avantageuse qu'elle fût aux Hollandois, & à celui à qui les Païs-Bas seroient destinés, n'étoit pas acceptée, le Roi permettoit à Rouillé de s'en désister, & de convenir en ce cas, que les villes d'Ypres & de Menin seroient cédées pour la paix, sans autre dédommagement que la restitution de Lille.

La République de Hollande, autrefois humiliée, faisoit la fonction d'Arbitre des Puissances de l'Europe. Il sembloit qu'elle eût droit de disposer à son gré de leurs Etats, d'en réserver pour elle telle partie qui pouvoit lui convenir, & de distribuer le reste,

sui-

ſuivant ſa volonté. Le degré d'honneur où ſes Alliés l'avoient élevée, l'aveugloit. Son empreſſement pour eux, ſon animoſité contre la France, étoit la régle de ſa conduite & le motif de ſes démarches. Elle oublioit que la paix ne peut être ſolide, ſi les conditions n'en ſont équitables; que ce n'eſt pas ſeulement au moment préſent qu'on doit faire attention, quand il s'agit de traiter d'une paix générale; que ces Traités deviennent des Loix; qu'il eſt de la prudence, comme de l'intérêt des Souverains, d'en examiner les conſéquences, de porter leurs vues dans l'avenir, de ſe repréſenter & de prévoir les événemens qui peuvent arriver dans la ſuite des années.

Au moyen de telles & ſemblables réflexions, les Hollandois pouvoient penſer que l'Empereur Léopold n'avoit alors que deux fils, nul autre héritier; qu'un de ces Princes pouvoit mourir ſans enfans pour lui ſuccéder; que toute la puiſſance de la Maiſon d'Autriche ſeroit alors ſur une même tête. Ils ne pouvoient ſouffrir l'idée de voir deux Princes de la Maiſon de France, régner ſur la France & ſur l'Eſpagne, que n'avoient-ils pas à craindre, ſi jamais les Etats & les droits diviſés des deux branches de la Maiſon d'Autriche, ſe trouvoient dans la même main?

C'étoit pour prévenir les fâcheuſes conſéquences, & le mal que l'Europe en devoit craindre, que le Roi auroit ſouhaité d'aſſu-

rer, au-moins par la paix, la liberté & le repos de l'Italie.

Pour y parvenir, il eût été néceſſaire d'obliger les Allemans à repaſſer les Monts. Il convenoit de-plus, de diſpoſer des Païs que les armées de l'Empereur occupoient dans cette partie de l'Europe. Le Milanez, dont ce Prince étoit en poſſeſſion, auroit été donné avec le Duché de Mantoue à la République de Veniſe, ſi l'état preſſant des affaires eût permis de négocier longtems, & avec un avantage égal.

Sa Majeſté auroit conſenti, quoiqu'à regret, de laiſſer au Duc de Savoye la partie du Duché de Milan, dont ſes perfidies avoient été récompenſées, & ſe ſeroit contentée de retirer de ſes mains Exilles & Feneſtrelles.

Mais ſi le ſort des armes eût été aſſez favorable à la France, pour autoriſer le Roi à ſtipuler des conditions de paix plus à ſon gré que celles que ſes ennemis vouloient lui impoſer, Sa Majeſté auroit diſpoſé du Duché de Milan & de Mantoue en faveur de l'Electeur de Baviére, ſon Allié fidéle.

Tels projets, dans la ſituation où les affaires ſe trouvoient alors, étoient idées vaines, dont il n'y avoit pas lieu de ſe promettre le moindre effet. A peine pouvoit-on ſe flatter d'obtenir, en faveur des deux Electeurs de Cologne & de Baviére, fidéles Alliés l'un & l'autre de la France & de l'Eſpagne, une reſtitution pleine & entiére des

Etats

Etats qu'ils avoient perdus; auſſi bien que la jouïſſance des dignités dont ils avoient été privés injuſtement par l'autorité deſpotique que l'Empereur s'attribuoit dans les Délibérations de l'Empire, au préjudice de la liberté & des droits du Corps Germanique. Cette reſtitution & ce rétabliſſement parfait de la Maiſon de Baviére, étoit un des articles de l'inſtruction donnée au Sieur Rouillé, que le Roi lui recommandoit plus expreſſément.

Le Traité de Ryswick devoit être vraiſemblablement la régle de celui qui ſeroit conclu avec l'Empereur & l'Empire; il n'étoit arrivé depuis ſa concluſion aucun changement aux affaires qui regardoient l'Allemagne, par conſéquent il ſembloit qu'on pouvoit s'aſſurer que dans la négociation il ne ſeroit pas ſeulement queſtion de Strasbourg que le Roi avoit acheté, en quelque ſorte, cédant, pour le garder, Briſac, Fribourg & Philisbourg.

Si quelques autres articles de moindre importance, concernant l'Allemagne, étoient agités, Rouillé, ſuivant ſes ordres, propoſeroit d'en remettre la diſcuſſion aux conférences publiques, qu'il ſeroit néceſſaire de former & de tenir, ſitôt que les conditions qualifiées de préliminaires, auroient été réglées avec les Hollandois.

Celles de la paix à faire avec l'Angleterre, étoient compriſes dans le nombre des préliminaires.

La

La premiére consistoit à reconnoître, en qualité de Reine de la Grande-Bretagne, la Princesse qui en occupoit alors le Trône (1), & que la France ne traitoit encore que de Princesse de Dannemarc.

On demandoit en second lieu, que le Roi reconnût comme valables les Réglemens faits par le Parlement d'Angleterre, pour établir dans la Ligne Protestante la succession à la Couronne de la Grande-Bretagne.

Sa Majesté prévoyoit que les Anglois feignant de craindre que le séjour du Roi Jaques en France ne devînt un jour un sujet de nouveaux troubles en Angleterre, lui demanderoient d'obliger ce Prince à sortir du Royaume.

Elle jugeoit enfin que les partisans de la guerre, trouvant leur intérêt personnel à sa continuation, auroient peut-être assez de crédit pour faire demander au nom de la Nation, que Dunkerque lui fût cédé, comme condition nécessaire à la paix.

En d'autres tems il eût été vraisemblable que les Hollandois, quoique liés intimement avec les Anglois, se seroient opposés, pour leur intérêt propre, à l'effet d'une telle demande; mais alors la passion contre la France étoit telle, que toute demande formée pour

(1) Guillaume III. Roi d'Angleterre, étoit mort le 19 Mars 1702. la Reine Anne, sa belle-sœur, lui avoit succédé.

pour diminuer ſa puiſſance, étoit regardée comme juſte & néceſſaire au ſalut de l'Europe.

Le Duc de Marlborough, Heinſius, Penſionnaire de Hollande, unis étroitement avec le Prince Eugéne, étoient alors comme les Triumvirs de la Ligue. Les deux Généraux avoient eu le bonheur de gagner des batailles, & de réuſſir dans leurs entrepriſes les plus importantes. Le Penſionnaire attaché au feu Roi Guillaume, placé par ce Prince dans le poſte de premier Miniſtre des Etats-Généraux, avoit été dépoſitaire de ſes ſecrets, & conſervoit encore l'autorité qu'il en avoit reçue. Tous trois paroiſſoient intéreſſés perſonnellement à s'oppoſer à la paix.

Marlborough avoit cependant laiſſé croire qu'il verroit ſans peine commencer & finir heureuſement une négociation pour parvenir à la conclure. Il avoit écouté tranquillement quelques propoſitions propres à flatter le déſir dominant qui le poſſédoit, d'acquérir & d'amaſſer des richeſſes ſans bornes. Son crédit à la Cour d'Angleterre, ſourdement attaqué, étoit ébranlé. Une partie de la Nation ſe laſſoit de voir ſi longtems l'autorité partagée entre Marlborough & le Grand-Tréſorier Godolphin, ſon ami intime & ſon allié. Leurs ennemis agiſſoient pour les perdre, par des parties ſecrétes, dans l'eſprit de leur Souveraine. Elle commençoit à ſouffrir impatiemment la domination du Général de ſes armées. Sa ſituation incertaine, mais

ce-

cependant encore cachée, pouvoit faire croire à ceux qui en étoient inſtruits, qu'il ne ſeroit pas fâché de recevoir de la part de la France une récompenſe proportionnée au mérite qu'il s'acquerroit envers elle, s'il contribuoit par ſes ſoins & ſon induſtrie à la délivrer des horreurs d'une guerre malheureuſe.

L'état du Penſionnaire de Hollande étoit différent : autoriſé dans ſa République, il n'avoit à craindre ni deſſeins ſecrets, ni cabales, pour le déplacer d'un poſte qu'il occupoit à la ſatisfaction de ſes Maîtres, & dans lequel il ſe conduiſoit avec modération. Il y avoit donc lieu de juger, que ſongeant principalement à l'intérêt de ſa Patrie, il déſireroit la fin d'une guerre dont il ſentoit toute la peſanteur. Juſqu'alors les Provinces-Unies en portoient le poids principal. L'Empereur ſeul en recueilloit le fruit. Il étoit vraiſemblable qu'un Miniſtre éclairé, zélé pour ſon Pays, tel qu'on vouloit croire Heinſius, travailleroit ſincérement à le délivrer d'une guerre onéreuſe, dont une Alliée qu'il auroit lieu de craindre quelque jour, tiroit preſque tout l'avantage.

Enfin, on déſiroit ardemment en France la prompte concluſion d'une paix devenue néceſſaire. On ſe flattoit donc que celui qui auroit le plus de part à ce grand ouvrage, contribueroit ſincérement à ſa perfection.

Snr ce même principe on ne doutoit pas que Van der Duſſen, conſidéré comme le pro-

protecteur des conférences proposées, ne fît voir dans le cours de la négociation, un esprit de paix & les sentimens d'un bon Républicain, souffrant impatiemment la domination que les Anglois s'étoient attribuée pendant le régne du Roi Guillaume, & qu'ils conservoient encore, depuis sa mort, dans les délibérations de la République.

Ces idées jointes aux conditions que le Roi consentoit d'accorder, ne laissoient presque pas douter du succès de la négociation. On se persuadoit que si elle ne conduisoit pas à une paix aussi prompte qu'elle étoit désirée, il dépendroit au-moins de Sa Majesté de suspendre les hostilités. Elle auroit en ce cas fixé le terme de la suspension jusqu'au 25 Mai.

*Fin de la premiére Partie.*

# SOMMAIRE.

*PRemiéres conférences pour la Paix, tenues à Moerdyk. Premiéres propoſitions des Députés Hollandois. Réponſes du Roi à ces propoſitions. Conférences à Woerden. Conférences tenues dans un Yacht, auprès du village de Bodegrave. On diſcute pluſieurs articles préliminaires. Obſtacles pour la Paix. Offres du Roi rendues inutiles par la mauvaiſe foi & l'orgueil des Hollandois. Quelles étoient ces offres; quelles étoient les demandes des Hollandois. Suite des conférences. Le Roi propoſe de nouvelles conditions, plus avantageuſes à la Hollande & aux Alliés. On y répond par des prétentions encore plus outrées. Etat malheureux de la France. Le Roi fait de nouveaux ſacrifices pour la Paix. Les Hollandois en deviennent plus injuſtes & plus intraitables. Le Roi envoie Monſieur de Torcy, Miniſtre chargé des Affaires étrangéres, à La Haye, pour y négocier la Paix & faire un dernier effort. Lettre qui ſert d'inſtruction à ce Miniſtre.*

# MEMOIRES
## POUR
## SERVIR A L'HISTOIRE
## DES NEGOCIATIONS
### Depuis le Traité de RYSWYCK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

## *SECONDE PARTIE.*

*Depuis les premiéres Conférences du Moerdyk, jusqu'aux Négociations avec l'Angleterre pour la Paix. Années* 1709-1710.

## PREMIERES CONFERENCES
### *Au Moerdyk, ensuite à Bodegrave* 1709.

LE Président Rouillé partit le 5 de Mars. Il vit en chemin le Comte de Bergheick, suivant l'ordre que le Roi lui en avoit donné. Ils conférérent ensemble le 8 du même mois à Hall.

Bergheick lui communiqua ses pensées sur les intérêts du Roi d'Espagne; lui fit part des connoissances qu'il avoit de l'état présent de la Hollande; enfin, de ce qu'il pouvoit savoir du caractére de ceux qu'on jugeoit à-peu-près que l'Etat choisiroit pour traiter des conditions de la paix générale.

Cette entrevue ne demeura pas longtems secréte. Le passage de Rouillé dans les Païs-Bas développa bientôt le mystére. Il devoit apprendre en arrivant à Anvers, dans quel lieu de la domination Hollandoise il auroit à se rendre pour les conférences. Il n'y reçut aucun des avis promis pour régler sa marche. Enfin le 15 de Mars, Pettekum l'instruisit par une lettre datée du 14, que le 17 du même mois il trouveroit dans un village nommé Streydensas, vis-à-vis du Moerdyk, deux personnes dont lui-même ignoroit le nom. Il recommanda seulement plus fortement que jamais le secret de cette premiére démarche.

Les mesures prises furent ponctuellement observées. Le Présìdent Rouillé & deux Députés de Hollande se trouvérent précisément au lieu & au jour fixé. Les Députés étoient Buys, Pensionnaire de la ville d'Amsterdam, & Van der Dussen, Pensionnaire de Tergow. Le premier attaché à l'Angleterre, portée pour la guerre, obscur dans ses longs discours, plus propre à susciter des difficultés qu'à les applanir. Le second paroissoit plus facile, mieux intentionné; mais si soumis à son collégue, qu'il

qu'il sembloit n'oser ouvrir la bouche en présence d'un supérieur toujours attentif à ne le pas laisser seul avec le Président Rouillé.

Il eut au même lieu trois conférences avec ces Députés. Le commencement annonçoit la paix; rien de plus mesuré, de plus pacifique que les expressions des Députés. Ils louérent & remerciérent Rouillé de son empressement à se rendre en Hollande, d'y venir en tems de guerre sous la simple assurance d'un passeport expédié sous un autre nom que le sien; car en effet le passeport étoit sous le nom du Sieur Voisin. Ils ajoûtérent que la crainte en ce cas auroit été d'autant mieux fondée, que quelques jours auparavant le Comte d'Albermarle, Commandant à Bruxelles, avoit disposé un parti pour l'enlever; que la chose auroit été exécutée, si le conseil d'un homme sage n'eût fait révoquer l'ordre déjà donné.

Le Président Rouillé fit voir aux Députés le pouvoir dont le Roi l'avoit honoré. Ils trouvérent qu'il étoit aussi ample qu'ils pouvoient le désirer. La communication de leurs pouvoirs devoit être réciproque. Ils avouérent que leurs Maîtres ne leur en avoient point donné. Pour raison ils alléguérent la nécessité inévitable de communiquer, pour les faire expédier, le secret des conférences aux Députés de toutes les Provinces. Rouillé reçut l'excuse, & l'admit comme bonne, suivant l'ordre contenu dans son instruction. Les honnêtetés réciproques con-

tinuérent, de-même que les assurances de part & d'autre de bonne-foi, d'égal désir de parvenir au rétablissement d'une paix heureuse & solide. Elle devoit être fondée sur les conditions contenues dans la réponse faite au Mémoire de la main de Van der Dussen. Un tel préliminaire laissoit peu d'additions à faire au Traité.

Le Président Rouillé le croyoit, & avoit lieu de le croire. Toute la France auroit pensé de-même, si les conditions que le Roi accordoit eussent alors été connues; mais on ignoroit encore à quel point se portoit l'animosité des ennemis de la France. Enivrés du succès de leurs armes, trop instruits du triste état où elle étoit réduite, ils comptoient pénétrer dans le cœur du Royaume. Leurs peuples flattés des avantages de chaque campagne, s'accoutumoient à regarder comme un fardeau léger les impositions dont la quantité les épuisoit. Ils se croyoient dédommagés des dépenses de la guerre, par l'honneur & le profit que les deux Généraux de l'Empereur & de l'Angleterre en remportoient. Les Députés n'osoient leur déplaîre, non plus qu'au Pensionnaire, lié intimement avec l'un & l'autre.

Lorsqu'il fut donc question de l'Ecrit de Van der Dussen, les Députés répondirent qu'il contenoit véritablement les points les plus essentiels, & les premiers à examiner; mais qu'il y avoit encore d'autres points qui n'étoient pas moins importans. Ils demandé-

rent

rent si le Roi avoit un pouvoir du Roi d'Espagne, & dirent que ce seroit une insigne condescendance de la part de leurs Maîtres, s'ils se contentoient, & s'ils engageoient leurs Alliés à se contenter de la parole que Sa Majesté leur donneroit, d'obliger son petit-fils à ratifier ce qu'elle auroit stipulé pour lui, & dont elle auroit promis au nom de ce Prince l'accomplissement parfait.

S'agissoit-il de le détrôner, nulle sûreté ne leur paroissoit suffisante; mais s'il étoit question de lui donner le moindre dédommagement de la cession de tant de grands Etats, les Députés de Hollande offroient seulement les offices de leurs Maîtres auprès de ces mêmes Alliés dont la satisfaction totale leur étoit si chére, & promettoient de solliciter leur consentement à laisser au Roi Philippe les Royaumes de Naples & de Sicile. La proposition d'y ajoûter la Sardaigne ne fut pas écoutée. La demande des Places de Toscane, même démolies, fut pareillement rejettée, & celle de les laisser au Grand-Duc de Toscane eut le même sort. C'étoit perdre du tems inutilement que de prétendre aucun dédommagement. L'intention de l'Empereur & de l'Angleterre, que les Députés déclarérent précisément, étoit de ne pas laisser la moindre partie de la succession d'Espagne entre les mains du Roi Philippe. Après cette déclaration, ils eurent le front de se plaindre que ce Prince eût depuis peu fait reconnoî-

 tre

tre le Prince des Afturies, fon fils, en qualité de fon fucceffeur à la Couronne, & prétendirent que cette démarche apportoit un nouvel obftacle à la paix.

Le Préfident Rouillé ne trouva pas plus de facilités de leur part, lorsqu'il fut question de l'Empereur & de l'Empire. Il propofa le rétabliffement du Traité de Ryswick, comme l'unique demande raifonnable que le Corps Germanique & fon Chef pouvoient faire, & efpérer que le Roi leur accorderoit. Les Députés répondirent qu'ils étoient peu inftruits des affaires de l'Allemagne, toutefois qu'ils en favoient affez pour dire qu'il n'étoit plus queftion du Traité de Ryswick, mais de celui de Munfter, qu'il falloit rétablir, non fuivant le fens que les François donnoient à plufieurs de fes articles, mais felon que les Allemands l'entendoient.

Les conditions de l'Angleterre étoient, la reconnoiffance de la Reine Anne; celle de fa fucceffion, réglée par le Parlement en faveur de la Ligne Proteftante; la reftitution totale des conquêtes que les armées du Roi avoient faites en Amérique fur les Anglois, pendant la guerre; l'engagement que le Roi prendroit de faire fortir de France le Roi Jaques d'Angleterre.

Ils ne laiffèrent pas au Sieur Rouillé la fatisfaction de croire que les Anglois fe borneroient à ces demandes. Les Députés lui annoncèrent que cette Nation demanderoit encore, dans la fuite de la Négociation, que la

la ville de Dunkerque, dans l'état où elle étoit alors, fût cédée à la Couronne de la Grande-Bretagne; & par avance ils firent valoir l'obligation que la France auroit à la République, si elle pouvoir porter les Anglois à se contenter que Dunkerque leur fût donnée, & les fortifications démolies.

Les réponses du Président Rouillé furent inutiles, aussi-bien que ses observations sur l'injustice de ces différens articles. Les ennemis de la France se croyoient au point de lui donner la loi. Les Hollandois également animés contr'elle, étoient les interprétes fidéles de leurs Alliés.

Les Députés demandérent l'exécution des Traités faits avec le Roi de Portugal, pour engager ce Prince dans ce qu'ils appelloient la grande Alliance. Ils vouloient que le Roi promît de se conformer aux conditions de ces Traités, sans être instruit de ce qu'ils contenoient, ni des avantages que le Roi de Portugal avoit obtenus en récompense de son ingratitude envers la France.

Comme ils s'étoient chargés de l'intérêt de tous leurs Alliés, ils demandérent pour l'Electeur de Brandebourg, que le Roi reconnût le nouveau Titre de Roi de Prusse, que cet Electeur s'étoit donné. Cette condition n'étoit pas au nombre des préliminaires, mais les Députés la traitoient de condition essentielle; & demandérent de-plus, que ce Prince ne reçût de la part de la France aucun trouble dans sa nou-

velle poſſeſſion des Comtés de Neuchâtel & de Valengin.

La perfidie du Duc de Savoye avoit été trop utile à ſes Alliés, pour négliger de leur part les intérêts de ce Prince. Les Dépntés demandérent pour lui la reſtitution de la Savoye & du Comté de Nice, & la demandérent impérieuſement, comme condition hors de doute, & que le Roi ne pouvoit ſeulement diſputer, s'il vouloit la paix. Ils ajoûtérent que Sa Majeſté promît de laiſſer joüir paiſiblement ce Prince de tous les avantages qu'il avoit obtenus de ſes Alliés, en récompenſe de ſes bons ſervices.

A cette occaſion Rouillé voulut parler d'Exilles & de Feneſtrelles, dont le Roi prétendoit la reſtitution. Les Députés lui fermérent la bouche, & déclarérent qu'ils ne pouvoient entendre à une telle propoſition. Que les Alliés étoient engagés à maintenir le Duc de Savoye dans les Païs & Places qu'il pourroit occuper, ſoit en Provence, ſoit en Dauphiné; que ce ſeroit de leur part contrevenir au Traité, que de contribuer à le priver par la paix, de deux Places dont la conſervation lui étoit ſi importante.

Il n'avoit pas encore été queſtion des conditions que la République demanderoit pour elle. Les Miniſtres qu'elle employoit à la conférence, avoient voulu faire voir que l'intérêt de ſes Alliés ne lui étoit pas moins cher que les ſiens propres. Après avoir fait précéder les articles qui regardoient chacun d'eux

d'eux en particulier, ils exposérent les prétentions des Etats-Généraux.

La premiére étoit le rétablissement & l'exécution pleine & entiére du Tarif de 1664, sans aucune exception de marchandises. Ils répondirent aux objections de Rouillé, que trois ans auparavant la promesse leur en avoit été faite, par ordre du Roi, par le Marquis d'Allégre.

Persuadés du triste état de la France, confirmés dans leur opinion par les offres étonnantes qu'elle faisoit pour acheter la paix, ils feignoient encore de craindre ses forces; & sous prétexte d'assurer leur frontiére, ils répétoient sans-cesse le terme favori de Barriére, qu'ils demandoient comme nécessaire, & l'étendoient depuis la Mer jusqu'à la Meuse. Non seulement ils y comprenoient Lille, bien résolus de ne la rendre jamais; mais non contens de Menin & d'Ypres, que le Roi consentoit à leur céder, ils prétendoient encore que la cession de Furnes, de Condé, de Tournay, & de Maubeuge y fût ajoûtée.

En échange de ces énormes prétentions, ils laissérent entrevoir une foible lueur d'espérance, que leurs Maîtres pourroient consentir à la restitution de Lille. Que même ils ne s'éloigneroient pas d'employer leurs offices en faveur des Electeurs de Cologne & de Baviére; exceptant toutefois à l'égard de l'Electeur de Baviére, le rétablissement du rang de premier Electeur, que l'Elec-

teur Palatin conſerveroit, auſſi-bien que le Haut Palatinat & le Comté de Cham.

La Principauté de Mindenheim donnée par l'Empereur, ſans droit & de ſa propre autorité, au Duc de Marlborough, étoit pareillement réſervée.

Les Etats-Généraux vouloient avoir dans Bonn la Citadelle, dans Liége & Huy des garniſons de leurs troupes & à leur ſolde, ſi ces conditions pour eux & leurs Alliés étoient accordées. Ils demandoient de-plus qu'aucun des Etats dépendans de la Monarchie d'Eſpagne ne revînt jamais à la France, ſous quelque prétexte que ce fût, & à quelque titre que ce pût être.

Enfin ces précautions ne ſuffiſant pas encore à leur gré, ils vouloient que ſi la propoſition de laiſſer Naples & Sicile au Roi Philippe, qu'ils avoient durement rejettée, étoit cependant accordée par leurs Alliés, elle ne le feroit qu'à condition que les deux Royaumes retourneroient ſous la domination d'Autriche, au défaut de la ligne directe de ce Prince; qu'en conſidération de ce dédommagement, il renonceroit à toute prétention ſur quelque partie que ce fût de la Monarchie d'Eſpagne.

Non ſeulement les Députés rejettérent toute propoſition de diſpoſer des Duchés de Milan & de Mantoue, au préjudice de l'Empereur & de ſa Maiſon; mais de-plus ils laiſſérent entendre que peut-être les Alliés demanderoient pour le Duc de Lor-

rai-

raine les villes de Toul & de Verdun.

Ils firent valoir à Rouillé, comme une marque de confiance & d'intention sincére de leur part, l'avis qu'ils lui donnérent des sollicitations que l'Angleterre, jointe aux Princes Protestans, faisoit alors aux Provinces-Unies, d'insister de concert pour procurer aux Réfugiés François la liberté de retourner en France, & d'en faire la demande comme condition essentielle à la paix.

Les Députés l'assurérent en même tems que leurs Maîtres ne feroient pas au Roi une demande si desagréable à Sa Majesté, qu'ils la supplieroient seulement de permettre aux François naturalisés en Hollande, de jouïr des priviléges qu'elle & les Rois ses prédécesseurs avoient accordés aux Sujets de la République.

Les points traités dans cette conférence, étoient proprement une ébauche pour parvenir à traiter la paix, en commençant une Négociation réglée avec toutes les Parties intéressées à la guerre. Le premier pas à faire étoit d'engager les Alliés à souscrire aux Préliminaires dont le Président Rouillé conviendront avec les Ministres Hollandois. Il voulut savoir d'eux quelles mesures ils avoient prises pour cet effet. Ils répondirent que sitôt que le Roi auroit décidé, & fait savoir ses intentions sur tous les points contestés, il en seroit conféré avec les Ministres d'Angleterre; que ces deux Puissances étant satisfaites, elles conviendroient en-

enſemble des moyens de réduire leurs Alliés, la République ne voulant agir que de concert avec l'Angleterre.

Le nom de paix préſente l'idée d'un état ſi heureux, que quiconque s'y oppoſe directement eſt regardé comme ennemi du bonheur & de la tranquillité publique. Ceux qui ſe plaîſent le plus aux horreurs de la guerre, diſſimulent leurs ſentimens, & veulent qu'on les croie pacifiques. Les Députés ne pouvoient s'écarter des ordres qu'ils avoient reçus; mais ſoit vérité, ſoit feinte, toutes leurs expreſſions marquérent un déſir ardent de voir au-plutôt naître un heureux fruit des conférences.

Ils priérent inſtamment Rouillé de les inſtruire des réponſes du Roi, & s'il les attendroit en Hollande, ou s'il iroit lui-même en France les recevoir de Sa Majeſté. Il en avoit eu la penſée, & dans les conférences il l'avoit donné à connoître; mais il fit réflexion qu'un voyage à la Cour, & ſon retour ſubit en Hollande, ne demeureroient pas ſecrets; que ce ſeroit faire un éclat inutile & dangereux, & donner lieu à de nouvelles difficultés lorſqu'il s'agiroit de renouer les conférences.

Il promit donc aux Députés de répondre de ſa part à l'empreſſement qu'ils lui témoignoient d'être inſtruits des intentions du Roi. Ils convinrent que ſitôt qu'il en ſeroit informé, il les avertiroit; que ſans perdre un inſtant ils lui marqueroient le lieu où ils pour-

pourroient ſe revoir, & que de ſon côté il s'y rendroit avec la même ponctualité.

Les Députés lui dirent de-plus, que lorsque leurs Maîtres auroient appris la derniére réſolution de Sa Majeſté, ils députeroient en Angleterre pour en faire part à cette Cour. Selon eux, il étoit à ſouhaiter que Marlborough fût encore à Londres. Ils jugeoient que ſon abſence cauſeroit de nouveaux retardemens, parce qu'aucune réſolution, dans une affaire ſi importante, ne ſeroit priſe ſans en avoir auparavant ſon avis. Il n'étoit pas d'ailleurs de la bienſéance que les Etats ayant à faire des propoſitions de paix, attendiſſent le tems où ce Général ne ſeroit plus auprès de la Reine ſa Maîtreſſe; mais ils ajoûtérent qu'il ſeroit néceſſaire que le Député choiſi pour aller en Angleterre de la part de l'Etat, eût un Ecrit ſigné du Préſident Rouillé, contenant les articles préliminaires dont le Roi lui auroit commandé de convenir, ſuivant le pouvoir que Sa Majeſté lui avoit donné. Cet Ecrit devoit ſervir à donner créance à ce que diroit le Député; il auroit ordre de le lire ſeulement à la Reine d'Angleterre & au Duc de Marlborough, & défenſe de le laiſſer ſortir de ſes mains.

Enfin ils demandérent comme derniére condition, que celle de reconnoître la Dignité Electorale accordée depuis quelques années au Duc d'Hanovre, fût inſérée & miſe au nombre des articles préliminaires.

Pendant la conférence, quelques Commiſ-

ſai-

faires de Zélande pafférent où elle fe tenoit; ils y reconnurent Buys & Van der Duffen, & ne fe crurent pas obligés à garder le fecret de cette découverte. On commençoit déjà à le pénétrer. Plufieurs Envoyés réfidens à La Haye de la part des Princes engagés dans la Ligue, élevérent leurs voix, & fe plaignirent hautement de ces démarches obscures dont on déroboit la connoiffance à leurs Maîtres. L'Envoyé du Duc de Savoye ne fe contenta pas de s'en plaindre au Penfionnaire, il mit encore un efpion à la fuite du Préfident Rouillé, pour être exactement informé de tous fes mouvemens.

Les Envoyés de Portugal & de Brandebourg fecondérent l'ardeur de celui de Savoye.

Le Réfident de l'Empereur, auffi vif que les autres Miniftres des Alliés, étoit mieux inftruit; & même avant l'ouverture des conférences il avoit eu connoiffance des offres que le Préfident Rouillé devoit faire aux Députés de la République: ainfi toutes les Puiffances engagées dans la guerre contre la France, attaquoient unanimement une négociation que les Hollandois foutenoient foiblement, & qu'ils n'ofoient même avouer.

On efpéroit cependant en France parvenir à la paix; elle étoit néceffaire & défirée, & c'étoit la feule raifon qu'il y eût alors de fe flatter qu'elle pourroit enfin fe conclure; car il parut affez par le compte que le Préfident Rouillé rendit au Roi de ce qui s'étoit paffé

dans

dans la premiére conférence, qu'on ne devoit attendre de la part des Hollandois que mauvaiſe volonté ; & que ſi leurs intentions étoient bonnes, ils manquoient abſolument de pouvoir & de crédit auprès de leurs Alliés, pour les engager à concourir à la paix.

Le Roi la déſiroit ſi ſincérement, que la relation du Préſident Rouillé ne fut pas capable de le rebuter. Il avoit lieu d'être irrité de la mauvaiſe foi des Hollandois, du desaveu qu'un de leurs Députés avoit fait de ce que l'autre convenoit d'avoir écrit de ſa main, autoriſé de ſes Supérieurs, & que Sa Majeſté avoit bien voulu regarder & accorder comme le fondement de la négociation qu'il s'agiſſoit d'entamer.

Sa Majeſté n'étoit pas moins bleſſée de cet amas de prétentions exorbitantes que les Hollandois produiſoient en faveur de leurs Alliés, & des avantages exceſſifs que la République de Hollande demandoit, ſoit pour ſon Commerce, ſoit pour former cette prétendue Barriére qu'elle exigeoit ſous prétexte de ſa ſûreté.

Toutefois la paix étoit ſi ſouhaitée, que le Roi voulut, malgré ſes propres lumiéres, entrevoir encore dans un procédé ſi irrégulier, & remarquer avec quelqee ſatisfaction l'empreſſement que les Députés avoient témoigné de reprendre les conférences.

Sa Majeſté fit attention au déſir qu'ils avoient fait paroître de prévenir par une prompte concluſion, l'ouverture de la campagne.

pagne. Elle interpréta favorablement les discours qu'ils avoient tenus ſur différens articles principaux. Ses ordres à Rouillé, furent d'engager au-plutôt une conférence nouvelle, d'eſſayer de réduire les préliminaires aux ſeuls articles compris & ſpécifiés dans l'Ecrit de Van der Duſſen; de retrancher, s'il étoit poſſible, toutes les autres demandes, & d'en réſerver la diſcuſſion à l'aſſemblée qu'il ſeroit néceſſaire de former pour y traiter de la paix générale. Elle renouvella la permiſſion qu'elle lui avoit donnée, de l'engager à produire le conſentement que le Roi d'Eſpagne donneroit à rcnoncer, en faveur de l'Archiduc, à la Couronne d'Eſpagne, auſſi-bien qu'aux Etats de cette Monarchie dans l'ancien & le nouveau Monde. Elle ſe déſiſtoit auſſi de la propoſition d'ajoûter la Sardaigne & les Places de Toſcane aux deux Royaumes de Naples & de Sicile, dont elle ſe contenteroit pour le dédommagement du Roi ſon petit-fils.

Quant à la Barriére, Sa Majeſté conſentit d'ajoûter Ypres & Menin, avec leurs dépendances, aux Places déjà promiſes aux Hollandois pour la ſûreté prétendue de leur Frontiére.

Les avantages promis pour le commerce leur étoient confirmés; & quant à l'exception des douze eſpéces de marchandiſes, Rouillé eut ordre de dire, que lorſque cette matiére auroit été examinée & diſcutée en détail, le Roi conviendroit aiſément d'accorder aux Hollandois leurs demandes raiſon-

ſonnables, autant qu'elles ne porteroient pas un préjudice eſſentiel au commerce de ſes propres Sujets.

Sa Majeſté conſentit à reconnoître la Princeſſe Anne en qualité de Reine de la Grance-Bretagte, & à rétablir le Traité fait à Ryswick avec cette Couronne.

Le Roi s'engageroit pareillement à laiſſer ſubſiſter, ſans trouble de ſa part, l'ordre de la ſucceſſion tel qu'il étoit établi par les Actes du Parlement d'Angleterre.

Quant aux conquêtes faites dans le cours de la guerre, ſoit de la part de la France ſur les Anglois, ſoit de la part de cette Nation ſur quelques Pays de la domination du Roi, Sa Majeſté jugeoit que de part & d'autre la reſtitution fût réciproque. Elle jugeoit pareillement que les Traités conclus à Ryswick avec l'Empereur & l'Empire, devoient être rétablis.

C'étoit beaucoup faire que de convenir des conditions principales des Traités à faire avec tant de Princes & d'Etats différens, pendant le peu de tems qui reſtoit encore depuis la fin du mois de Mars jusqu'à l'ouverture de la campagne. Il falloit néceſſairement remettre aux conférences qui ſe tiendroient pour la paix générale, le détail & la déciſion des difficultés que la ſuite & l'explication de tant de prétentions entraîneroient.

Il importoit cependant infiniment au bien de la paix, jusqu'à ce que le lieu de l'aſſemblée fût fixé, d'entretenir une négociation vive,

pendant même que les armées agiroient, si les hostilités n'étoient pas suspendues.

Le Roi par cette raison loua Rouillé d'avoir bien jugé des intentions de Sa Majesté, & connu le péril d'interrompre les conférences difficiles à renouer, si déférant aux instances des deux Députés, il eût pris le parti de revenir auprès d'elle recevoir de nouveaux ordres, plutôt que de les attendre, comme il les attendoit, à Anvers.

Elle lui renouvella ceux qu'elle lui avoit déjà donnés, de demeurer dans les Terres de la République de Hollande aussi longtems qu'il lui seroit permis d'y séjourner; & s'il étoit obligé d'en sortir, Sa Majesté vouloit qu'en ce cas il attendît dans une de ses Places frontiéres, ce qu'elle lui feroit savoir de ses intentions.

L'opinion commune étoit alors, qu'on ne pouvoit parvenir à la paix que par les offices & l'intervention des Hollandois. On eût dit qu'ils étoient les gardiens de son temple, que la clef en étoit entre leurs mains, & que l'entrée en seroît interdite à ceux qu'ils refuseroient d'y introduire. On jugeoit donc qu'il étoit de la prudence de prendre garde de les aliéner, quoique leur mauvaise foi fût évidente, & que le Roi l'eût clairement pénétrée. L'Ecrit de Van der Dussen avoit été le premier fondement de la négociation. C'étoit sur les demandes qu'il contenoit, que les conférences avoient été commencées. Pas un seul mot de cet Ecrit ne laissoit connoî-

noître que les Hollandois demanderoient que le Roi produisît un pouvoir du Roi d'Espagne, pour accorder en son nom les conditions exigées par les Alliés. On savoit au-contraire que ce Prince les avoit en horreur. Ce qui dépendoit du Roi étoit d'en assurer l'exécution. Sa Majesté s'y engageoit, pendant que la Hollande se bornoit à de simples offices de peu de poids, pour disposer ses Alliés à la paix. Il dépendoit cependant de cette République, de s'expliquer à leur égard, de maniére qu'elle les détermineroit à finir une guerre qu'ils ne pouvoient continuer sans secours.

Les Députés, pour justifier leurs Maîtres, prétendoient qu'il n'étoit pas au pouvoir de la République de disposer du bien d'autrui; qu'elle s'en feroit un scrupule très-justement fondé. Mais ce faux scrupule s'évanouïssoit, lorsqu'il étoit question de procurer très-injustement à ces mêmes Alliés, des Etats qui ne devoient pas leur appartenir, d'en dépouiller les possesseurs légitimes, & d'embraser l'Europe pour soutenir l'iniquité de leurs prétentions.

Le Roi se contentoit de peu, lorsqu'il proposoit de laisser au Roi son petit-fils les Royaumes de Naples & de Sicile, comme un dédommagement très-médiocre de la perte de tant de grands Etats que ce Prince seroit forcé de sacrifier au bien de la paix; mais il falloit au-moins lui assurer la possession d'un partage si disproportionné.

Comme les Députés avoient évité d'entrer ſur cette matiére dans aucun détail, le Roi voulut que le Préſident Rouillé la remît ſur le tapis à la premiére conférence qu'ils auroient enſemble.

Sa Majeſté lui écrivit de propoſer de joindre une escadre de ſes navires à celle de Hollande qui tranſporteroit le Roi Catholique, ſoit à Naples, ſoit en Sicile. Elle jugeoit auſſi néceſſaire que ſon arrivée dans ces Royaumes, fût précédée par un corps de troupes au ſervice des Etats-Généraux, en tel nombre qu'on en conviendroit.

Le Roi jugeoit aſſez favorablement de la prudence de la République, pour croire qu'elle ne s'étoit pas engagée de procurer à l'Empereur le rétabliſſement pur & ſimple du Traité de Munſter, en la maniére que les Allemands prétendoient l'interpréter.

Sa Majeſté prescrivit au Sieur Rouillé, d'éloigner autant qu'il lui ſeroit poſſible, la condition demandée par l'Angleterre, d'obliger le Roi Jaques à ſortir du Royaume.

Les conférences étant commencées pour y traiter ſur le pied des demandes contenues dans l'Ecrit de Van der Duſſen, il y avoit lieu de croire qu'il ne s'agiroit que des articles ſpécifiés dans ce même Ecrit: toutefois les Députés de Hollande ſortant des bornes du premier plan, s'étoient étendus ſur l'intérêt des Princes engagés dans la Ligue. Ils en avoient fait de nouveaux articles de prétentions & de demandes, qui devoient dans

l'or-

l'ordre être renvoyés & remis à la négociation générale de la paix. Le Roi n'étoit pas obligé de s'expliquer sur ces différentes questions, Sa Majesté voulut bien cependant y répondre.

Ainsi Rouillé eut ordre de déclarer, que sur les instances faites en faveur du Roi de Portugal, elle ne s'opposeroit pas aux libéralités que la Maison d'Autriche exerceroit à son égard.

Les tems n'étoient pas encore bien éloignés où l'on n'auroit pas prévu que cette Maison deviendroit la bienfaitrice de celle de Bragance, & que les Hollandois emploveroient leurs pressans offices pour l'intérêt du Portugal, mais les maximes changent. Autrefois les Princes de la Maison d'Autriche avoient regardé le grand-pére & le pére du jeune Roi de Portugal, comme Sujets révoltés. Son grand-oncle étoit mort dans les prisons du Roi d'Espagne, après y avoir longtems langui. Ce jeune Prince avoit oublié les secours de la France, & les injures de la Maison d'Autriche, ou peut-être n'étoit pas instruit de ce qui s'étoit passé avant sa naissance.

Les Députés de la République avoient aussi demandé que les intérêts de l'Electeur de Brandebourg fussent compris dans les articles préliminaires. Le Roi voulut que Rouillé répondît, que Sa Majesté ne regardoit pas ce Prince comme étant au nombre de ses ennemis; qu'à-la-vérité ses troupes

ſervoient dans leurs armées, mais comme mercenaires, étant à leur ſolde; que s'il y avoit d'ailleurs à régler quelque prétention de ſa part, il convenoit de la remettre aux conférences à tenir pour la paix générale; qu'on ne pouvoit exiger de Sa Majeſté, de garantir à cet Electeur la poſſeſſion paiſible des Comtés de Neufchâtel & de Valengin; que ce ſeroit tranſiger des droits des prétendans, bien fondés à ſe plaindre de l'uſurpation que l'Electeur avoit faite d'un bien que chacun d'eux lui disputoit. Le Roi conſentit à promettre ſur cet article, que Sa Majeſté n'uſeroit d'aucune voie de fait pour troubler l'Electeur de Brandebourg dans la poſſeſſion de ces Comtés.

L'érection d'un neuviéme Electorat en faveur du Duc d'Hanovre, le droit de garniſon dans Rhinfelds, étoient, ainſi que les inſtances en faveur de l'Electeur de Brandebourg, affaires abſolument étrangéres aux préliminaires, par conſéquent à remettre aux conférences générales de la paix.

Sa Majeſté conſentit même à remettre à ces conférences le rétabliſſement des deux Electeurs de la Maiſon de Baviére dans leurs Etats & Dignités. Ce n'étoit pas, de ſa part, indifférence à l'égard de ces Princes, elle étoit très-ſenſible à leurs avantages, & jugeoit ſon honneur intéreſſé à les protéger; mais elle croyoit que les eſprits ſeroient moins aigris, quand de toutes parts on ſeroit convenu de s'aſſembler pour traiter de bonne

ne foi la paix générale; que les deux Electeurs trouveroient des amis, & les feroient agir utilement; & que la réunion étant prochaine, il feroit plus facile de propofer & de faire agréer les expédiens capables d'applanir les difficultés que l'animofité de parti entretenoit & augmentoit pendant la continuation de la guerre.

Sa Majefté confirma l'ordre qu'elle avoit donné, d'infifter fur la reftitution d'Exilles & de Feneftrelles, qu'elle demandoit au Duc de Savoye.

Elle refufa d'acquiescer à la demande que les Hollandois avoient faite de Tournay, Condé & Maubeuge, pour la fûreté de leur Barriére. Et pour faire ceffer la répétition de ces inftances déplaifantes, le Roi permit au Préfident Rouillé d'offrir Furnes avec fes dépendances, les fortifications de cette Place étant auparavant rafées. Il pouvoit même la céder fortifiée, fi cette condescendance fuffifoit pour faire ceffer toute autre demande de la part des Hollandois, & les contenter fur l'article de la Barriére. Furnes fortifié étoit cependant très-utile à conferver pour la fûreté de Dunkerque; & fon territoire auffi abondant que celui des Châtellenies d'Ypres & de Menin, produifoit un revenu très-confidérable.

Il n'y avoit pas lieu de faire attention aux discours que Van der Duffen avoit tenus au fujet de la députation que fes Maîtres fe propofoient de faire en Angleterre, pour infor-

mer la Princesse Anne des intentions du Roi pour avancer la paix. Le Duc de Marlborough en avoit été parfaitement instruit avant que de passer à Londres. Il étoit cependant inutile de s'opposer à ce que les Etats-Généraux jugeroient à propos, & l'envoi d'un Député de leur part en Angleterre, étoit absolument indifférent à Sa Majesté.

Mais il n'étoit pas indifférent pour son service, de donner, en cas de cette mission, l'Ecrit que Van der Dussen avoit demandé par avance au Président Rouillé. Ces sortes d'Ecrits multipliés, multiplioient aussi les embarras ; & les Députés de Hollande avoient mauvaise grace d'exiger tant d'éclaircissemens, tant de sûretés redoublées, quand ils ne donnoient pas même de pouvoir aux Députés qu'ils avoient choisis pour traiter de la paix.

Les ordres du Roi finissoient en répétant bien clairement celui de ne rien omettre de la part de Rouillé, pour établir son séjour dans quelque Ville de Hollande, afin d'entretenir toujours la négociation, le Roi jugeant nécessaire de la continuer & de maintenir les conférences jusqu'à ce qu'elles pussent conduire à la paix. Ce séjour pouvoit lui ouvrir les moyens de faire connoître aux vrais Républicains zélés pour le bien de leur Patrie, toutes les avances que le Roi faisoit pour la paix, dont apparemment les partisans de la guerre ne leur donnoient pas connoissance, & leur cachoient pareillement

les conditions avantageuſes & peu attendues que Sa Majeſté offroit à la République, & pour ſon commerce, & pour diſſiper de ſa part tout ſujet d'allarmes.

Les amis & ennemis de la France furent également allarmés au premier bruit des conférences. Les uns craignoient d'être abandonnés & ſacrifiés aux beſoins preſſans du Royaume, les autres appréhendoient une diviſion prochaine entre les principales Puiſſances dont la Ligue étoit compoſée.

Quelques Villes de la domination du Roi furent effrayées des bruits répandus, qu'elles paſſeroient bientôt ſous la domination des ennemis. La Ville de Thionville entr'autres, allarmée de ce qu'on diſoit que le Roi la cédoit au Duc de Lorraine, écrivit que ſe jettant aux pieds de Sa Majeſté, elle la ſupplioit de ne pas obliger des Sujets fidéles à reconnoître un autre Maître.

D'autre part les Miniſtres réſidens à La Haye de la part des Princes de l'Empire, élevérent leurs plaintes ſitôt qu'ils ſurent qu'il s'étoit tenu des conférences pour y parler de paix. Ils déclarérent que leurs Maîtres ne conſentiroient jamais à traiter, ſi la France n'offroit pour préliminaires le parfait rétabliſſement du Traité de Munſter. Le Prince Eugéne alors à Bruxelles, parloit comme eux. Il y ajoûtoit les menaces de porter la déſolation dans le ſein de la France, dès l'ouverture de la campagne.

Cadogan, le confident & regardé comme le bras droit de Marlborough, enchérissoit encore sur les plaintes & les menaces des Allemands. Il se plaignit de la part de l'Angleterre au Pensionnaire, & prétendit que Rouillé s'étoit vanté d'être déjà d'accord avec les Etats-Généraux. Cadogan souffla le feu, excitant ce qu'il y avoit de Ministres Etrangers à La Haye, à veiller attentivement & à s'opposer à l'ouverture de toute conférence. Enfin rien ne fut oublié de la part des partisans de la guerre pour allumer plus que jamais son flambleau, regardant comme un malheur, si la négociation de la paix demeuroit entre les mains des Hollandois, & si devenus maîtres de la conduire, ils cessoient de dépendre des deux Généraux intéressés l'un & l'autre à la traverser.

Cependant les conférences recommencérent aussitôt que le Président Rouillé eut averti Buys & Van der Dussen, ainsi qu'ils en étoient convenus en se séparant, qu'il avoit reçu les réponses du Roi. Ces deux Députés le priérent de se rendre à Woerden.

Il ne manqua pas de s'y trouver le 12 Avril. Il y reçut un billet de Van der Dussen, contenant que son collégue & lui jugeoient à propos de ne pas aller jusqu'à la Ville, dans la crainte d'être découverts; qu'ils le prioient pour conserver encore le reste du secret des conférences, de faire une lieue de chemin, & qu'ils l'attendoient dans un Yacht sur le canal. Il s'y rendit;

la

la ſatisfaction de ſe revoir parut égale de part & d'autre, & dans ce même lieu ils eurent enſemble quatre conférences.

Le Préſident Rouillé ménagea ſes pouvoirs, & fit valoir prudemment la complaiſance que le Roi vouloit bien avoir, de ſe déſiſter, pour le bien de la paix, de la propoſition faite au nom de Sa Majeſté, d'ajoûter la Sardaigne au dédommagement demandé pour le Roi ſon petit-fils. Ce déſiſtement ne fit nulle impreſſion ſur les Députés. Rouillé y joignit l'abandon des Places de Toſcane en faveur de la Maiſon d'Autriche.

Les Députes ne furent pas plus touchés de cette augmentation. Leur objet principal étoit toujours de fortifier cette Barriére, qu'ils croyoient ne pouvoir être jamais aſſez ſûre ni aſſez étendue. Elle étoit dans leur eſprit un rempart abſolument néceſſaire pour arrèter les entrepriſes de la France. Ils vouloient conſerver l'importante Ville de Lille, conquiſe la campagne précédente par les armées confédérées.

Le Préſident Rouillé avoit ordre d'inſiſter ſur la reſtitution de cette Ville capitale de la Flandre Françoiſe, fortifiée conſidérablement, & enrichie depuis qu'elle étoit ſous la domination de Sa Majeſté. Il ne lui étoit pas permis de ſe relâcher ſur un article ſi eſſentiel, & la paix ne pouvoit être faite, ſi Lille, avec ſes dépendances, n'étoit rendue à la France.

Il

Il offrit ſuivant le pouvoir qu'il en avoit reçu en dernier lieu, un équivalent pour obtenir cette reſtitution. Il propoſa donc de céder Furnes, avec ſes dépendances, les fortifications démolies.

Ces offres faites, il demanda que les conditions préliminaires fuſſent réduites aux ſeuls articles contenus dans l'Ecrit de Van der Duſſen, fondement des conférences. Le tems de cette derniére fut employé à conteſter ſur ces différentes matiéres.

Buys ſe piquoit d'éloquence. Il en fit uſage dans la deuxiéme conférence, & pendant qu'elle dura, on lui laiſſa le plaiſir de combattre & de rejetter les propoſitions de Rouillé.

Il ſe retira au village de Bodegrave. La mémoire des François y étoit très-deſagréablement conſervée. Des Députes ſe logérent dans une maiſon aux environs, & vinrent le lendemain le prendre & le mener à leur Yacht.

La troiſiéme conférence y fut tenue. On y convint d'énoncer dans les préliminaires la ceſſion de l'Eſpagne, enſorte qu'elle comprendroit toutes les parties de cette Monarchie, à l'exception des Royaumes de Naples & de Sicile, ſans ſpécifier en particulier chacun des autres Etats.

Le Préſident Rouillé avoit propoſé d'admettre Ménager aux conférences, pour examiner avec lui quelles étoient les exceptions au Tarif de 1664, qu'il prétendoit

être avantageuſes au commerce réciproque de la France & de la Hollande. Les Députés refuſérent de l'écouter. Il viendra, dirent-ils, entêté de ſon idée; & ſans entrer dans les vues générales, il ne ſongera qu'à la ſoutenir, au risque de faire échouer l'affaire principale. Ils déclarérent nettement que la République de Hollande n'accepteroit aucune propoſition à ſon préjudice; que ſi le projet dont il s'agiſſoit, étoit véritablement avantageux pour elle, s'il étoit utile au bien réciproque du commerce, Ménager pourroit en dreſſer un Mémoire & l'envoyer; que l'Etat n'avoit pas beſoin que perſonne vînt l'éclairer ſur ſon propre intérêt; qu'un Mémoire introduiroit les penſées de l'Auteur, auſſi clairement que s'il venoit lui-même les expliquer.

L'article de la Barriére, le plus ſenſible de tous aux Hollandois, anima la converſation. Buys s'étoit attribué la parole, & ſuſcitoit plus de difficultés qu'il ne vouloit en applanir. Souvent il parloit indiſcrétement. Son collégue gardoit le ſilence. Buys avança, & ſoutint que le moindre fruit que ſa République pouvoit recueillir des ſuccès paſſés & à venir de ſes armées, étoit d'établir une Barriére ſi forte, que déſormais le Pays de ſa domination ſe vît à l'abri des inſultes de la France. Il ajoûta que le Roi devoit être moins ſenſible à la perte des Places qu'il céderoit, que reconnoiſſant de la conſervation que la paix lui aſſureroit du res-

reste de ses conquêtes. Sa Majesté, selon lui, en auroit l'obligation entiére aux Provinces Unies; & si plusieurs personnages du Gouvernement en étoient crus, au-lieu de chercher les moyens de favoriser la France, elles appuyeroient le projet unanimement formé par les Alliés, de la réduire au Traité des Pyrenées. Il prétendoit aussi faire valoir la modération de ses Maîtres, dans le tems même qu'ils étoient le plus enivrés des avantages inespérés de la Ligue, qu'ils croyoient déjà voir incessamment ses armées aux portes de Paris, & que les partisans de la guerre ne cessoient de crier & de persuader à des Peuples aveuglés par les succès, que le moment étoit arrivé d'imposer au Roi les conditions les plus dures.

Le Président Rouillé crut démêler au travers de l'abondance des paroles animées de Buys, que la cession de Furnes fortifié pourroit entrer en quelque compensation. Il jugea cependant que le moment n'étoit pas encore venu de s'en expliquer.

On passa donc au dédommagement à donner au Roi d'Espagne. Les Députés avouérent, que sans l'aveu de l'Angleterre ils ne pouvoient promettre que les Royaumes de Naples & de Sicile seroient laissés à ce Prince. Que ce seroit beaucoup si les Anglois consentoient à lui laisser le seul Royaume de Naples. Ainsi les Hollandois servilement soumis à l'Angleterre, remettoient à sa décision, & à celle de l'Empereur, une

con-

condition essentielle de la paix, par conséquent la laissoient incertaine, dans un tems où le Roi faisoit l'honneur à leur République de s'adresser à elle pour faciliter le rétablissement de la paix générale.

Les Députés dirent qu'ils feroient à leurs Supérieurs le rapport de la demande faite pour le dédommagement du Roi d'Espagne.

Celle de rétablir le Traité de Munster en son entier, fut renouvellée de leur part en faveur de l'Empereur & de l'Empire. Ce n'étoit cependant qu'un simple office, & les Députés convinrent que leurs Maîtres n'étoient nullement engagés à proposer, encore moins à soutenir une idée si capable de rompre toute négociation.

Ils demandérent que le Roi voulût bien user de termes plus affimatifs que ceux dont il s'étoit servi, en consentant de reconnoître l'ordre à la succession d'Angleterre, tel que les Actes du Parlement l'avoient établi en faveur de la Ligne Protestante; insistant en même tems sur la nécessité d'obliger le Roi Jaques à sortir de France. Ils qualifioient toutes leurs demandes de conditions essentielles, sans lesquelles la paix ne se pouvoit faire; & prétendoient qu'elle seroit impossible, tant que ce Prince feroit son séjour dans le Royaume; que la sûreté d'Angleterre, ainsi que celle de la Hollande, dépendoient de sa sortie; que les démarches de l'un & l'autre Etat seroient uniformes, & ne démentiroient pas leur étroi-

te

te union; que le ſeul adouciſſement à la dureté de cet article, ſeroit de n'en pas faire une condition expreſſe du Traité, mais de s'en rapporter à ce que le Roi jugeroit à propos de faire pour l'accomplir.

La réponſe de Sa Majeſté, ſur l'article du Roi de Portugal, les ſatisfit.

Comme elle conſentoit à reconnoître l'Electeur de Brandebourg en la qualité qu'il s'étoit donnée de Roi de Pruſſe, ils demandérent qu'elle voulût bien ajoûter en termes exprès, qu'elle le laiſſeroit jouïr paiſiblement des Comtés de Neufchâtel & de Valengin, ſans préjudice des droits des préténdans.

Ils n'avoient, dirent-ils, aucun pouvoir ſur l'article d'Exilles & de Feneſtrelles.

La derniére de leurs demandes fut en faveur du Duc d'Hanovre; & ſuivant leur uſage, ils prétendirent comme condition préliminaire & eſſentielle à la paix, que le Roi promît de reconnoître le neuviéme Electorat, érigé quelques années auparavant en faveur de ce Prince. Pour l'obtenir, ils offrirent de comprendre auſſi dans les préliminaires, les intérêts des deux Electeurs de Cologne & de Baviére, & s'avancérent jusqu'à dire, que puisque les ennemis du Roi y comprenoient leurs Alliés, Sa Majeſté n'avoit pas moins de droit d'y comprendre auſſi les ſiens. Cette offre fut accompagnée de proteſtations de leur part, du déſir que la République avoit très-ſincé-

cé-

cérement d'aider les deux Electeurs de ses plus pressans offices. Ils ajoutérent qu'ils espéroient que Sa Majesté lui tiendroit compte de sa bonne volonté, & de ses démarches en faveur de ces Princes.

Rouillé avoit eu le loisir de connoître le peu de poids de telles paroles. Il ne laissa pas ignorer aux Députés, que la promesse de simples offices en faveur de la Maison de Baviére, n'étoit pas une satisfaction assez complette pour engager le Roi à savoir beaucoup de gré à leurs Maîtres de leurs intentions.

La quatriéme conférence tenue le 4 Avril, fut employée seulement à récapituler ce qui s'étoit dit de part & d'autre dans les trois précédentes.

Les conditions que le Roi consentoit d'accorder aux Hollandois, soit pour leur commerce, soit pour la sûreté de la Barriére, étoient pour eux si avantageuses, si supérieures à ce qu'ils pouvoient espérer de leur union avec tant de Princes ligués contre la France, qu'il y avoit lieu de croire qu'une République prudente ne laisseroit pas perdre une occasion si favorable d'obtenir pleinement ce qu'elle pouvoit désirer. Rouillé jugeoit cependant qu'elle ne seroit pas contente encore de tant de condescendance, & qu'elle n'abandonneroit pas la demande de Tournay & de Condé, principalement si le Roi persistoit à prétendre que la Ville

de Lille lui fût rendue, avec sa Châtellenie & ses dépendances.

Les Députés Hollandois employés aux conférences. n'avoient pas montré un caractére facile à manier, & propre à fournir des expédiens pour applanir les difficultés. Buys sembloit en être le pére, Van der Dussen gardoit le silence, & lorsqu'il se croyoit obligé de le rompre, il ne parloit que pour appuyer les hauteurs de son collégue, soutenir ses demandes injustes, & fortifier ses refus. Tous deux, quand les bonnes raisons ou les prétextes manquoient, s'échappoient en déclarant que leurs pouvoirs n'étoient pas suffisans, ou bien qu'ils n'étoient pas instruits des intentions de leurs Alliés.

Tout Négociateur souhaite & espére de réussir. Rouillé le désiroit avec raison, & s'en flattoit sans apparence. Son espérance étoit fondée sur la satisfaction que les Députés témoignoient de voir chez eux un Ministre du Roi, sur l'empressement qu'ils avoient d'être diligemment informés des réponses de Sa Majesté.

Ils demandoient au commencement que le secret des conférences fût exactement observé. Ils virent sans peine qu'il avoit pénétré, & que le public en avoit une pleine connoissance. Le détail en étoit cependant ignoré; les Députés en rendoient un compte direct au seul Pensionnaire, qui communi-

niquoit ce qu'il jugeoit à propos à ceux du Gouvernement qu'il trouvoit bon d'en inſtruire, mais il n'en laiſſoit ignorer aucune circonſtance au Duc de Marlbourough.

Après la conférence du 4 Avril, Rouillé prit le parti de fixer ſon ſéjour à Bodegrave, village éloigné de La Haye de dix lieues ſeulement. Il choiſit ce lieu de concert avec les Députés. Ils l'avoient laiſſé maître d'aller ſoit à Woerden, ſoit à Gouda, & témoigné de l'impatience de le revoir inceſſamment. Lorſqu'ils ſe ſéparérent Van der Duſſen lui tendit la main, ſans que ſon collégue, un peu éloigné, l'apperçût. Il dit à Rouillé qu'il pouvoit lui donner de ſes nouvelles à Gouda. C'étoit la ſeule fois que Van der Duſſen eût parlé hors de la préſence de Buys. La ſuite de la négociation fit voir que cette démonſtration ne couvroit aucun myſtére.

L'empreſſement que les deux Députés témoignoient d'être promptement informés des réſolutions & des réponſes du Roi, avoit engagé Rouillé à leur demander un paſſeport des Etats pour le Courier qu'il envertoit à Sa Majeſté. Ils s'excuſérent de le propoſer, parce que ce ſeroit à l'aſſemblée de ces mêmes Etats qu'il ſeroit néceſſaire de s'adreſſer, le ſecret par conſéquent ne pourroit être gardé. Par cette raiſon ils lui conſeilloient de confier ſes dépêches à la poſte ordinaire de La Haye. Ils l'aſſurérent d'une entiére ſûreté, également pour ce qu'il

écriroit, & pour les lettres qu'il recevroit.

Après le départ des Députés, Pettekum, Résident du Duc de Holstein, se rendit à Bodegrave. Il y avoit déjà quelque tems, comme on l'a dit, qu'il s'étoit ingéré de lui-même à faire des propositions pour parvenir à la paix générale. Quoique la négociation fût conduite par une autre voie, il voulut suivre son objet, flatté de l'honneur & vraisemblablement du profit qu'il avoit lieu d'espérer, s'il pouvoit avoir part à cet important ouvrage. Le Président Rouillé n'apprit de lui rien de considérable. Pettekum écrivit en France au Ministre, dont il étoit connu, que le voyage qu'il avoit fait à Bodegrave, n'étoit pas à l'insu, mais du consentement du Pensionnaire, affligé du rapport que les Députés avoient fait des derniéres conférences, & des bornes que Sa Majesté donnoit à ses nouvelles offres, qu'elle réduisoit à céder Furnes les fortifications démolies, qu'il commençoit à douter qu'elle voulût la paix bien sincérement.

Heinsius étoit à ménager non seulement par son crédit dans la République, par la confiance qu'il s'étoit acquise auprès des Alliés, mais encore par la droiture de ses intentions, sa bonne-foi, & le désir de voir la paix solidement rétablie, si l'on en vouloit croire celui qu'il avoit chargé de parler de sa part. Il conseilloit de presser la négociation; de ne pas, disoit-il, amuser le tapis, mais de parler net, & de faire des offres

fres telles que le Penſionnaire eût lieu de les faire valoir aux Alliés, déchaînés contre toute propoſition de paix, & travaillant unanimement à perſuader à l'Etat de renvoyer Rouillé inceſſamment.

Le Prince Eugéne & le Duc de Marlborough étoient attendus à La Haye. En leur abſence les Miniſtres d'un ordre inférieur animoient les Peuples à faire la guerre encore une campagne, & la France n'étoit pas même, ſelon eux, en état de la ſoutenir. Elle étoit, diſoient-ils, aux abois; il falloit profiter de ſa foibleſſe, ſans lui laiſſer le tems de reſpirer; craindre & empêcher qu'elle ne rétablît ſes forces au point de faire trembler encore ſes voiſins. L'Envoyé de Lorraine ſecondoit le grand nombre des partiſans de la guerre.

Marlborough contenta bientôt l'impatience qu'ils avoient de le voir à La Haye. Il y arriva parfaitement inſtruit de ce qui s'étoit paſſé dans les conférences. Il avoit conſenti, avant que de s'embarquer pour l'Angleterre, à laiſſer le Préſident Rouillé en Hollande, perſuadé que rien ne ſe feroit ſans ſon aveu, & qu'il ſeroit maître de retarder & de rompre, comme il lui plaîroit, le progrès de la négociation. Il auroit donc fait inutilement un perſonnage odieux en s'oppoſant ouvertement au repos général de l'Europe, qu'il dépendoit de lui d'empêcher ſecrétement.

Il jugea pour lors que le tems étoit venu

de rompre les conférences. Il ne s'étoit pas attendu aux facilités que le Roi apportoit à la paix. Elles lui donnérent lieu de craindre l'effet de l'impreſſion qu'elles devoient faire ſur des Peuples fatigués d'une guerre longue & ſanglante, dont la Maiſon d'Autriche & les deux Généraux retiroient tout l'avantage, pendant que ſon poids accabloit les Provinces-Unies.

Ces réflexions l'obligérent à déclarer immédiatement après ſon arrivée à La Haye, que les conférences déplaîſoient infiniment à la Cour d'Angleterre ; qu'il avoit ordre de prier les Etats-Généraux de les rompre, & de renvoyer Rouillé, ſi la France ſe bornant aux ſeules offres qu'elle avoit faites, ne les étendoit pas en faveur de l'Empereur & de l'Angleterre.

Le Prince Eugéne fit en même tems une déclaration pareille, & de-plus il demanda comme préliminaire indiſpenſable, que la Monarchie d'Eſpagne fût totalement cédée à la Maiſon d'Autriche, ſans la moindre diſtraction d'aucun Etat dépendant de cette Couronne, & encore le rétabliſſement pur & ſimple du Traité de Munſter.

Au bruit des premiéres conférences le Marquis Delborgo, Envoyé du Duc de Savoye, avoit dépêché ſon Sécretaire pour en informer ce Prince. Il avoit préſenté aux Etats-Généraux un Mémoire conçu en termes très-forts, leur demandant de n'entendre à aucune propoſition de paix, ſans

ſans la participation du Duc ſon Maître.

Tant de mouvemens & de batteries contre la paix pouvoient raſſurer le Duc de Marlborough, dont le crédit par lui-même étoit puiſſant dans les délibérations des Etats-Généraux.

Il n'étoit pas cependant ſans inquiétude. Plus les offres du Roi étoient conſidérables, plus il craignoit l'impreſſion qu'elles pouvoient faire, auſſi bien que les réflexions des bons Républicains, ſur le dangereux voiſinage d'une Puiſſance dont l'agrandiſſement ſeroit quelque jour fatal aux Provinces-Unies. Il travailla donc à rendre ſuſpectes ces mêmes offres, & ſe flatta de perſuader qu'elles n'étoient pas ſincéres; qu'enfin Rouillé n'avoit été envoyé en Hollande que pour amuſer les Alliés & les tromper.

Pour mieux établir cette défiance, il entreprit de la répandre par ce même Pettekum, qui s'honoroit de paſſer pour un Agent ſectet de la France.

Le Duc de Marlborough lui dônna comme une vérité conſtante, ces idées malignes ſur la commiſſion de Rouillé, & peut-être réuſſit-il à lui perſuader que l'état des conférences étoit une preuve évidente des ſecrétes intentions du Roi; & que les propoſitions faites de la part de Sa Majeſté, pouvoient paſſer pour autant de marques du mépris qu'elle faiſoit de l'Empereur & de l'Angleterre. Au-reſte, diſoit-il, la France ſe trompe, ſi elle croit faire la paix malgré

ces deux Puiſſances, & ſi elle ſe flatte que la Hollande puiſſe arracher par force leur conſentement. Il faut pour obtenir la paix, que la ſatisfaction de tous les Alliés ſoit complette, Rouillé renvoyé, & les négociations ſecrétes interrompues.

Le Penſionnaire jugea pour-lors qu'il étoit tems de communiquer aux Etats de la Province de Hollande le ſecret des conférences, dont il ne les avoit pas encore informés. Il chargea les Députés des autres Provinces d'en faire part à leurs Supérieurs. Il étoit de ſon intérêt perſonnel de laiſſer croire qu'il déſiroit la paix. Il rejetta toute la haine des difficultés ſur l'oppoſition de l'Angleterre, & celle de Marlborough en particulier.

Un François de la R. P. R. réfugié en Hollande, nommé Amirault, vint alors d'Amſterdam où il étoit établi, trouver le Préſident Rouillé, & l'aſſura que toute la Province de Hollande, particuliérement la Ville d'Amſterdam, déſiroit ardemment la paix; que Buys, Député aux conférences & premier Penſionnaire de cette ville, étoit mépriſé de ſes Citoyens; que toute la confiance étoit en La Baſſecourt, ſecond Penſionnaire, homme ſage & pacifique.

L'oppoſition des Alliés à la paix, étoit cependant unanime, & ſi forte, que le Roi reconnoiſſant chaque jour, & reſſentant la néceſſité de mettre fin à la guerre, voulut encore flatter les Hollandois en leur accor-

dant

dant de nouveaux avantages pour le commerce. Ainſi Sa Majeſté permit au Préſident Rouillé de promettre qu'elle rétabliroit en leur faveur le Tarif de 1664. ſans reſtriction & ſans exception d'aucune eſpéce de marchandiſes.

Quant à la Barriére, Rouillé devoit ſans différer plus longtems, déclarer que Furnes ſeroit donné avec ſes fortifications.

Elle lui permit de-plus de céder Condé, ſi cette condition dure étoit indispenſable. Le Roi connoiſſoit parfaitement que la ſûreté de ſon Royaume du côté des Païs-Bas, demandoit que Sa Majeſté conſervât Condé & Tournay. Qu'elle ne devoit pas être moins attentive à garder une Barriére, que les Etats-Généraux étoient ardens à la demander, ſous prétexte de la ſûreté de leur Etat; mais la néceſſité de faire la paix étoit une raiſon encore plus preſſante, & dans les circonſtances préſentes, c'étoit beaucoup faire que de conſerver Tournay en ſacrifiant Condé.

La bonne-foi, fondement des négociations heureuſes, étoit peu obſervée de la part des Hollandois. Les conférences avoient été établies à condition que les articles préliminaires qu'ils avoient demandés, ſeroient la baſe du Traité. Le Roi l'avoit accordé.

Sa Majeſté avoit de-plus conſenti aux demandes faites pour l'avantage du commerce des ſujets de la République.

Ses Députés, à chaque conférence, formoient quelque nouvelle demande, ſous

prétexte de la Barriére. A chaque réponse du Roi, ils obtenoient quelque cession nouvelle. Eux au-contraire rejettoient toute proposition convenable & nécessaire pour avancer la paix. Envain Rouillé les exhortoit à persuader à leurs Alliés de finir une guerre longue, & onéreuse à toutes les Parties; de leur déclarer qu'en cas de refus, la République les abandonneroit & songeroit à son propre intérêt; les Députés ne laissoient attendre de sa part que des offices vagues & impuissans.

Le Roi promettoit que la Couronne d'Espagne seroit cédée à la Maison d'Autriche, avec les Etats en dépendans; les Royaumes de Naples & de Sicile en étoient seuls exceptés & réservés pour dédommager foiblement le Roi d'Espagne, à peine les Hollandois vouloient-ils promettre des offices généraux pour faire admettre une proposition si modérée.

Sa Majesté avoit permis au Président Rouillé de confier le secret de ses intentions aux deux Députés, quoiqu'ils n'eussent produit aucun pouvoir de leurs Maîtres pour traiter. Ils n'avoient pas songé à réparer ce défaut essentiel depuis qu'il n'y avoit plus de mystére aux conférences, ni de raison pour les tenir secrétes. Ce n'étoit que par le bruit public qu'on savoit que le Pensionnaire avoit enfin donné part à l'Etat des offres faites par Sa Majesté, si avantageuses pour les Hollandois, que l'opinion commu-

ne

ne étoit que le mieux feroit de les envoyer directement au Préfident de femaine, obligé par les loix de l'Etat à rendre compte des Mémoires qn'il reçoit pendant fon exercice. Il étoit vraifemblable que la paffion des Anglois n'auroit pas eu en ce cas affez de pouvoir en Hollande, pour l'emporter fur l'intérêt de la République.

Malgré tant de fujets que Sa Majefté avoit de fe plaindre de la conduite inréguliére du Gouvernement de Hollande, elle avoit bien voulu que la voie des conférences ne fût pas encore interrompue, quoique perfuadée qu'il eût été plus utile que les amis de la paix & du bien de leur Pays euffent été parfaitement inftruits des conditions qu'elle vouloit bien accorder pour l'un & pour l'autre. Ils auroient apparemment fait des réflexions férieufes fur le changement que peuvent apporter les événemens de la guerre, tellement incertains que la République perdroit peut-être en une journée tous les avantages que le Roi lui avoit accordés pour la paix, par conféquent le fruit de tant de dépenfes faites jufqu'alors pour le feul intérêt de l'agrandiffement de fes Alliés.

Si ces réflexions étoient encore affez puiffantes pour perfuader aux Hollandois de prévenir l'ouverture imminente de la campagne, & de propofer une fufpenfion d'armes, fi la paix ne pouvoit fe conclure, le Préfident Rouillé avoit pouvoir non feulement d'y

d'y conſentir, mais même de la propoſer, pour donner le tems de traiter à loiſir & ſans craindre les variations que le ſort des armes pouvoit apporter aux conditions accordées.

Pour en faire une énumération nouvelle, le Roi promettoit aux Hollandois de rétablir le Traité de commerce fait à Ryswick.

De les faire jouïr du Tarif de 1669, ſauf à convenir de gré à gré des exceptions à faire pour le bien réciproque du commerce entre la France & les Provinces-Unies.

Quant à la Barriére, Sa Majeſté cédoit Ypres & ſa Châtellenie, Menin avec ſes dépendances, Furnes fortifié & ſes dépendances.

Elle permit de-plus au Préſident Rouillé d'ajoûter encore à tant de Places données au bien de la paix, Condé, même Maubeuge, ſi ces nouvelles ceſſions jointes à tant d'autres, produiſoient une heureuſe concluſion, & conſervoient Tournay ſous la domination de la Erance.

Les conditions pour la Maiſon d'Autriche étoient de lui laiſſer la Monarchie d'Eſpagne & les Etats dépendans de cette Couronne, réſervant ſeulement les Royaumes de Naples & de Sicile pour dédommager le Roi Philippe.

La demande d'interpréter & de reſtraindre le Traité de Munſter étoit inſoutenable; la propoſition même de le rétablir étoit inutile, puiſque ce Traité ſervant de baſe à ceux

de

de Nimégue & de Ryswick, étoit cenſé rétabli lorsqu'il n'étoit pas dérogé à ces deux derniers, que la paix coufirmeroit.

La propoſition de laiſſer l'Electeur de Brandebourg jouïr tranquillement des Comtés de Neufchâtel & de Valengin, ſans préjudice du droit des prétendans, étoit acceptée.

Celle de laiſſer Exilles & Feneſtrelles au Duc de Savoye, faiſoit avec raiſon beaucoup de peine à Sa Majeſté, ſes ennemis voulant l'obliger à récompenſer l'infidélité de ce Prince, dans le tems qu'ils n'écoutoient pas ſeulement les juſtes demandes des Electeurs de Cologne & de Baviére, ſes Alliés fidéles, & que les Hollandois n'oſoient interpoſer que de ſimples offices pour le rétabliſſement de ces deux Princes dans leurs Dignités.

Le Roi renouvella les ordres précis déjà donnés au Préſident Rouillé, d'inſiſter fortement ſur le rétabliſſement parfait des Electeurs, auſſi-bien que ſur la reſtitution totale des meubles, pierreries, & généralement de tous les effets qui leur avoient été enlevés pendant la guerre.

Quant à l'Angleterre, Sa Majeſté offroit de rétablir le Traité de paix qu'elle avoit conclu avec cette Couronne à Ryswick. Elle promettoit de ne troubler directement ni indirectement le repos de la Grande-Bretagne, non plus que la diſpoſition faite par Acte du Parlement pour établir l'ordre de ſucceſſion aux trois Royaumes.

Elle voulut que ſur cet article, Rouillé
ſût

fût des deux Députés, quels feroient les termes dont leurs Maîtres uferoient pour s'engager à maintenir cette forme de fucceffion établie, contre toute juftice, par les Actes du Parlement d'Angleterre. Car enfin rien ne paroiffoit moins folide & moins ftable qu'un pareil réglement. L'inconftance & la légéreté de la Nation Angloife font connues. Elle change fouvent d'idée. Un Parlement détruit, felon les conjonctures, ce qu'un autre avoit précédemment jugé néceffaire au bien du Royaume. Il étoit à propos de favoir ce que feroient les Hollandois, fi la Nation Angloife changeant quelque jour de maximes, refufoit de reconnoître pour fon Roi un Prince d'Allemagne, reconnu pour héritier préfomptif de la Couronne par les Actes du Parlement; & fi pour foutenir fon droit, la Hollande s'embarrafferoit d'envoyer & de tranfporter fes troupes en Angleterre.

La répugnance du Roi étoit extrême à s'obliger de faire fortir de France le Roi Jaques. Le Préfident Rouillé eut ordre d'employer encore toutes les fortes raifons que le Roi lui fournit pour combattre cette demande odieufe. Elle promit de ne l'aider d'aucun fecours après la conclufion de la paix; & voulut que Rouillé, parlant comme de lui-même aux Députés, effayât de favoir fi leurs Maîtres donneroient à ce Prince infortuné un azile fûr à La Haye, & de quelle maniére il y feroit pourvu à fa fubfiftance.

Enfin, elle jugea qu'il pouvoit convenir

à

à ſon ſervice que Rouillé obtînt des paſſeports des Etats pour la ſûreté des Couriers qu'il dépêcheroit. Qu'il envoyât même de ces paſſeports pour en faire uſage, ſi l'état des affaires demandoit que le Roi voulût dépêcher quelqu'un pour lui porter un ordre verbal.

Sa Majeſté n'avoit pas regardé comme une démonſtration purement indifférente, celle que Van der Duſſen avoit faite en ſortant de la derniére conférence. Tout eſt à remarquer dans un Pays où l'on croit qu'il eſt permis de recevoir, ſans ſe deshonorer, la récompenſe d'un important ſervice. Il étoit à propos de pénétrer ſi le ſecond Député de Hollande avoit eu véritablement cette penſée. Le Roi permettoit en ce cas à Rouillé, non ſeulement de flatter ſes eſpérances, mais encore de l'aſſurer de la récompenſe, s'il pouvoit porter ſa République à ſe ſéparer de ſes Alliés, à faire une paix particuliére, & convenir d'une ſuſpenſion d'armes jusqu'à ce que la paix devînt générale.

Pluſieurs raiſons preſſantes obligeoient les Hollandois à le déſirer. Le poids de la guerre devenoit tous les jours plus peſant pour eux, l'argent plus rare, le crédit de l'Etat étoit épuiſé, & les fonds de la guerre très-difficiles à trouver. Cette ſituation embarraſſante ne ſe pouvoit déguiſer. D'un côté l'embarras de continuer la guerre étoit grand, d'un autre côté le Roi apportoit à la paix des facilités ineſpérées. On eût dit que le

choix

choix de l'un ou de l'autre parti étoit aiſé à faire. Ceux-mêmes qui déſiroient de prolonger la guerre, n'oſoient l'avouer, & ſe portoient pour pacifiques. Ils diſoient, avec les vrais Républicains, que les Anglois avoient pris un tel empire ſur le gouvernement de l'Etat, que leurs déciſions étoient des loix, & qu'ils n'avoient d'objet que de porter les choſes à la derniére extrémité.

Van der Duſſen propoſa une entrevue ſecréte, dans ſa Maiſon de campagne, au Préſident Rouillé. Il lui fit la peinture de la ſituation de la République. Il ajoûta pour le mieux perſuader de ſa ſincérité, qu'il lui révéleroit un ſecret important; & tout de ſuite il lui dit, que le Penſionnaire avoit à la Cour de France des correſpondans fidéles & bien informés, qui l'inſtruiſoient bien réguliérement des plus ſecrétes délibérations du Conſeil, des expéditions qui ſe faiſoient dans les Bureaux des Miniſtres, auſſi-bien que dans le Cabinet du Comte de Bergheick. Le Penſionnaire, dit-il, ſait le contenu des dépêches que vous avez écrites depuis que vous êtes en Hollande, le portrait que vous avez fait des deux Députés choiſis pour traiter avec vous. On ſait à Turin ce qui a été propoſé & dit de part & d'autre au ſujet des Royaumes de Naples & de Sicile. Comment voulez-vous que la négociation réuſſiſſe, lorsque tant de Puiſſances intéreſſées à la traverſer, ſont inſtruites jusqu'aux moindres circonſtances du compte que vous en ren-

rendez, & des ordres que vous recevez.

Van der Duſſen parloit peut-être de bonne foi, peut-être auſſi cette confidence étoit-elle un artifice pour engager Rouillé à lui découvrir l'étendue de ſes pouvoirs, & à ſe rendre plus facile qu'il ne s'étoit montré jusqu'alots.

Jusqu'aux Gazettes à la main, continua Van der Duſſen, tout découvre l'état de la France, la miſére affreuſe de ſes Provinces, il n'eſt plus tems de biaiſer, le ſalut du Royaume dépend de la paix, & d'une paix prompte, qui prévienne l'ouverture de la campagne. S'il eſt permis aux armées d'agir, les prétentions des Alliés n'auront plus de bornes. Envain les bons Républicains gémiront des malheurs de la France; ils ne ſeront plus maîtres de les arrêter, comme il conviendroit peut-être à l'intérêt de l'Etat. Ils connoiſſent parfaitement & voient avec douleur l'avantage que les Anglois prennent ſur la République; la France ſeule pourroit la ſecourir en cas d'une rupture presque inévitable entre les deux Nations; ainſi les bien intentionnés voudroient la ménager & la préſerver de ſa ruine.

Cette expoſition faite, Van der Duſſen conclut de ſon discours, que le parti des pacifiques, favorable à la France, étant le plus foible en Hollande, elle devoit le mettre en état de gagner la ſupériorité. Il y avoit, ſelon lui, deux moyens principaux d'y parvenir; l'un d'accorder à la République les

avantages demandés pour ſon commerce, l'autre la ſûreté de la Barriére.

A l'égard du commerce, il n'y avoit rien à retrancher aux demandes déjà faites par les Députés. Quant à la Barriére, il convint que l'intérêt des Etats-Généraux devoit les porter à réduire leurs prétentions. Que les bons Républicains étoient aſſez perſuadés que l'entretien d'un grand nombre de garniſons n'étoit déjà que trop onéreux à l'Etat; mais il falloit que la négociation plût à tous les membres; & le ſeul moyen de la faire agréer unanimement, étoit de la ſuivre ſur le pied qu'elle avoit été propoſée.

Engageons, dit-il, les conférences publiques. On trouvera peut-être dans la ſuite d'une négociation générale, les expédiens convenables pour modérer les demandes faites au ſujet de la Barriére. C'eſt auſſi dans la vue de faciliter l'ouverture de ces conférences, que les bien intentionnés déſirent que la ſatisfaction des Alliés ſoit compriſe dans les préliminaires. Ne traitez pas de dureté de la part des pacifiques, la voie qu'ils vous ouvrent pour parvenir à la paix. S'ils tenoient une conduite différente, ils ſeroient non ſeulement ſoupçonnés, mais accuſés de favoriſer la France, & de précipiter la paix à la veille d'une campagne dont la République & ſes Alliés doivent attendre les plus grands avantages.

C'eſt ainſi que Van der Duſſen eſſayoit de gagner la confiance du Préſident Rouillé, & de

de l'engager non ſeulement à lui découvrir le fond de ſes pouvoirs, mais encore à lui ſavoir bon gré de ce qui s'étoit paſſé jusqu'alors dans les conférences, même du peu de bonne-foi que ſon collégue & lui avoient fait paroître & dans leur deſaveu, & dans leurs demandes.

Il voulut perſuader au Sieur Rouillé, que le Penſionnaire étant le premier mobile de la paix, employoit au ſuccès de ce grand ouvrage tous ceux dont il connoiſſoit les bonnes intentions, & qu'il croyoit capables d'aider les ſiennes. Qu'il étoit donc néceſſaire que le Roi lui mît en main des armes ſuffiſantes pour impoſer ſilence aux partiſans de la guerre; qu'alors la fermeté ne lui manqueroit pas. Van der Duſſen aſſura qu'on devoit auſſi compter ſur la ſienne, & ſur les conſeils ſalutaires qu'il donnoit à ce Miniſtre, dont il prétendoit avoir la confiance.

Après cette entrevue, Pettekum vint à Bodegrave preſſer le Préſident Rouillé de ne pas perdre un moment pour finir ſon ouvrage. Il lui dit qu'il falloit abſolument accorder à la République, ſans le moindre délai, toutes les demandes que ſes Députés avoient faites; que c'étoit le ſeul moyen de faciliter les vues du Penſionnaire, tendantes toutes à la paix. Que plus Rouillé différeroit, plus il donneroit de poids aux manœuvres du Prince Eugéne & du Duc de Marlborough; que le premier étoit allé à Amſterdam à deſſein de ſéduire le Gouvernement de cette

ville inclinée à la paix. Que Marlborough insistoit au nom de l'Angleterre, sur toutes les conditions demandées, sans admettre la moindre restriction.

Pettekum avoit peut-être bonne intention, & disoit ce qu'il pensoit; peut-être aussi vouloit-il se faire un mérite en Hollande & auprès des Alliés de cette République.

Quoi qu'il en soit, les ordres du Roi étant arrivés pendant qu'il étoit à Bodegrave, le Président Rouillé le chargea de le dire au Pensionnaire, & de lui proposer qu'on reprît les conférences le 21 Avril.

Les deux Députés se rendirent le même jour à Bodegrave, & dirent à Rouillé qu'ils venoient savoir ce qu'il avoit de-nouveau à leur communiquer. Il les pria de l'instruire auparavant de l'usage qu'ils avoient fait de ses derniéres propositions, de l'effet qu'elles avoient produit, & de ce qu'il devoit attendre des dispositions de leurs Maîtres. Explication nécessaire, puisqu'il n'avoit reçu jusqu'alors que de foibles promesses d'offices vagues de la part de la République, en échange des assurances solides & réelles qu'il avoit données au nom du Roi.

Les Députés répondirent par une simple répétition de ce qu'ils avoient dit dans les conférences précédentes, pour justifier la bonne-foi de leurs Maîtres, & prouver qu'ils ne pouvoient offrir que leurs offices, encore étoit-il nécessaire que le Roi mît la Répu-

bli-

blique en état de se faire écouter, non seulement de ses Alliés, mais de ses propres Membres, dont le nombre de ceux qui s'opposoient à la paix, étoit infiniment supérieur à celui de quelques bien intentionnés admis aux affaires secrétes, qui la désiroient sincérement. Mais que la bonne volonté des pacifiques seroit inutile, tant que le Roi ne leur donneroit pas le moyen de faire valoir leur avis comme le plus conforme au bien de l'Etat.

Les Députés témoignérent qu'ils étoient affligés du peu d'ouverture de Sa Majesté, dans un tems critique où l'intérêt de la France la pressoit de ménager les momens qu'elle perdoit, pendant que le Prince Eugéne & Marlborough, les Ministres des Alliés en Hollande, employoient utilement tous les instans à traverser toute négociation de paix.

Les Députés se plaignirent encore à Rouillé, de la défiance que lui-même témoignoit de la droiture des Etats-Généraux, d'autant plus injustement que rien ne prouvoit plus évidemment leur sincérité que les démarches qu'ils faisoient pour terminer une guerre dont les événemens leur étoient si favorables, & que l'état de leurs affaires permettoit de continuer encore longtems.

Le Président Rouillé rappella toutes les facilités que le Roi avoit apportées à la paix, comme preuves incontestables & du désir que Sa Majesté avoit de la rétablir, & de la confiance qu'elle prenoit à la sincérité de

leurs Maîtres. A ces conditions il ajoûta celles que Sa Majesté lui permettoit encore de leur accorder, savoir le Tarif de 1664. la cession de Furnes avec ses fortifications; & comme il vit que ces avantages ne produisoient aucun effet, il y joignit encore la promesse de céder Condé.

Il reserva le pouvoir qu'il avoit de céder Maubeuge, persuadé que la proposition n'en seroit pas plus heureuse. Les Députés lui donnérent lieu de le croire, car ils répondirent sur l'offre de Condé, qu'apparemment il n'avoit pas rendu un compte exact & fidéle des derniéres conférences, ou bien que Sa Majesté ne désiroit pas la paix, puisqu'elle offroit si peu pour la conclure, après que de leur part ils s'étoient expliqués non seulement comme les plus modérés des Alliés, mais encore des Membres de la République; qu'il étoit tems de mettre fin aux lenteurs d'une négociation infructueuse; que si elle étoit plus longtems prolongée, les partisans de la guerre, gens emportés, prendroient la supériorité sur les bien intentionnés, & ajoûteroient aux conditions demandées le rétablissement du Traité des Pyrenées.

La conférence tenue le matin, finit après cette déclaration. Ils dînérent ensemble, & pendant le repas les Députés réïtérérent souvent les protestations du désir qu'ils avoient de parvenir à l'heureuse conclusion d'une bonne paix, également souhaitée de

ceux

ceux qui penſant comme eux, avoient partagé leurs peines, & les avoient aidés à faire modérer les conditions préliminaires au point où elles étoient enfin réduites. Ils prétendoient que la France leur ſût gré de lui tendre la main pour la préſerver de l'abîme où elle tomberoit, ſi elle laiſſoit perdre une occaſion qu'elle ne trouveroit plus, à-moins que, contre toute apparence, le ſort des armes ne vînt à changer.

Le dîner fini, tous trois rentrérent en conférence. Les Députés Hollandois l'ouvrirent par la récapitulation de toutes les conditions nommées préliminaires, qu'ils demandoient comme abſolument néceſſaires à la paix. Ils déclarérent qu'il ne ſuffiſoit pas pour la ſûreté de la Barriére, que le Roi conſentît d'ajoûter à ſes offres Ypres, Menin & Condé, qu'il falloit encore y joindre Tournay & Maubeuge.

Qu'à l'égard des Alliés, l'Empereur & l'Empire vouloient que le Traité de Munster fût rétabli, qu'il étoit donc indiſpenſable d'accorder cette condition.

Celle de laiſſer au Duc de Savoye généralement tout ce qu'il avoit occupé en Dauphiné, n'étoit pas moins eſſentielle à la paix. Les Hollandois s'honoroient & ſe faiſoient une loi d'obtenir en faveur de leurs Alliés, tous les avantages que la République pouvoit leur procurer par une négociation dont ils s'étoient repoſés ſur elle. Il ſembloit en même tems que ce fût un ſujet de ſatisfac-

tion pour elle, de faire éprouver aux Alliés de la France, la douleur & le repentir des liaisons qu'ils avoient prises avec elle & avec l'Espagne; car enfin les Députés s'expliquérent décisivement sur les intérêts des Electeurs de Cologne & de Baviére. Ils refusérent de les comprendre dans ces mêmes préliminaires où pas un des Alliés de leurs Maîtres n'étoit oublié. Ils dirent de plus que si l'Electeur de Baviére étoit rétabli dans ses Etats, ce seroit à condition de laisser à l'Electeur Palatin le Haut-Palatinat, dont l'Empereur lui avoit donné l'investiture, & le premier rang dans le Collége Electoral. Qu'à l'égard de l'Electeur de Cologne, il seroit obligé de recevoir garnison Hollandoise dans la Citadelle de Liége, dans Huy & Bonn.

Ils protestérent que jamais les Alliés ne consentiroient à laisser au Roi Philippe la moindre partie de la Monarchie d'Espagne, soit comme dédommagement, soit à quelque titre qu'elle fût demandée. Ils quittérent alors le style & le personnage de Négociateurs, & comme revêtus de l'autorité des Consuls de l'ancienne Rome, ils prononcérent que le sort des armes décideroit des conditions de la paix; ainsi que le Roi d'Espagne ne devoit pas se flatter d'obtenir le plus modique dédommagement de cette Monarchie; que les deux Electeurs ne seroient écoutés que dans une assemblée générale, lorsqu'il s'en feroit une pour la paix; que si ces Princes pouvoient alors obtenir

la reſtitution de leurs Etats, la grace ne leur en ſeroit accordée que par la protection de la Hollande & de l'Angleterre; & que le meilleur conſeil à donner à l'un & à l'autre, étoit de ſe la concilier en ménageant avec ſoin ces deux Puiſſances.

Les Députés ſignifiérent à Rouillé que c'étoit leur dernier mot. Nous ſommes bien fâchés, ajoûtérent-ils, que vous ne l'ayez pas compris dès les premiéres conférences, ou bien que vous n'en ayez pas ſuffiſamment inſtruit le Roi votre Maître.

Le Préſident Rouillé étonné de la hauteur & de la mauvaiſe foi des Négociateurs, autant que de la dureté nouvelle des conditions, dit qu'au-moins il regardoit la reſtitution de Lille & de ſa Châtellenie comme accordée. Il eſt vrai, répondirent-ils, que vous l'avez toujours ſuppoſé, mais nous ne l'avons jamais penſé; vous avez mal interprété nos intentions. Nous vous avons laiſſé croire ce qu'il vous a plû. Lille, au commencement d'Avril, étoit encore en mauvais état; les François le ſavoient, nous avions lieu de craindre qu'ils n'euſſent deſſein d'en profiter; il étoit de la prudence de vous laiſſer croire qu'elle vous ſeroit rendue par la paix; vous vous en êtes flatté; Lille eſt préſentement en ſûreté, ne comptez plus ſur la reſtitution.

Ils ſe ſavoient bon gré d'un pareil artifice; & ce fut à-peu-près du même ton, que lorſque Rouillé les fit ſouvenir qu'ils avoient

promis que les Etats-Généraux employeroient leurs offices pour conſerver au Roi d'Eſpagne les deux Siciles, ils ſe recriérent ſur le terme de promis, comme ſuppoſant un engagement qu'ils niérent, & prétendirent qu'ils avoient dit ſimplement que l'intention de la République étoit de contribuer, autant qu'il ſeroit poſſible, à conſerver au Roi Philippe le titre de Roi dont il étoit revêtu. Ainſi la ſincérité des Députés parut ſeulement dans l'aveu qu'ils firent de la ſupercherie dont ils avoient uſé au ſujet de la reſtitution de Lille. D'ailleurs ils ne ſe mirent pas en peine de juſtifier la différence énorme entre les préliminaires propoſés par l'un d'eux comme fondement de la négociation, & les conditions maintenant exigées par les ennemis de la France, pour commencer à traiter de la paix.

Elle s'éloignoit à chaque conférence, & la ſeule reſſource pour prévenir les nouveaux obſtacles que les événemens de la guerre apporteroient encore à ſa concluſion, auroit été de convenir, avant la campagne, d'une ſuſpenſion d'armes. Le Préſident Rouillé vouloit en tenter la propoſition, mais les Députés ne lui laiſſérent pas la moindre ouverture pour en parler, & véritablement ils avoient moins de liberté dans cette conférence que dans les précédentes.

Le Prince Eugéne, le Duc de Marlborough, les Miniſtres des Alliés, tous raſſemblés à La Haye, avoient eu le tems d'agir.

gir. L'autorité des deux Généraux, la confiance que leurs ſuccès inſpiroient, les discours des Miniſtres ſubalternes augmentoient le déſir presque général de continuer la guerre, & l'eſpérance de faire des conquêtes faciles ſur un Royaume qu'on repréſentoit comme accablé de ſes pertes.

Buys & Van der Duſſen avant que de ſe rendre à la derniére conférence, avoient été obligés d'aller chez le Prince Eugéne & chez le Duc de Marlborough. Il n'y avoit pas lieu de douter qu'ils n'euſſent reçu de l'un & de l'autre des ordres peu favorables à la paix. Ils les avoient fidélement exécutés.

Le Préſident Rouillé n'avoit que trop ſujet de ſe plaindre non ſeulement de leurs variations & de leurs nouvelles demandes, mais encore du deſaveu des points dont il paroiſſoit qu'on étoit convenu dans les conférences précédentes. Il chargea Pettekum de porter ſes juſtes plaintes au Penſionnaire. Pour toute réponſe ce Miniſtre dit qu'il ignoroit les expreſſions dont les Députés s'étoient ſervis. Que quant au fond, certainement ils n'avoient pas excédé leurs ordres; que même ils les avoient modérés, lorsqu'ils avoient vu que le Sieur Rouillé prenoit feu ſur l'expoſition qu'ils en avoient faite; qu'il s'y prenoit mal pour parvenir à la paix. Allez le trouver encore, dit-il à Pettekum; dites-lui de ma part, comme un conſeil que je lui donne en ami, de ne pas chicaner ſur la Barriére. Exhortez-le d'écrire au Roi

Roi ſon Maître, en termes bien précis; & s'il n'a pas d'inſtructions ſuffiſantes, de lui demander inſtamment des pouvoirs plus amples; enfin de faire enſorte que les Etats-Généraux ſoient contens.

Le Penſionnaire confirma généralement les déciſions des Députés ſur tous les autres articles. Il dit qu'ils avoient parlé conformément à leurs inſtructions.

Pettekum alla chez le Duc de Marlborough, & découvrit ſans beaucoup de pénétration, qu'il étoit le premier mobile des diſcours tenus par le Penſionnaire. Toutefois Marlborough, ſuivant ſon caractére, proteſta fauſſement qu'il déſiroit la paix, & contribueroit de tout ſon pouvoir à ſon heureuſe concluſion; que la France avoit tort de la retarder, que ſon intérêt étoit d'y concourir & d'accorder au-plutôt les conditions demandées. Pettekum répondit qu'elles étoient ſi dures, que vraiſemblablement le Roi romproit plutôt la négociation, que de les admettre. Tant pis pour la France, reprit Marlborough; car la campagne une fois commencée, les choſes iront plus loin que le Roi ne penſe.

Pettekum partit pour Bodegrave, inſtruiſit Rouillé de ce qu'il avoit fait & de ce qui lui avoit été dit. De retour à La Haye il vit encore Marlborough, & lui dit qu'il croyoit que le Roi rappelleroit Rouillé, ſi les Alliés perſiſtoient à refuſer la reſtitution de Lille à Sa Majeſté, & les deux Siciles

pour

pour le dédommagement du Roi d'Eſpagne. Jamais, dit Marlborough, les Alliés ne ſe dédiront de leurs demandes préliminaires.

La veille de ce même jour il avoit conféré avec les Députés de l'Etat, & demandé que toute condition de paix fût rejettée, ſi la Monarchie d'Eſpagne n'étoit totalement reſtituée, & Dunkerque démoli.

C'eſt ce que Pettekum apprit du Penſionnaire. Ce Miniſtre lui dit en même tems, qu'il voyoit avec douleur la paix encore éloignée par les prétentions des Alliés; qu'il n'étoit pas moins touché du peu de ſincérité qu'il attribuoit à la France, & de l'obſtacle qu'elle mettoit elle-même à ſon propre bien, refuſant de s'expliquer ſur la Barriére, comme elle auroit dû le faire, pour engager les Etats-Généraux à déſirer la paix, & ſe les rendre favorables.

Le Duc de Marlborough s'embarqua ſur la fin du mois d'Avril pour l'Angleterre. Il répandit que des raiſons particuliéres & perſonnelles l'obligeoient d'y retourner: il n'attendit pas même que le vent fût bon pour ſon paſſage.

L'opinion commune étoit que le principal motif de ce voyage, ne pouvoit être que le deſſein formé de rompre toute négociation de paix. Car on ignoroit encore les mouvemens ſecrets de l'Angleterre: on diſoit auſſi que s'il ne réuſſiſſoit pas à rompre la négociation, il raméneroit ſeulement avec lui quelques perſonnes affidées, & dans ſa dé-

dépendance, qu'il laifferoit à La Haye, pour y traverfer toute négociation, pendant le cours de la campagne.

Il n'y avoit plus lieu d'efpérer aucun fruit des conférences tenues jusqu'alors en Hollande. Le Préfident Rouillé attendoit chaque jour l'ordre que le Roi lui enverroit de fe retirer; & le feul fervice qu'il fe crut encore en état de rendre à Sa Majefté, étoit de pénétrer, s'il étoit poffible, la véritable caufe de la conduite étonnante, & de l'Etat, & de fes Députés. Van der Duffen avoit affecté un défir ardent de la paix. Il étoit convenu avec le Comte de Bergheick du plan pour y parvenir, & de l'établiffement des conférences. Il ne refufa pas celles que Rouillé lui demanda, & convint avec lui d'une entrevue fecréte. Ils fe virent donc encore. Van der Duffen attribua principalement aux Miniftres du Duc de Savoye, dirigés par Marlborough, la prétention totale de la Monarchie d'Efpagne, fans referve en faveur du Roi Philippe.

Le parti modéré n'étoit plus le maître des délibérations. Le Penfionnaire, & les autres bien intentionnés pour la paix, étoient forcés de céder au torrent. Marlborough & le Prince Eugéne dominoient, foutenus du grand nombre des partifans de la guerre. Malheur, dit Van der Duffen, qui ne feroit pas arrivé, fi pendant qu'ils étoient abfens de La Haye, les conditions demandées dans les premiéres conférences euffent été accordées.

dées. Le retour de l'un & de l'autre en Hollande avoient fortifié les cabales, & causé l'ordre que les Députés avoient reçu, de prétendre que toute la Monarchie d'Espagne fût cédée sans démembrement. S'ils avoient gardé le silence sur une condition si dure, ce n'étoit que par ménagement pour le Sieur Rouillé. Vous parûtes, lui dit Van der Dussen, si vif, si échauffé sur les réponses que nous vous fîmes sur d'autres articles, dont jusqu'alors nous avions parlé moins décisivement, que nous crûmes vous devoir épargner un nouveau sujet de vous irriter, & peut être avec raison. Nous l'avons avoué à nos Supérieurs, & nous en avons été blâmés.

Le Président Rouillé répondit qu'une telle variation étoit si extraordinaire, qu'il ne pourroit se résoudre à la croire, que lorsqu'elle lui seroit annoncée formellement, par la voie jusqu'alors établie des conférences; que s'il en usoit autrement, il donneroit lieu de penser que les Etats-Généraux n'auroient jamais eu intention de traiter sincérement, & de bonne-foi: que leur dessein secret étoit d'amuser leurs Peuples, & de trouver ensuite quelque mauvais prétexte de rompre une trompeuse négociation.

Van der Dussen convint que Rouillé auroit lieu de le croire, quoiqu'il n'y eût rien de plus opposé aux vues sincéres des bien intentionnés; qu'il falloit les plaindre, & que pour les justifier il auroit été nécessai-

re

re de découvrir la ſituation préſente du Gouvernement, myſtére qu'il n'étoit pas permis à un Républicain de révéler. Qu'il pouvoit dire en général que ceux dont la prudence avoit cauſé l'ouverture des conférences, étoient maintenant cenſurés, ſuſpects, & même expoſés.

Rouillé conclut de ces confidences, vraies ou fauſſes, que le ſeul parti qu'il y eût à prendre, étoit de retourner en France ſitôt qu'il auroit reçu l'ordre du Roi qu'il attendoit pour ſon départ.

Le Député le conjura de ne pas déſeſpérer, mais d'attendre les changemens que le tems, la patience, & la bonne conduite des bien intentionnés pourroient produire. Comme il y a, dit-il, beaucoup de vivacité dans les délibérations, il y a tout auſſi peu de ſtabilité. On a déjà refuſé au Duc de Marlborough de comprendre dans les préliminaires la condition de démolir les fortifications & les ouvrages de Dunkerque. Il faut cependant compter que la prétention des Anglois ſur cet article ſera ſoutenue vivement, lorsqu'on s'aſſemblera pour la paix.

Le Préſident Rouillé eſſaya, mais inutilement, d'inſinuer qu'il ſeroit à propos de ſuſpendre les hoſtilités. Van der Duſſen répondit qu'il étoit impoſſible de s'oppoſer aux volontés du Prince Eugéne & de Marlborough, trop intéreſſés l'un & l'autre à commencer la campagne, pour en différer l'ouverture; que l'Etat ne pouvoit que prendre

dre des précautions sages pour modérer leur vivacité, choisir pour cet effet les Députés qui seroient envoyés à l'armée, plus disposés à considérer le bien public & à faire ce qu'il demanderoit, qu'à céder à la complaisance qu'ils auroient pour les Généraux.

Van der Dussen souhaitoit obtenir deux passeports pour des vaisseaux. Cette légére grace, demandée dans le moment de la séparation, donna lieu au Président Rouillé de lui faire espérer qu'il lui seroit facile d'en obtenir de plus grandes, si ses soins réussissoient enfin à conduire à la conclusion d'une bonne paix.

Il restoit peu d'espérance d'y parvenir après ces derniers éclaircissemens. Ils ne laissoient pas lieu de douter que la République de Hollande, assujettie aux volontés de ses Alliés, n'eût perdu volontairement le pouvoir de décider, & de prendre le parti le plus conforme à ses véritables intérêts. Une soumission totale à ses prétendus amis, l'entraînoit à croire que le tems étoit venu d'accabler la France, de profiter de ses pertes, & de la réduire en tel état, qu'elle ne feroit plus trembler ses voisins, comme il étoit arrivé si fréquemment depuis que le Roi régnoit.

Il est vrai qu'elle étoit alors affligée de plusieurs maux; la famine imminente se joignoit à ceux de la guerre; le froid excessif succédant subitement au dégel au commencement du mois de Janvier, avoit fait périr

les grains semés. Le printems paroissoit, sans laisser voir aucune apparence de production des biens de la terre. On ne prévoyoit que malheur de tous côtés. Les discours étoient aussi tristes que les sujets de raisonnement. On enchérissoit encore sur le mauvais état du Royaume; & ce que chacun en disoit, vrai ou faux, passoit dans les Pays étrangers. Il est certain qu'une guerre soutenue pendant huit ans contre la plus grande partie des Puissances de l'Europe, avoit extrêmement affoibli les Provinces. Les nouvelles que les étrangers en recevoient, persuadoient sans peine qu'elles étoient épuisées d'hommes & d'argent. Chaque jour, les ressources & le crédit pour trouver de nouveaux fonds, périssoient: les armées du Roi, autrefois victorieuses, avoient été forcées, après des batailles sanglantes, d'abandonner les Pays où elles étoient entrées comme triomphantes.

L'Allemagne, les Païs-Bas, le Piémont, avoient été le théâtre de leurs désastres. Les ennemis du Roi accoutumés à rendre les Places assiégées presqu'aussi-tôt que le siége en étoit formé, s'étoient rendus maîtres à leur tour des Places de la domination de Sa Majesté. Ils menaçoient de pénétrer dans le cœur de la France. Elle n'étoit pas en état de regarder comme vaines des menaces si nouvelles & si peu vraisemblables, lorsque la guerre avoit commencé. Le Roi donnoit alors ses ordres sur les bords du Danube,

du Tage & du Pô. On n'auroit pas cru qu'après quelques années, il eût été réduit à défendre l'intérieur de ſon Royaume, même obligé d'examiner s'il pourroit demeurer en ſûreté dans le lieu de ſon ſéjour ordinaire.

Quoique le courage des troupes eût été éprouvé en toutes occaſions, même les plus malheureuſes, on doutoit ſi elles réſiſteroient au défaut de payement & de ſubſiſtance.

La ſeule reſſource étoit donc celle de la paix déſirée & demandée comme le ſalut du Royaume. Mais ce déſir ardent fondé ſur une néceſſité évidente, augmentoit l'aliénation des ennemis, & fourniſſoit à leur haine autant de raiſons nouvelles de frapper & d'accabler la France, en continuant une guerre qu'elle ne pouvoit plus ſoutenir. C'étoit la ſource de tant de prétentions, qualifiées de préliminaires néceſſaires, des variations des Négociateurs Hollandois ſoumis à leurs Alliés, des demandes nouvelles qu'ils avoient faites à chaque conférence, du deſaveu fait de leur part dans les dernières, des mêmes points dont ils étoient convenus dans les précédentes.

Le cours d'un régne heureux n'avoit été traverſé, pendant une longue ſuite d'années, d'aucun revers de fortune. Le Roi reſſentit d'autant plus vivement les calamités, qu'il ne les avoit pas éprouvées depuis qu'il gouvernoit par lui-même un Royaume floriſſant. C'étoit un terrible ſujet d'humiliation pour un Monarque accoutumé à

vaincre; loué ſur ſes victoires, ſes triomphes, ſa modération lorſqu'il donnoit la paix, & qu'il en preſcrivoit les loix, de ſe voir alors obligé à la demander à ſes ennemis; leur offrir inutilement pour l'obtenir, la reſtitution d'une partie de ſes conquêtes, celle de la Monarchie d'Eſpagne, l'abandon de ſes Alliés, & forcé de s'adreſſer pour faire accepter de telles offres, à cette même République, dont il avoit conquis les principales Provinces en l'année 1672. & rejetté les ſoumiſſions, lorſqu'elle le ſupplioit de lui accorder la paix à telles conditions qu'il lui plaîroit de dicter.

Le Roi ſoutenoit un changement ſi ſenſible avec la fermeté d'un Héros, & la ſoumiſſion parfaite d'un Chrétien aux ordres de la Providence: moins touché de ſes peines intérieures que de la ſouffrance de ſes Peuples, toujours occupé des moyens de la ſoulager & de terminer la guerre. A peine s'appercevoit-on qu'il ſe fit quelques violences pour cacher au public ſes ſentimens: ils étoient en effet ſi peu connus, que c'étoit alors une opinion aſſez commune, que plus ſenſible à ſa gloire qu'aux maux de ſon Royaume, il préféroit au bien de la paix la conſervation de quelques Places qu'il avoit conquiſes en perſonne; que s'il pouvoit ſe réſoudre à les céder, il auroit la paix, & qu'elle dépendoit du ſacrifice de ces mêmes Places.

Quelques-uns de ceux qui approchoient

le

le plus près de Sa Majesté, n'étoient pas exempts de former ces injustes soupçons. Ils se glissérent même dans son Conseil, composé pour lors de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de cinq Ministres; savoir du Sieur de Pontchartrain, Chancelier de France; du Duc de Beauvilliers, Chef du Conseil des Finances, qui avoit été Gouverneur des Princes Enfans de France; du Marquis de Torcy, Sécretaire-d'Etat, ayant le département des Affaires Etrangéres; du Sieur Chamillart, Sécretaire-d'Etat, chargé des affaires de la Guerre; & du Sieur des Marets, Contrôleur-Général des Finances.

La relation des derniéres conférences, lue au Conseil, dissipa toute espérance de paix. On en sentit encore plus la nécessité de l'obtenir, quelque prix qu'elle pût couter.

Le Duc de Beauvilliers prenant la parole, employa les plus fortes raisons pour représenter à quel point cette paix qui fuyoit, étoit nécessaire, à quelles extrémités le Roi & le Royaume se trouveroient réduits, si malheureusement on laissoit échapper l'occasion de la conclure. Il s'étendit en termes pathétiques & touchans sur les suites funestes d'une guerre qu'il seroit désormais impossible de soutenir. Il fit envisager, & clairement, le personnage affreux que le Roi seroit peut-être forcé de faire pour contenter ses ennemis, & recevoir d'eux les

conditions qu'ils jugeroient à propos de lui impoſer.

Le Chancelier enchérit encore ſur cette cruelle peinture, & tous deux s'adreſſant au Miniſtre de la Guerre, comme à celui des Finances, les preſſérent de dire à Sa Majesté, en Miniſtres fidéles, s'ils croyoient, connoiſſant particuliérement l'état des troupes & des finances, qu'il lui fût impoſſible de ſoutenir les dépenſes, & prudent de s'expoſer aux hazards de la campagne.

Une ſcéne ſi triſte ſeroit difficile à décrire, quand même il ſeroit permis de révéler le ſecret de ce qu'elle eut de plus touchant.

Le Roi éprouva pour-lors que l'état d'un Monarque Maître abſolu d'un grand Royaume, n'eſt pas toujours l'état le plus heureux & le plus à ſouhaiter. Il ſentit que s'il étoit au-deſſus des autres hommes, il étoit auſſi expoſé à de plus grands revers; que plus on eſt élevé, plus l'infortune eſt ſenſible; & que c'eſt pour un Prince un ſujet de douleur auſſi vive que légitime, de ſe voir attaqué de tous côtés, ſans avoir les moyens ni de ſoutenir la guerre ni de faire la paix.

Dieu vouloit l'humilier avant que de reprimer & de châtier l'orgueil de ſes ennemis. Le Roi ſoumis aux ordres de la Providence, conſentit à de nouveaux ſacrifices; & ſans pénétrer encore s'ils ſuffiroient, il écrivit au Préſident Rouillé de reprendre les conférences.

Sa Majeſté lui commanda de faire connoître

tre aux Députés, qu'elle ne pouvoit considérer comme une négociation réglée, des conversations vaines où le tems se perdoit inutilement en discours équivoques de la part des Hollandois, en demandes nouvelles, sans être jamais contens de celles qui leur avoient été précédemment accordées, & cachant avec soin le fond inépuisable de leurs prétentions & de celles de leurs Alliés.

Rouillé eut ordre d'en demander une explication claire & précise; mais de quelque maniére que les Députés répondissent, il devoit user de patience, & ne pas rompre; au-contraire déclarer nettement, comme il en avoit le pouvoir, que Sa Majesté consentoit à céder Maubeuge. Elle lui permit d'y ajoûter Tournay, après quelque résistance; & lui ordonna de penser sur-tout que le point principal étoit de conclure la paix avant l'ouverture de la campagne.

Rouillé eut ordre de faire tous ses efforts pour obtenir la restitution de Lille, & de tâcher d'y parvenir en offrant un équivalent. Sa Majesté lui permettoit en ce cas de consentir à la démolition des fortifications de Dunkerque, même à combler son port, pourvu que conservant Tournay, Lille fût rendu. Enfin Sa Majesté consentoit à donner Tournay, aussi-bien qu'à laisser Lille entre les mains des ennemis, si cette nouvelle condesendance de sa part produisoit la paix.

Dans la même vue de cette paix si nécessaire, le Roi consentit à rétablir le Traité de Munster, suivant les demandes de l'Empereur & de l'Empire, avec la seule clause de démolir les fortifications faites à Strasbourg par ses ordres, & de remettre cette ville au même état où elle étoit avant que de passer sous la domination de Sa Majesté. Elle se contentoit du seul Royaume de Naples, sans la Sicile, pour le dédommagement du Roi son petit-fils. Elle consentoit à remettre aux conférences de la paix les intérêts des Electeurs de Cologne & de Baviére. Enfin elle promettoit que le Roi Jaques sortiroit de France, à condition que sa sûreté & sa subsistance seroient établies & assûrées par le Traité de paix.

La dépêche contenant ces ordres, fut lue & écoutée avec une douleur égale dans le Conseil tenu le 28 Avril. La fermeté du Roi ne se démentit pas un instant. Sa derniére résolution étoit prise. Touché vivement de l'état de son Royaume, rien ne lui coutoit plus pour rendre la paix à ses Peuples.

Jusqu'alors on ignoroit à quel prix les ennemis mettroient enfin un bien si nécessaire à la France. On ne découvroit de leurs desseins que celui de perpétuer la guerre & de ruiner le Royaume. Plus Sa Majesté amplifioit ses offres, plus ils se montroient intraitables, & plus ils augmentoient leurs prétentions. Il étoit d'une extrême importance de pénétrer le fond de leurs intentions, par-

ticuliérement celles des Etats-Généraux. Une négociation prolongée, décrioit encore les affaires & l'état de la France, & pouvoit achever de décourager les Peuples. Il convenoit pour les ranimer, de les inſtruire des offres que le Roi avoit faites pour acheter le repos de ſes Sujets; de leur faire connoître dans toute ſon étendue, la paſſion des ennemis de la Nation Françoiſe, leur mauvaiſe foi dans la maniére de traiter; d'expoſer à des Peuples fidéles, zélés pour la gloire de leur Maître & de la Patrie, ce qui s'étoit paſſé dans la négociation, & deplus ce qu'il ſeroit poſſible d'apprendre encore avec certitude du plan que les Puiſſances liguées contre la France ſe feroient formé.

La connoiſſance de leurs projets n'étoit pas moins néceſſaire pour en prévenir l'effet, & prendre de juſtes meſures pour les rendre inutiles.

Quoique les conférences tenues depuis deux mois euſſent été inutiles, le Roi jugea qu'il ne falloit pas rompre toute négociation dans une conjoncture où le beſoin d'avoir la paix étoit ſi preſſant; mais il n'y avoit plus lieu de l'eſpérer des conférences de Bodegrave. Il s'en étoit tenu quatre dans cet eſpace de tems, elles avoient ſeulement appris que les Hollandois, ſoit volontairement, ſoit en déférant à la ſupériorité de leurs Alliés, ne travailleroient ni utilement ni ſincérement à la paix. On étoit à la fin du mois d'A-

d'Avril, & l'ouverture de la campagne n'étoit retardée que par le dérangement de la saiſon. Il reſtoit ſi peu de tems pour négocier, qu'à peine le Préſident Rouillé pourroit-il conférer avec les Députés, & faire uſage des nouveaux pouvoirs que le Roi lui confioit; & s'il étoit obligé de demander quelque inſtruction nouvelle, le Courier qu'il dépêcheroit n'auroit pas le loiſir de les lui reporter avant que les armées fuſſent aſſemblées. La criſe étoit telle, qu'il étoit à ſouhaiter pour le bien des affaires, que le Négociateur eût été aſſez particuliérement inſtruit de leur état véritable, pour prendre ſur lui de paſſer ſes pouvoirs, s'il trouvoit un moment heureux, mais ineſpéré, de conclure.

Ces réflexions aiſées à faire, engagérent le Miniſtre chargé des Affaires Etrangéres à s'offrir au Roi pour aller en Hollande, reconnoître s'il reſtoit encore quelque voie de travailler avec ſuccès au rétabliſſement de la paix. Si toute eſpérance en étoit perdue, la ſienne étoit de pénétrer autant qu'il lui ſeroit poſſible les ſecrets deſſeins des ennemis, peut-être de les engager à les révéler eux-mêmes. Ce n'étoit pas qu'il y eût le moindre reproche à faire au Préſident Rouillé. Il avoit conduit avec beaucoup de ſageſſe une négociation infructueuſe, ménagé avec prudence les ordres que Sa Majeſté lui avoit confiés. & ſans épuiſer ſes pouvoirs laiſſé ſuffiſamment connoître aux Dé-

Députés, que leurs Maîtres obtiendroient d'elle une grande partie des avantages qu'ils demandoient, soit pour le commerce, soit sous prétexte de sûreté de la Barriére; mais il s'agissoit de presser la négociation, puisque le Roi ne la vouloit pas rompre, & de savoir avant la campagne ce qu'on pouvoit attendre de sa continuation. Le Sécretaire-d'Etat instruit particuliérement des intentions du Roi, de la situation où se trouvoit le Royaume, & de ce qui s'étoit passé dans le cours de la négociation, pouvoit profiter sans attendre de nouveaux ordres, des momens de conclure, s'il s'en présentoit un seul favorable à la paix.

Sa Majesté goûta la proposition que lui fit son Ministre, demeuré seul auprès d'elle après que les autres Ministres furent sortis du cabinet où le Conseil se tenoit ordinairement. Elle ne voulut pas cependant décider encore. Elle remit la décision au lendemain, jour que se rassembleroit le Conseil.

Une telle commission n'étoit exempte ni de péril pour celui qui l'avoit proposée, ni de peines & de déplaisirs qu'elle pouvoit lui causer pour l'avenir.

A l'égard du péril, il falloit traverser le Pays ennemi dans un tems où les troupes des Alliés commençoient à se mettre en mouvement, arriver & séjourner à La Haye, où régnoient la haine & la fureur contre la France; & pour sûreté du voyage & du sé-

jour, ſe contenter d'un ſimple paſſeport du nombre de ceux que le Préſident Rouillé avoit obtenus ſans nom, parce qu'ils étoient demandés pour de ſimples Couriers.

Le Sieur Rouillé lui-même, muni d'un paſſeport en bonne forme, attendu pour les conférences, avoit été près d'être enlevé par les ordres du Comte d'Albermarle, à plus forte raiſon celui qui n'avoit d'autre aſſurance que celle d'un paſſeport très-ſusceptible de conteſtations, pouvoit craindre que la validité n'en fût pas reconnue, tout au moins qu'il ne demeurât lui-même arrêté pendant une longue diſpute.

Quant aux déplaiſirs dont cette commiſſion ſeroit la ſource, il prévoyoit que réuſſiſſant, la paix ſi déſirée, à quelque prix qu'elle fût achetée, ne ſeroit conclue qu'à des conditions peu honorables. Qu'un tel Traité deviendroit pour lui & pour ſa mémoire, un prétexte de reproches, & un ſujet de deshonneur. Qu'on le mettroit au nombre de ces Traités malheureux que la France a été forcée d'accepter après les plus grands déſaſtres. Le ſouvenir des maux qu'on ne reſſent plus, s'efface aiſément. Plus les tems s'éloignent, plus les événemens paſſés deviennent inconnus; mais la poſtérité ſe croit en droit de condamner les ſacrifices dont elle ignore quelle a été la fatale néceſſité. Celui qui dans ſon tems a ſigné un Traité peu honorable, mais néceſſaire, eſt mis au rang des Négociateurs infortunés,

&

& regardé comme l'inſtrument de la honte de ſa Nation.

Une autre eſpéce de honte paroiſſoit attachée au desagrément de ne pas réuſſir. Les offres du Roi étoient telles qu'on imputeroit au Négociateur la faute d'avoir manqué à conclure une paix déſirée ſi ardemment de toute la France.

Ces conſidérations avoient cédé à l'eſpérance dont il ſe ſentit ſecrétement flatté de rendre un ſervice important au Roi ſon Maître, ſon bienfaiteur, celui de ſa famille, & de contribuer ſoit à quelque heureux changement des affaires, ſoit à pénétrer les deſſeins des ennemis.

La propoſition du voyage expoſée par le Roi dans le Conſeil tenu le lendemain 29 Avril, fut louée & approuvée unanimement. La dépêche deſtinée pour le Préſident Rouillé ſervit d'inſtruction. Elle étoit conçue en ces termes:

*A Verſailles, ce 29 Avril* 1709.

„ Monſieur le Préſident Rouillé. J'attendois avec impatience l'effet des ordres que je vous ai donnés par ma dépêche du 15 de ce mois, & j'avois lieu de croire qu'ils ſuffiroient pour obliger les Députés de Hollande à convenir enfin avec vous des principales conditions de la paix, lorsque j'ai vu le contraire par la lettre que vous m'avez écrite le 24, & dont vous

„ aviez

„ aviez chargé votre Sécretaire. J'ai trou-
„ vé dans la relation que vous me faites de
„ votre derniére conférence, plus d'éloi-
„ gnement que jamais à la conclusion d'un
„ Traité; je dirois même plus de mauvaise
„ foi, si je n'attribuois à la crainte que les
„ Hollandois ont de leurs Alliés, principa-
„ lement des Anglois, le desaveu que les
„ Députés font présentement des mêmes
„ conditions dont ils étoient convenus avec
„ vous dans vos deux premiéres conféren-
„ ces. J'avois lieu de croire, suivant le
„ le compte que vous m'aviez rendu de la
„ seconde, que la seule difficulté rouloit
„ sur Tournay & sur Condé; ensorte que
„ sacrifiant cette derniére Place, & Mau-
„ beuge au-lieu de Tournay, les Hollan-
„ dois devoient être satisfaits de la Barriére
„ que je leur assurois.

„ Je comptois qu'ils ne formeroient plus
„ d'incidens sur les Royaumes de Naples &
„ de Sicile, les Députés vous ayant eux-
„ mêmes proposé les termes dont il con-
„ viendroit d'user pour réserver ces deux Ro-
„ yaumes en faveur du Roi mon petit-fils.

„ Enfin, ils insistoient si mollement sur
„ la prétention de rétablir le Traité de
„ Munster, qu'il paroissoit que leurs Maî-
„ tres n'appuyoient cette demande injuste,
„ après deux Traités solemnels, que par
„ complaisance pour leurs Alliés.

„ Comme je vois cependant que nonob-
„ stant le dernier état où vous en étiez de-
„ meu-

„ meuré avec les Députés de Hollande, ils
„ conteſtent préſentement tous les points
„ dont il ſembloit qu'ils étoient d'accord
„ avec vous, qu'ils veulent à peine laiſſer
„ le Royaume de Naples au Roi mon petit-
„ fils, qu'ils inſiſtent ſur le rétabliſſement
„ du Traité de Munſter, & qu'ils nient mê-
„ me d'avoir conſenti à me reſtituer Lille
„ & ſa Châtellenie, je ne puis avoir bonne
„ opinion de l'iſſue d'une négociation où
„ chaque Député ſe dédit dans une con-
„ férence, de ce dont ils étoient convenus
„ dans la précédente; & jusqu'à ce qu'il y
„ ait plus de ſolidité & plus de ſuite, on
„ doit s'attendre que non ſeulement cinq
„ ſemaines, mais encore pluſieurs mois s'é-
„ couleront inutilement.

„ Le billet du Sieur Van der Duſſen,
„ dont il eſt fait mention dans l'inſtruction
„ que je vous ai donnée, & dont je vous
„ envoie encore la copie, promettoit une
„ négociation plus prompte & plus ſincére.
„ Il ſpécifie, comme vous le verrez enco-
„ re, l'offre des Eſpagnes, des Indes, du
„ Milanez, & des Païs-Bas Eſpagnols; &
„ paſſant ſous ſilence les Royaumes de Na-
„ ples & de Sicile, il laiſſe aſſez entendre
„ que l'intention de la République de Hol-
„ lande étoit de réſerver l'un & l'autre pour
„ le Roi mon petit-fils.

„ Les termes de ce qui a été ajoûté aux
„ Païs-Bas Eſpagnols, ſont rélatifs aux
„ propoſitions faites de ma part en 1706.
„ Elles

„ Elles comprenoient uniquement Ypres &
„ Menin, & j'y ajoûte préſentement Fur-
„ nes fortifié, Condé & Maubeuge. Je
„ donne donc bien plus que le Sieur Van
„ der Duſſen ne demandoit dans le billet
„ qui a ſervi de fondement à la négocia-
„ tion préſente. Si les prétentions des Hol-
„ landois ont augmenté à meſure qu'ils ont
„ apperçu des facilités, & de l'empreſſe-
„ ment de ma part à conclure la paix, il
„ ſeroit de la prudence de tenir préſente-
„ ment une route oppoſée, & de leur fai-
„ re voir que s'ils prennent une entiére con-
„ fiance en leurs forces & en celles de leurs
„ Alliés, je me confie avec encore plus de
„ raiſon en l'aſſiſtance divine; mais comme
„ le moyen de l'obtenir, eſt de contribuer,
„ autant qu'il peut dépendre de moi, au
„ rétabliſſement du repos de la Chrétienté,
„ je veux étendre le ſacrifice que j'ai déjà
„ commencé, bien au-delà des bornes que
„ je m'étois propoſées.

„ Avant de vous en expliquer, il ſera né-
„ ceſſaire de reprendre avec les Députés
„ de Hollande ce qui s'eſt déjà paſſé dans
„ les conférences, & de leur faire voir les
„ inconvéniens d'une négociation où l'une
„ des deux Parties ne ſe déclarant jamais
„ poſitivement ſur ſes prétentions, les aug-
„ mente à meſure que vous faites un pas
„ pour les ſatisfaire.

„ Il faudra rappeller le billet du Sieur
„ Van der Duſſen, faire voir que je vous
„ ai

„ ai donné les ordres néceſſaires pour con-
„ tenter les Hollandois ſur tous les points
„ qu'il contenoit.

„ Vous demanderez enſuite que puisque
„ tant d'avances que vous avez faites ont été
„ jusqu'à-préſent inutiles, & que celles que
„ vous pourriez faire encore tourneroient
„ vraiſemblablement contre mon ſervice,
„ on vous délivre au-moins un plan raiſon-
„ nable des prétentions des Hollandois &
„ de leurs Alliés; car il eſt impoſſible de
„ regarder comme tel celui dont les Dépu-
„ tés ſe ſont expliqués dans la derniére con-
„ férence, & dont vous me rendez compte.

„ Vous attendrez leur réponſe; mais ſoit
„ qu'elle vous contente, ſoit que vous re-
„ ceviez d'eux de nouveaux refus, vous
„ uſerez de la même patience que vous avez
„ témoignée jusqu'à-préſent; & quand ils
„ auront parlé, mon intention eſt que vous
„ ajoûtiez Maubeuge aux offres que vous
„ avez déjà faites, quoique je vous euſſe
„ ordonné de réſerver cette Place pour la
„ derniére extrémité, & ſeulement en cas
„ qu'elle ſervît à la déciſion de la paix.

„ Si cette Place ne ſuffit pas pour la con-
„ clure, & ſi les Députés de Hollande in-
„ ſiſtent encore pour obtenir Tournay, vous
„ employerez toute votre adreſſe & tous
„ vos efforts pour conſerver une Ville ſi im-
„ portante, & que je regarde toujours com-
„ me étant de l'ancien domaine de ma Cou-
„ ronne; mais enfin je veux que vous vous

„ relâchiez auſſi ſur cet article, plutôt que
„ de perdre la conjoncture de terminer la
„ guerre avant l'ouverture de la campagne.
„ Après tant de condeſcendance de ma
„ part, j'avois lieu de croire que les Hollan-
„ dois ne perſiſteroient plus à garder Lille
„ & ſa Châtellenie; mais l'aveu que les Dé-
„ putés vous ont fait de l'artifice dont ils
„ ont uſé avec vous à cette occaſion, me
„ fait douter des intentions de leurs Maîtres,
„ jusqu'à ce qu'elles ſoient bien préciſément
„ expliquées. Je m'attends donc à de nou-
„ veaux combats que vous aurez à livrer
„ pour que Lille & ſa Châtellenie me ſoient
„ reſtituées, & vous ne devez rien oublier
„ pour y réuſſir; car il eſt ſi eſſentiel pour
„ mon ſervice de les retirer des mains de
„ mes ennemis, que ſi vous ne pouvez y
„ parvenir ſans donner un équivalent, je
„ conſentirai pour cet effet, & vous juge-
„ rez avec quel regret, à démolir les forti-
„ fications de Dunkerque, que je garderai
„ raſé, & à combler ſon port.
„ Vous n'uſerez qu'à la derniére extrémité
„ de cet étrange expédient. S'il arrive même
„ que vous ſoyez forcé de le propoſer pour
„ recouvrer Lille, faites enſorte qu'il ſerve
„ auſſi pour ſauver Tournay. Enfin réduiſez-
„ vous à retirer Lille, ſi la propoſition que
„ vous ferez de la démolition de Dunkerque
„ ne ſuffit pas pour me conſerver Tournay,
„ & pour obliger mes ennemis à me rendre
„ Lille; & à la derniére extrémité, déſiſtez-
vous

„ vous auſſi de Lille plutôt que de ne pas
„ conclure.

„ Vous ſerez étonné en liſant cette Dépê-
„ che, des ordres qu'elle contient, ſi diffé-
„ rens de ceux que je vous ai donnés jusqu'à-
„ préſent, & que je croyois encore trop éten-
„ dus; mais je me ſuis toujours ſoumis à la
„ volonté divine, & les maux dont il lui plaît
„ d'affliger mon Royaume, ne me permet-
„ tent plus de douter du ſacrifice qu'il de-
„ mande que je lui faſſe de tout ce qui pou-
„ voit m'être le plus ſenſible.

„ J'oublie donc auſſi ma gloire & mes inté-
„ rêts ſur l'article qui regarde le rétabliſſe-
„ ment des Traités de Weſtphalie. Inſiſtez
„ le plus que vous pourrez ſur l'exécution de
„ celui de Ryswyck. Faites voir, ſelon vos
„ inſtructions précédentes, la difficulté de
„ revenir préſentement à ceux de Weſtpha-
„ lie. Expoſez que leur interprétation ſera
„ une nouvelle ſource de queſtions, de dis-
„ putes, & peut-être de guerre. Mais après
„ avoir épuiſé toutes les bonnes & ſolides rai-
„ ſons que vous pouvez employer, ſi elles
„ ſont inutiles, conſentez à paſſer cet article.
„ Obſervez en même tems que Strasbourg
„ retournant en conſéquence à ſon premier
„ état de Ville Impériale, voiſine des terres
„ de la Maiſon d'Autriche, ſubira bientôt la
„ domination de l'Empereur; ainſi ce Prince
„ auroit une Forteresse redoutable pour
„ l'Alſace.

„ Vous ſavez avec quelle peine j'ai con-

„ senti à céder l'Espagne ; vous pouvez juger
„ de celle que j'aurai à réduire encore le par-
„ tage du Roi mon petit-fils au seul Royau-
„ me de Naples. La Sicile est le seul Etat d'I-
„ talie qui lui soit demeuré fidéle. S'il le perd
„ je ne puis le croire en sûreté au milieu des
„ Napolitains, révoltés contre lui pendant
„ qu'il étoit encore maître de l'Espagne. Les
„ revenus du Royaume de Naples ne suffi-
„ ront pas, à beaucoup près, pour soutenir la
„ Dignité Royale. Pressez donc & insistez
„ pour obliger les Députés de Hollande à
„ maintenir ce qu'ils vous ont promis. Vous
„ avez demandé d'abord la Sardaigne, & les
„ Places de Toscane, pour les joindre aux
„ deux Siciles ; ils ne se sont recriés que sur
„ cette addition. Quand je m'en suis désisté,
„ ils vous ont fourni les termes qui devoient
„ exprimer la réserve de Naples & de Sicile ;
„ qu'ils réfléchissent sur ce qu'ils diroient, si
„ vous leur proposiez une variation pareille à
„ celles que vous essuyez de leur part. J'ac-
„ corde à mes ennemis des avantages assez
„ grands pour réserver au-moins ces deux
„ Royaumes en faveur du Roi mon petit-fils ;
„ mais après avoir expliqué le motif de tant
„ de cessions que je vous permets de faire
„ pour conclure la paix, j'y ajoûterai encore
„ celle de la Sicile, si elle est absolument né-
„ cessaire pour terminer la guerre.

„ J'ai peine à croire que les Hollandois
„ s'attachent à m'offenser personnellement,
„ en me demandant de laisser au Duc de Sa-

„ voye

„ voye ce qu'il occupe en Dauphiné. A-la-vé-
„ rité je regarderois cette opiniâtreté com-
„ me une insulte de leur part, & comme l'ef-
„ fet d'une résolution déterminée de conti-
„ nuer la guerre. Ainsi je croirois inutile de
„ prolonger une négociation que les mal-
„ intentionnés auroient eu le crédit de faire
„ échouer par une aussi foible considération.
„ Je ne change donc en rien les ordres que je
„ vous ai donnés sur l'article du Duc de Sa-
„ voye, savoir de retirer Exilles & Fene-
„ strelles, & tout ce qui est du Dauphiné. Et
„ quant à ceux que cette Dépêche contient,
„ mon intention est que vous employiez tou-
„ te votre habileté à ne vous en ouvrir que
„ par degrés; que vous ayez une extrême at-
„ tention à ne les pas épuiser, comptant que
„ vous me rendrez un service considérable,
„ & que je vous saurai un gré particulier de
„ ce que vous réserverez des pouvoirs que je
„ vous donne.

„ Les conditions que les Hollandois veu-
„ lent prescrire aux Electeurs de Cologne &
„ de Baviére, sont si dures qu'il vaudroit
„ peut-être mieux les remettre aux confé-
„ rences publiques, que de les régler comme
„ articles préliminaires. La raison en est, que
„ lorsqu'il y aura des Ministres assemblés pour
„ la paix, ces Princes pourront soutenir leurs
„ droits; & qu'au-moins voyant les difficul-
„ tés qu'on oppose à leur rétablissement, ils
„ ne se plaindront pas que je les aye oubliés.

„ S'il est impossible d'obtenir la restitution

„ du Haut Palatinat en faveur de l'Electeur „ de Baviére, il faudroit au-moins ſtipuler „ pour lui, que cette Province & la Dignité „ de premier Electeur retourneroient dans ſa „ branche, lorſque celle de Neubourg ſeroit „ éteinte; mais vous jugez bien que conſen- „ tant à des conditions plus importantes & „ plus eſſentielles pour moi, je ne différerai „ pas la paix ſur les demandes que les Hollan- „ dois font à l'égard des deux Electeurs de „ Cologne & de Baviére.

„ Il me reſte à vous marquer que le Roi „ d'Angleterre eſt réſolu à me demander de „ ſortir de mon Royaume après la paix, pour- „ vu que ſa ſubſiſtance ſoit aſſurée, & qu'on „ lui propoſe un lieu où il puiſſe demeurer en „ ſûreté. Je ne vois pas que les Députés de „ Hollande ayent répondu à ce que je vous „ avois marqué ſur cet article.

„ Voilà quelles ſont mes intentions, il eſt „ de votre prudence de les bien ménager, & „ de vous ſervir ſi utilement des moyens que „ je vous confie, que vous parveniez à „ conclure la paix, devenue néceſſaire à „ mon Royaume. Les choſes n'étoient pas „ en état de propoſer une ſuſpenſion d'ar- „ mes.) Sur ce, &c".

Cette Dépêche ſignée Louis, contreſignée Colbert, ayant été lue au Conſeil, le Roi ajoûta & écrivit de ſa main les lignes ſuivantes, ſignées par Sa Majeſté: „ J'approuve ce „ qui eſt contenu dans cette Dépêche, & „ mon intention eſt que Torcy l'exécute".

Les

Les momens étoient précieux. Le Roi demanda à Torcy quand il pourroit partir. Il répondit qu'un jour lui suffiroit pour les dispositions qu'il auroit à faire indispensablement. Il partit en effet de Paris le soir du 1 Mai, jour que le Roi alloit coucher à Marly.

Un voyage entrepris par pur zéle, qui ne présentoit d'ailleurs que des objets desagréables, peut-être même périlleux, ne laissa pas, quand il fut su, d'exciter l'envie, & de donner lieu à des discours très-opposés aux véritables motifs qui engageoient à l'entreprendre. Gens au-dessus du commun des Courtisans, attribuérent au Ministre des vues qu'il n'avoit jamais eues, & sans témoigner aucun désir de lui nuire, ils interprétérent ses intentions, & en ne les rendant pas suspectes, ils essayérent de persuader qu'une pareille démarche étoit aussi contraire au service qu'à la gloire du Roi, qu'il ne convenoit pas qu'un de ses Ministres allât demander en suppliant la paix à ses ennemis.

Dieu bénit le voyage, sa providence en écarta les traverses, nul incident, nulle rencontre fâcheuse ne l'embarrassérent. Point de parti ennemi, nul interrogatoire de la part des Commandans des Places frontiéres amies & ennemies. Tout concouroit à couvrir le secret de la marche. Il étoit à craindre qu'il ne fût découvert à Bruxelles. Pour en éviter le passage il falloit prendre un chemin détourné. Les Postillons dirent qu'il leur étoit défendu, sous de rigoureuses peines, de conduire les

Cou-

Couriers par toute autre voie que par la Ville. Ce même jour les portes en étoient fermées par ordre du Prince Eugéne, qui faisoit une revue dans l'enceinte de ses murailles. La nécessité força les gens de la Poste au détour qu'on leur auroit proposé inutilement. A Anvers on demanda à voir les passeports. Le Sieur Dosembray en montra un qu'il avoit obtenu sous son nom, pour aller en Hollande régler quelques affaires qui regardoient les Postes.

Torcy s'arrêta quelques heures à Rotterdam, pour y faire voir au Correspondant de Tourton, nommé Sincerf, les Lettres de crédit qu'il avoit à tirer sur lui, & s'informer en même tems de quelle maniére, en arrivant à La Haye, il pourroit voir le Pensionnaire & l'entretenir secrétement. Sincerf étoit honnête homme. Ce secret d'ailleurs ne pouvoit demeurer longtems caché, & par conséquent il n'y avoit aucun risque de se découvrir à un homme dont l'entremise étoit nécessaire pour arriver à La Haye sans bruit, & descendre chez le Pensionnaire. Le Banquier s'offrit pour conducteur, & sur le champ fit mettre deux chevaux à son carosse. Torcy & lui arrivérent ensemble à La Haye le 6 Mai, vers les sept heures du soir. Ils descendirent à la porte de ce Ministre de la République. Sincerf fut admis aussi-tôt à lui parler. Torcy attendit dans une espéce de salle ou cabinet, la réponse que Sincerf devoit lui apporter.

*Fin du Tome I.*